

Diplôme de Conservateur des Bibliothèques

émoire d'étude / Janvier 2010

**Ouvrir plus, ouvrir mieux, ouvrir
autrement ? Faisabilité et pertinence
des extensions des horaires d'ouverture
en bibliothèques universitaires**

Marie Déage

Sous la direction d'Élisabeth Noël
Conservateur, responsable du service Diffusion des savoirs - ensib

Remerciements

Je remercie chaleureusement l'ensemble des personnes suivantes :

Élisabeth Noël, directeur de ce mémoire, pour ses conseils avisés et son suivi régulier

Georges Perrin, inspecteur général des bibliothèques, pour l'entretien accordé et les précieuses informations délivrées

toutes les personnes qui ont eu la gentillesse de répondre à mon enquête :

Christine André, responsable de la bibliothèque de l'École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines

Théodora Balmon, responsable des bibliothèques de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard

Dominique Baude, responsable des services aux publics du SCD de l'Université Lumière-Lyon 2

Florence Bodeau, responsable de la BU Lettres et Sciences Humaines 1^{er} cycle, Bibliothèque Communautaire et InterUniversitaire de Clermont-Ferrand

Claire Canto, responsable de la bibliothèque hospitalière Tenon, SCD de l'Université Pierre et Marie Curie

Hélène Claitte, responsable des services aux publics et Valérie Bertrand, responsable de la bibliothèque de la Manufacture, SCD de l'Université Lyon 3

Nathalie Clot, responsable des bibliothèques Saint-Serge et Montéclair, SCD de l'Université d'Angers

Aurélié Delamarre, responsable de la section Droit-Lettres, SCD de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Marie-France Deloume, responsable de la BU Médecine Cochin, SCD de l'Université Paris Descartes

Sylvie Deville, directrice du SCD de l'Université de Metz

Maria Duriez-Le Guen, responsable de la section Santé, SCD de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Françoise Durrive, directrice adjointe du département des services aux publics de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg

Lucie Julliard, responsable du département de santé, SCD de l'Université de Strasbourg

Béatrice Martineau, responsable de la BU Médecine du Kremlin-Bicêtre, SCD de l'Université Paris-Sud 11

Pascale Mukerjee, responsable des services aux publics de la Bibliothèque Sainte-Geneviève

Sabrina Rigal, responsable de la bibliothèque du Pôle Européen de Gestion et d'Économie, SCD de l'Université de Strasbourg

Catherine Vassilieff, responsable de la BU Sciences d'Orsay, SCD de l'Université Paris-Sud 11

Hélène Rossinot, présidente de l'association BU By Night

Nicolas Bravais, responsable du secteur multimédia de la médiathèque de Décines, pour son aide dans la réalisation des cartes

Résumé :

Répondant aux demandes réitérées de leurs usagers et de leurs tutelles, des bibliothèques universitaires ouvrent le soir, la nuit et/ou le week-end. Ces élargissements des horaires qui permettent de mieux s'adapter aux disponibilités des publics nécessitent une réflexion globale sur la politique d'accueil des bibliothèques. Il convient de remplir certaines conditions, de respecter certains principes et de réfléchir à un ensemble d'éléments afin d'ouvrir mieux en ouvrant plus. L'appropriation des ouvertures élargies par les usagers montre une certaine adéquation entre leur fonctionnement, souvent spécifique, les attentes et les usages des publics. Malgré des difficultés et des contraintes de faisabilité, les extensions des horaires d'ouverture apparaissent donc pertinentes au regard des besoins des publics dans un certain nombre de situations.

Descripteurs :

Bibliothèques--France--Horaires

Accueil du public

Bibliothèques--Services aux étudiants

Abstract :

Answering the repeated demands of their users and authorities, a number of academic libraries open late at night and/or on week ends. This enlargement of opening hours, which allows them to better adjust themselves to their users' needs and schedules, asks for a global reflexion upon the reception function and policy of libraries. It is necessary to fulfill certain conditions, to respect certain principles and to reflect on a general set of elements to open better while opening more. The appropriation of enlarged opening hours by the users shows an adequacy between their functioning, often specific, the expectations and the uses of the public. In spite of difficulties and feasibility constraints, the enlargement of opening hours seems relevant to the needs of the public, in a number of situations.

Keywords :

Libraries – France – Opening hours

Readers' advisory services and reception

Libraries – Services for students

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Table des matières

INTRODUCTION	11
<i>Présentation</i>	<i>11</i>
<i>Problématique</i>	<i>12</i>
<i>Méthodologie.....</i>	<i>12</i>
<i>Plan.....</i>	<i>13</i>
POURQUOI OUVRIR PLUS LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ? AMÉLIORER L'ACCUEIL DES PUBLICS.....	15
1. SUIVRE LES PRÉCONISATIONS DE LA TUTELLE	15
1.1 <i>Une demande récurrente des pouvoirs publics</i>	<i>15</i>
1.1.1 Historique des préconisations en matière d'élargissement des horaires	15
1.1.2 Une volonté politique réaffirmée au cours de ces trois dernières années ...	16
1.2 <i>Des efforts à poursuivre.....</i>	<i>18</i>
1.2.1 Une progression certaine	18
1.2.2 L'éternel « retard français ».....	20
2. FAVORISER LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS.....	20
2.1 <i>Le plan Réussir en Licence.....</i>	<i>20</i>
2.1.1 L'échec dans l'enseignement supérieur.....	20
2.1.2 Un plan pluriannuel pour remédier à cet échec	22
2.2 <i>L'amélioration des conditions de travail des étudiants.....</i>	<i>22</i>
2.2.1 La fréquentation des bibliothèques universitaires, un facteur de réussite ..	22
2.2.2 L'accès à un espace de travail adéquat.....	23
3. RÉPONDRE À UNE FORTE DEMANDE DES PUBLICS.....	24
3.1 <i>Les horaires : l'une des principales améliorations attendues par les usagers..</i>	<i>24</i>
3.1.1 D'importantes attentes exprimées dans les enquêtes de public	24
3.1.2 L'Association BU by Night : quand les étudiants se mobilisent pour l'élargissement des horaires	26
3.2 <i>Les requêtes spécifiques des usagers en matière d'horaires d'ouverture</i>	<i>28</i>
3.2.1 Quelles demandes de la part des étudiants ?.....	28
3.2.2 Quelles demandes de la part des enseignants-chercheurs ?.....	29
4. ADAPTER LE RYTHME DES OUVERTURES AU RYTHME DE VIE DES USAGERS	30
4.1 <i>Les contraintes universitaires</i>	<i>31</i>
4.1.1 Les enseignements.....	31
4.1.2 Le travail personnel.....	31
4.2 <i>Les contraintes professionnelles.....</i>	<i>32</i>
4.2.1 Les étudiants salariés.....	32
4.2.2 Les salariés étudiants.....	33
COMMENT OUVRIR PLUS LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ? UN FONCTIONNEMENT SPÉCIFIQUE	35
1. SITUATION ACTUELLE	35
1.1 <i>L'amplitude hebdomadaire</i>	<i>35</i>
1.1.1 État général des lieux	35
1.1.2 Les nocturnes : une pratique en développement.....	36
1.1.3 L'ouverture le week-end : une pratique répandue mais disparate	38
1.2 <i>Une ouverture (trop) restreinte pendant les vacances scolaires.....</i>	<i>39</i>
2. ÉLÉMENTS A PRENDRE EN COMPTE LORS DE LA MISE EN PLACE DES EXTENSIONS DES HORAIRES.....	40

2.1	<i>La situation territoriale</i>	40
2.1.1	La question du réseau	40
2.1.2	La question géographique	42
2.1.3	La question du bâtiment	43
2.2	<i>Les autres impératifs</i>	43
2.2.1	Des moyens humains et financiers renforcés	43
2.2.2	Un minimum de moyens techniques et sécuritaires	45
2.2.3	Un rythme d'ouverture en lien avec le calendrier universitaire	46
3.	L'ENCADREMENT DES EXTENSIONS DES HORAIRES D'OUVERTURE	48
3.1	<i>Trois acteurs</i>	48
3.1.1	Les étudiants, principaux leviers des élargissements	48
3.1.2	Les vigiles, une présence rassurante	49
3.1.3	Les titulaires, des rôles variables selon les horaires	50
3.2	<i>Différents schémas de fonctionnement, de l'autogestion au fonctionnement normal</i>	51
3.2.1	L'ouverture sans personnel	51
3.2.2	L'ouverture par les étudiants pour les étudiants	52
3.2.3	L'ouverture plus classique	53
4.	LES SERVICES PROPOSÉS LORS DES EXTENSIONS DES HORAIRES D'OUVERTURE	53
4.1	<i>Une offre souvent réduite</i>	53
4.1.1	Des salles de travail à valeur ajoutée avant tout le soir	53
4.1.2	Des services plus diversifiés le week-end	54
4.2	<i>Un modèle de bibliothèque différent selon la période d'ouverture</i>	55
4.2.1	Horaires de libre service/horaires de services personnalisés	55
4.2.2	L'insertion dans une réflexion globale sur l'accueil	55

QUELLE APPROPRIATION DE CES EXTENSIONS DES HORAIRES D'OUVERTURE PAR LES PUBLICS ? 57

1.	L'ÉVALUATION DES EXTENSIONS DES HORAIRES D'OUVERTURE	57
1.1	<i>De l'importance d'évaluer les ouvertures élargies</i>	57
1.1.1	Objectifs et intérêts	57
1.1.2	Méthodes et outils	58
1.2	<i>Que mesurer lors des ouvertures élargies ?</i>	59
1.2.1	L'affluence	59
1.2.2	Les utilisations de la bibliothèque	60
2.	VENIR À LA BIBLIOTHÈQUE LE SOIR ET/OU LE WEEK-END	61
2.1	<i>La fréquentation lors des extensions des horaires</i>	61
2.1.1	Le soir	61
2.1.2	Le week-end	63
2.2	<i>Les publics des ouvertures élargies</i>	64
2.2.1	Les usagers des nocturnes : un public très universitaire	64
2.2.2	Les usagers des week-ends et des vacances scolaires : un public plus hétérogène	65
3.	UTILISER LA BIBLIOTHÈQUE LE SOIR ET/OU LE WEEK-END	66
3.1	<i>Quels usages le soir ?</i>	67
3.1.1	Un faible nombre de prêts	67
3.1.2	Une atmosphère et des pratiques studieuses	68
3.2	<i>Quels usages le week-end ?</i>	70
3.3	<i>Quels usages pendant les vacances d'été ?</i>	71
4.	QUEL BILAN DRESSER DES EXTENSIONS DES HORAIRES D'OUVERTURE ?	71

4.1 Pour les étudiants	71
4.1.1 Une certaine adéquation entre services proposés et usages constatés	71
4.1.2 Les avantages pour les étudiants employés par les bibliothèques	72
4.2 Pour le personnel.....	73
4.2.1 Des contraintes certaines... ..	73
4.2.2 ... contrebalancées par la satisfaction du service rendu.....	74
CONCLUSION.....	75
PETIT GUIDE POUR OUVRIR PLUS	77
SOURCES.....	79
BIBLIOGRAPHIE	83
TABLE DES ANNEXES	89
TABLE DES FIGURES.....	137

Introduction

« Pour les bibliothèques, l'accessibilité permanente d'internet, porte ouverte sur le monde et la connaissance disponible jour et nuit (le fameux 24/7, « twenty four/seven » anglo-saxon), a été une épreuve décisive. Non seulement elles doivent prouver qu'elles offrent un accès au savoir, à l'information et à la culture d'une qualité comparable à celle de la Toile, mais elles doivent aussi lutter avec elle sur le terrain de l'accès »¹.

Présentation

Avec la dématérialisation des supports et l'essor de l'Internet, les bibliothèques universitaires restent virtuellement ouvertes, même lorsqu'elles sont physiquement fermées. Elles offrent de plus en plus de services en ligne et de collections numériques accessibles à distance, à n'importe quelle heure et n'importe où, abolissant la prison du temps et s'affranchissant de la notion de territoire géographique. Face au bouleversement des pratiques documentaires, les bibliothèques universitaires sont amenées à repenser l'accueil des publics dans leurs murs. Loin de remplacer la bibliothèque physique, le numérique renforce en effet le rôle du lieu bibliothèque, lieu de séjour, lieu de vie. C'est pourquoi l'accès à la bibliothèque revêt d'importants enjeux. Les horaires d'ouverture constituent l'un des premiers éléments d'une politique d'accueil et l'un de ses plus fondamentaux. Ils jouent un rôle important dans l'utilisation de la bibliothèque par les usagers et dans la perception que ces derniers en ont. Une bibliothèque peu ouverte montre symboliquement son refus du public.

Sans cesse abordée au cours du XX^{ème} siècle, cette question ancienne de l'élargissement des horaires d'ouverture est à nouveau sur le devant de la scène bibliothéconomique. La parution de rapports étatiques, les incitations ministérielles, les nombreux projets actuels d'élargissement d'horaires ainsi que les échanges et débats au sein de la profession en témoignent. Elle participe au retour de la réflexion sur les « fondamentaux » du métier², notamment sur ces services élémentaires que toute bibliothèque universitaire se doit d'offrir à ses usagers de manière régulière : la mise à disposition de places de travail diversifiées, de collections en accès direct, d'équipement informatique en nombre suffisant. L'accès à la bibliothèque est d'autant plus important que cette dernière a un rôle important à jouer vis-à-vis des missions stratégiques des universités (réussite et insertion professionnelle des étudiants, rayonnement de la recherche), dans un contexte institutionnel marqué par le changement et l'incertitude, avec la constitution des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) et la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU).

¹ ALIX, Yves. Portes ouvertes. *BBF* [en ligne], 2009, n° 5, p. 1. [Consulté le 21 décembre 2009]. <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0001-001>>

² EBOLI, Gilles. De l'accès : la bibliothèque, lieu de l'accessibilité ?. *BBF* [en ligne], 2009, n° 5, p. 6. [Consulté le 21 décembre 2009]. <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0006-001>>. Cette question a aussi été abordée lors d'une intervention au congrès de l'ABF 2009 : MALOTAUX, Sandrine. *Rénover la BU ? Nouveaux services, nouveaux usages* [en ligne]. Toulouse : INP de Toulouse, 2009. p. 9-12. [Consulté le 21 décembre 2009]. <<http://www.slideshare.net/sandrinemalotiaux/rnover-la-bu>>

Tous ces enjeux amènent à s'interroger sur l'intérêt, pour les publics et pour les bibliothèques, d'ouvrir plus. Plus précisément, j'ai choisi de m'intéresser, dans ce mémoire, à la faisabilité et à la pertinence des ouvertures des bibliothèques universitaires en soirée, après 19 heures, et le week-end ainsi que, dans une moindre mesure, pendant les vacances scolaires.

Problématique

Un nombre relativement important de bibliothèques universitaires ouvrent déjà le soir, la nuit et/ou le week-end, certaines depuis plusieurs décennies, d'autres depuis quelques années. Ces extensions des horaires d'ouverture, dont le fonctionnement est très souvent spécifique, répondent-elles aux attentes de la communauté universitaire ? Un certain nombre d'éléments doivent être réunis afin « d'ouvrir mieux » et « de servir mieux »³ en ouvrant plus.

Ouvrir plus pour ouvrir plus ne peut en effet être un objectif en soi. L'augmentation de l'amplitude hebdomadaire maximale et du nombre de jours ouverts n'est qu'un moyen, parmi d'autres, d'agir sur l'accueil des publics. La question de l'élargissement des horaires n'a ainsi de sens que si elle s'inscrit dans une politique plus globale d'amélioration des services rendus aux usagers. Comment, dans ces conditions, étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires afin de répondre au mieux aux besoins des étudiants et des enseignants chercheurs ? Ouvrir plus pour quel public et pour quelles prestations, telle est la problématique à laquelle doit se confronter tout établissement souhaitant élargir ses horaires.

Méthodologie

La pertinence des extensions des horaires en bibliothèque universitaire ne peut être évaluée qu'en analysant les expériences d'ouvertures tardives déjà mises en place ainsi que les besoins et les usages des publics en la matière.

Afin de collecter des informations sur les établissements ayant élargi de manière significative leurs horaires, j'ai réalisé une enquête. Articulé autour de quatre axes (situation actuelle, contexte de mise en place, fonctionnement et évaluation des élargissements d'ouverture), un questionnaire a été envoyé à une cinquantaine d'établissements ouvrant le soir après 19h et/ou le samedi toute la journée⁴. Seize bibliothèques, différentes de par leur localisation (cinq en région parisienne et onze en province), leur taille (petits, moyens et grands établissements) et leur type (bibliothèques pluridisciplinaires, sections de Lettres et Sciences Humaines, de Sciences, de Médecine, d'Économie et de Droit) ont répondu⁵.

Ce panorama varié des situations et des pratiques a été enrichi par les informations trouvées sur le site Internet de l'ensemble des bibliothèques universitaires. Les enquêtes

³ Ces expressions sont empruntées à Georges Perrin, dans son rapport : *Améliorer l'accueil dans les bibliothèques : Propositions pour une extension des horaires d'ouverture : Rapport à Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et à Madame la ministre de la Culture et de la Communication. Rapport n°2008-001* [en ligne]. [Paris] : Inspection générale des bibliothèques, avril 2008. p. 24-25. [Consulté le 21 décembre 2009]. Disponible sur Internet : <http://www.culture.gouv.fr/culture/guides/dll/Rapport2008IGBaccueilbib.pdf>

⁴ Se reporter à l'annexe 1, p. 90 pour consulter ce questionnaire.

⁵ Pour prendre connaissance des principales réponses apportées à mon questionnaires, se reporter au tableau synthétique, en annexe 2, p. 92. Elles seront utilisées tout au long de ce mémoire, afin d'étayer et d'illustrer mes propos.

de public récentes ont également été consultées afin d'obtenir des informations sur les attentes des usagers mais également sur leurs pratiques dans les établissements ouvrant le soir et/ou le week-end.

Plan

La mise en place des extensions des horaires ne peut s'effectuer sans une réflexion préalable sur les intérêts que peut présenter l'ouverture le soir et le week-end pour les publics des bibliothèques universitaires. Répondant à une forte demande des tutelles mais aussi des usagers eux-mêmes, les horaires élargis permettent d'améliorer les conditions d'accueil des étudiants et des enseignants-chercheurs. C'est aux bibliothèques de s'adapter aux habitudes et contraintes de vie des publics et non l'inverse (I).

Les bibliothèques universitaires apportent des réponses à ces attentes de la communauté universitaire puisqu'un certain nombre d'entre elles ouvrent le soir, la nuit et/ou le week-end. Des moyens alloués aux services offerts, en passant par le personnel présent, le fonctionnement des ouvertures élargies est souvent spécifique par rapport à celui du reste de la journée et de la semaine. Les modalités d'ouverture le soir et/ou le week-end ne sont donc pas sans conséquence sur le modèle de bibliothèque proposé lors de ces périodes (II).

Grâce à l'évaluation de ces dispositifs d'horaires élargis, il est possible de savoir comment le public s'approprie les extensions des horaires d'ouverture, quels sont les types de fréquentation et les usages qui en sont faits. Confronter l'offre proposée avec sa perception et son utilisation par les usagers permet de s'interroger sur l'adéquation et la pertinence des extensions des horaires d'ouverture (III).

Pourquoi ouvrir plus les bibliothèques universitaires ? Améliorer l'accueil des publics

1. SUIVRE LES PRÉCONISATIONS DE LA TUTELLE

1.1 Une demande récurrente des pouvoirs publics

1.1.1 Historique des préconisations en matière d'élargissement des horaires

Sujet d'actualité, l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires n'est pas une préoccupation nouvelle des pouvoirs publics pour autant. Depuis une vingtaine d'années, plusieurs rapports institutionnels déplorent la trop faible ouverture des bibliothèques françaises et proposent des pistes pour améliorer les conditions d'accueil des publics.

André Miquel est un des premiers à dénoncer, dans son rapport au ministre de l'Éducation nationale en 1989, l'insuffisance des horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires. Afin d'améliorer l'insertion des bibliothèques dans et pour la communauté universitaire, il recommande « *de privilégier de façon harmonieuse la demande des étudiants [en matière d'horaires] par rapport à l'offre des bibliothèques* »⁶. Il souhaite que les établissements prennent mieux en compte les disponibilités et les contraintes des étudiants :

« *C'est avant et après les cours que les étudiants souhaitent naturellement accéder aux bibliothèques : celles-ci devraient être ouvertes tôt le matin (au plus tard à 9h) et jusque tard dans la soirée (22h), six jours par semaine* »⁷.

Le nombre de jours ouverts et les plages horaires doivent être largement étendus, selon lui, afin de proposer des permanences d'accueil du public pendant les vacances universitaires et d'atteindre les 60h d'ouverture hebdomadaire, « *objectif minimal* » qu'il assigne aux bibliothèques universitaires.

L'actualité et la permanence de ces recommandations sont frappantes, à la fois dans les objectifs fixés et dans les moyens conseillés, puisque le rapport préconise l'embauche de moniteurs étudiants pour l'élargissement des horaires.

Dix ans plus tard, le rapport Lachenaud dresse un bilan des efforts accomplis par les bibliothèques universitaires. Si elles sont sorties « *de la misère qui était la leur* » lors du rapport Miquel, les objectifs chiffrés n'ont pas été atteints pour les horaires en 1998. La demande d'une ouverture hebdomadaire de 60h est maintenue et même réaffirmée : l'augmentation des horaires et des périodes d'ouverture devient la « *première des priorités* » et un des principaux critères de répartition des moyens, des emplois de

⁶ MIQUEL, André. *Les bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports*. Paris : la Documentation Française, 1989. p. 23.

⁷ *Ibid.*

titulaires notamment, lors de la négociation des contrats quadriennaux entre l'État et les universités⁸.

En 2005, le rapport de la cour des comptes met en avant, lui aussi, les progrès indéniables réalisés par les bibliothèques universitaires en matière d'horaires, tout en soulignant que ce rattrapage est encore insuffisant. Il pointe également les inégalités qui existent entre les offres des bibliothèques : si la disponibilité théorique d'une place assise par semaine est alors de 4,7h par étudiant en moyenne, elle peut varier entre 1 et 11h selon les universités⁹.

Après avoir fait l'objet d'une attention accrue de la part des pouvoirs publics au terme des années 1980 et des années 1990, les horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires suscitent à nouveau l'intérêt des autorités en cette fin de décennie.

1.1.2 Une volonté politique réaffirmée au cours de ces trois dernières années

L'élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques fait en effet partie des thèmes chers à la nouvelle Présidence de la République. Le 18 janvier 2007, alors qu'il est encore ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Nicolas Sarkozy prononce un discours au plateau de Saclay sur la nécessité de rénover les universités. Devant les directeurs de plusieurs grandes écoles et les présidents des universités Paris XI et Versailles-St-Quentin-en-Yvelines, il demande le lancement d'un plan d'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants :

« Nous n'avons pas de campus universitaires dignes de ce nom, et il faut que cela change. C'est une dimension décisive non seulement de l'attractivité et du rayonnement de nos universités, mais également de la réussite des étudiants. Cela passe [...] par la constitution de bibliothèques universitaires accueillantes, agréables et ouvertes sept jours sur sept »¹⁰.

Lors de sa campagne pour les élections présidentielles, Nicolas Sarkozy renouvelle son souhait d'une ouverture plus large des bibliothèques. Dans son discours du 4 avril 2007 devant des acteurs du monde culturel réunis à Paris, il fait de l'élargissement des horaires un de ses engagements, utilisant la formule à l'emporte-pièce suivante :

« Je veux que parmi les chantiers présidentiels, si je suis président de la République, le premier d'entre eux soit d'offrir à chaque grande université, dans chaque région, un campus de dimension européenne. Avec des choses invraisemblables comme des bibliothèques ouvertes le dimanche, - un truc à vous assassiner un candidat ! »¹¹.

Suite à l'accession de Nicolas Sarkozy à la Présidence de la République en mai 2007, la question des horaires est remise à l'ordre du jour des priorités du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle apparaît dans les grands chantiers lancés en vue de l'avènement d'une « nouvelle université » (autonomie des universités,

⁸ LACHENAUD, Jean-Philippe. *Bibliothèques universitaires : le temps des mutations*. Paris : Sénat, 1998. p. 15-16.

⁹ COUR DES COMPTES. *Rapport au président de la République 2005* [en ligne]. Paris : Cour des comptes, 2006. p. 403. [Consulté le 20 octobre 2009]. <<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000197/0001.pdf>>

¹⁰ SARKOZY, Nicolas. *Discours de Nicolas Sarkozy, Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire. Plateau de Saclay-École Supélec-le 18 janvier 2007* [en ligne]. [s. l.] : [s. n.], [s. d.]. p. 12. [Consulté le 20 octobre 2009]. <http://www.sarkozy.fr/download/?lang=fr&mode=programme&filename=disc_saclay_180107.pdf>

¹¹ SARKOZY, Nicolas. *Mon engagement pour la culture : Paris-4 avril 2007* [en ligne]. Paris : [s. n.], [s. d.]. p. 13. [Consulté le 20 octobre 2009]. <<http://www.2007culture.org/candidats/sarkozy/Discours-sarkozy-Culture-showcase.pdf>>

opération campus, réussite en licence...) ¹² et dans un certain nombre de discours de la ministre ¹³. Les extensions des horaires d'ouverture semblent être aujourd'hui l'un des principaux points sur lequel le ministère focalise son attention lorsqu'il s'intéresse aux bibliothèques.

Deux rapports ont ainsi été demandés à l'Inspection Générale des Bibliothèques (IGB) sur ce sujet : l'un s'intéresse à l'emploi des étudiants en bibliothèques universitaires, dans le but d'un élargissement des ouvertures (juin 2007) ¹⁴ ; l'autre, issu du premier et paru en avril 2008, s'intitule *Améliorer l'accueil dans les bibliothèques : propositions pour une extension des horaires d'ouverture* ¹⁵. Dans ce dernier, l'inspecteur Georges Perrin dresse un état des lieux de l'ouverture des bibliothèques françaises. Il propose une liste de sites au sein desquels un élargissement des horaires serait profitable aux usagers. Il identifie également les obstacles à surmonter pour étendre les ouvertures et détermine quels sont les éléments nécessaires à une amplification probante des horaires.

Ces préconisations et incitations de la tutelle ministérielle se traduisent par le renforcement des moyens alloués à l'élargissement des horaires d'ouverture. Dans le projet de loi de finances pour 2008, 2,6 millions d'euros sont attribués aux extensions, dont 1 million dans le cadre de la dotation contractuelle et 1,6 millions au titre d'actions spécifiques, dans le cadre du plan Réussir en licence ¹⁶. Ces crédits spécifiques s'élèvent à 0,8 millions en 2009 et en 2010 ¹⁷. L'objectif est d'augmenter la disponibilité hebdomadaire des places assises des bibliothèques universitaires ¹⁸, qui est de 4h51 en 2008, afin d'atteindre les 5h en 2012 ¹⁹. La priorité est à nouveau donnée à l'extension des horaires dans les contrats d'établissement. Ces moyens financiers, qui accompagnent la demande de la tutelle ministérielle et l'ont accompagnée de manière récurrente depuis les années 1980, ont permis des progrès significatifs en matière d'ouverture des bibliothèques universitaires.

¹² Cf. Le site du Ministère de l'Enseignement supérieur consacré à la « nouvelle université » : <<http://www.nouvelleuniversite.gouv.fr/>> [Consulté le 21 octobre 2009].

¹³ Cette question a notamment été abordée par Valérie Pécresse lors des inaugurations de la bibliothèque centrale lettres et sciences humaines de l'Université Paris Diderot-Paris 7, sur le site des Grands Moulins, le 5 juin 2008 (Cf. <http://www.nouvelleuniversite.gouv.fr/IMG/pdf/CP_Inauguration_Bibliotheque_05-06-08.pdf> [Consulté le 21 octobre 2009]) et de la bibliothèque interuniversitaire Sainte-Barbe dans le quartier latin, le 24 juin 2008 (Cf. <http://www.nouvelleuniversite.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_ouverture_desbibliotheques.pdf> [Consulté le 21 octobre 2009]).

¹⁴ PERRIN, Georges. *L'emploi des étudiants dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur : Rapport à madame la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Rapport n° 2007-013* [en ligne]. [Paris] : Inspection générale des bibliothèques, juin 2007. 17 p. [Consulté le 21 octobre 2009]. <<http://media.education.gouv.fr/file/89/9/5899.pdf>>

¹⁵ PERRIN, Georges. *Améliorer l'accueil dans les bibliothèques... op. cit.*

¹⁶ *Annexe au projet de loi de finances pour 2008 : recherche et enseignement supérieur* [en ligne]. [s. l.] : [s. n.], 2007. p. 80. [Consulté le 21 octobre 2009]. <http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2008/pap/pdf/PAP2008_BG_Research_et_enseignement_superieur.pdf>

¹⁷ *Annexe au projet de loi de finances pour 2009 : recherche et enseignement supérieur* [en ligne]. [s. l.] : [s. n.], 2008. p. 88. [Consulté le 21 octobre 2009].

<http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2009/pap/pdf/PLF2009_BG_RECHERCHE.pdf> et *Annexe au projet de loi de finances pour 2010 : recherche et enseignement supérieur* [en ligne]. [s. l.] : [s. n.], 2009. p. 95. [Consulté le 21 octobre 2009]. <http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2010/pap/pdf/PAP2010_BG_Research_enseignement_superieur.pdf>

¹⁸ Cet indicateur est calculé de la manière suivante : (Nombre de places de travail * Durée hebdomadaire d'ouverture)/Nombre d'étudiants et d'enseignants-chercheurs à desservir.

¹⁹ *Annexe au projet de loi de finances pour 2010... op. cit.* p. 54.

1.2 Des efforts à poursuivre

1.2.1 Une progression certaine

Alors que les bibliothèques universitaires étaient ouvertes à peine plus de 40h par semaine dans les années 1980²⁰, elles ont aujourd'hui une amplitude hebdomadaire moyenne de 59h. Le tableau suivant retrace cette progression²¹.

	Moyenne d'ouverture hebdomadaire en heures	Moyenne d'ouverture annuelle en jours	Moyenne d'ouverture annuelle en heures
1990	entre 45 et 50	236	2 010
1991	entre 45 et 50	247	2 018
1992	près de 50	238	2 037
1993	50	252	2 240
1994	50	235	2 326
1995	50	233	2 077
1996	50	239	2 184
1997	50	241	2 201
1998	53	243	2 211
1999	54	244	2 276
2000	56	253	2 393
2001	57	255	2 399
2002	57	251	2 379
2003	57	247	2 328
2004	57	251	2 393
2005	57	253	2 439
2006	58	249	2 424
2007	58	250	2 422

Figure 1 : Évolution de l'ouverture des bibliothèques universitaires entre 1990 et 2007

Cette évolution, lente mais certaine, se décompose en différentes phases : la hausse du début des années 1990 permet de passer d'une amplitude hebdomadaire de 40h à 50h et à un nombre de jours ouverts d'environ 235. S'ensuit une période de stagnation jusqu'en 1998, où un nouvel accroissement se produit, l'ouverture hebdomadaire atteignant les 57h et le nombre de jours ouverts les 250 en 2001. Après une nouvelle phase de stabilité, le mouvement d'augmentation est relancé depuis 2006.

Les périodes de hausse des ouvertures des bibliothèques correspondent aux moments où les incitations de l'État ont été les plus fortes. Cette corrélation met en évidence l'importance des moyens financiers dans la mise en place des extensions des horaires d'ouverture. Afin que la progression actuelle perdure, il sera nécessaire que l'aide de l'État soit constante et se poursuive au-delà de 2012.

Cette progression générale cache toutefois une situation très inégale, d'une université à une autre, comme le montre ce diagramme en bâton²² :

²⁰ MIQUEL, André... *op. cit.* p. 23.

²¹ Les chiffres sont issus des différents *Annuaire des bibliothèques universitaires et des grands établissements : résultats de l'enquête statistique générale auprès des bibliothèques et services documentaires des établissements de l'enseignement supérieur (ESGBU)*, parus à la Documentation Française (Paris) entre 1992 et 2009 pour les années 1990 à 2007. Ces données sur les horaires d'ouvertures ne figurent dans les résultats de l'ESGBU qu'à partir de 1990.

²² Ce diagramme a, lui aussi, été construit à partir des chiffres contenus dans les *Annuaire des bibliothèques universitaires*. Ces indications sur la répartition des établissements selon la durée moyenne annuelle d'ouverture n'existent qu'à partir de 1994.

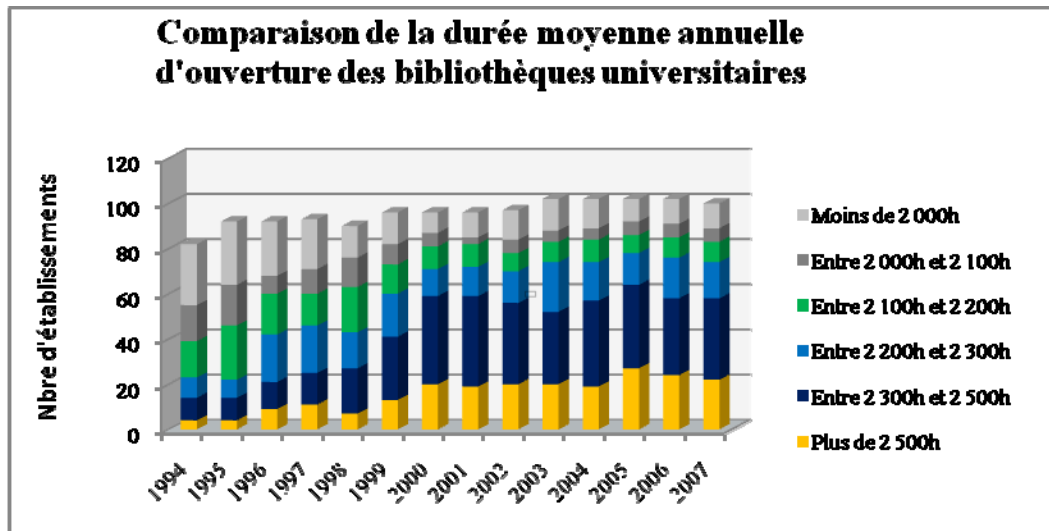


Figure 2 : Comparaison de la durée moyenne annuelle d'ouverture des bibliothèques universitaires entre 1994 et 2007

Le nombre de bibliothèques ouvrant plus de 2 300h par an a augmenté de manière significative entre 1994 et 2007, parallèlement à la baisse du nombre de bibliothèques ouvrant moins de 2 100h par an. Ce basculement s'opère notamment à la fin des années 1990 et au début des années 2000.

Ces disparités entre établissements se retrouvent entre les bibliothèques de la région parisienne et les autres, entre les bibliothèques de petite et de grande taille, au sein des bibliothèques spécialisées dans un domaine disciplinaire. Les différents graphiques que j'ai construits et placés en annexes de ce mémoire²³ montrent en effet que les BU d'Île de France ont une amplitude hebdomadaire, une durée annuelle d'ouverture et un nombre de jours ouverts nettement inférieurs à ceux des BU de province et des bibliothèques interuniversitaires (BIU) d'Île de France. Malgré une progression entre 1990 et 2007, les écarts se sont maintenus. Les BU de province ont désormais rattrapé les BIU d'Île de France en matière d'ouverture hebdomadaire moyenne, mais ces dernières restent en tête pour le nombre de jours ouverts et par conséquent pour la durée annuelle d'ouverture.

Le groupe des petites et moyennes bibliothèques pluridisciplinaires a une proportion de bibliothèques ouvrant plus de 60h par semaine supérieure à celle des grandes bibliothèques pluridisciplinaires entre 2000 et 2007, ce qui peut paraître surprenant. Quant aux bibliothèques de section, les familles de Lettres-Sciences humaines (LSH) et surtout de Science-Technique-Médecine ont une proportion plus grande de bibliothèques dont l'amplitude hebdomadaire est supérieure à 60h que le groupe Droit-Sciences économiques sur cette même période. Remarquons que la famille des LSH compte toutefois la plus forte proportion de bibliothèques ouvrant moins de 55h, même si ce phénomène s'est atténué depuis 2006.

Si l'objectif fixé par André Miquel en 1989 est aujourd'hui quasiment atteint, les efforts doivent se poursuivre afin de rattraper le retard des bibliothèques françaises par rapport à leurs condisciples étrangères.

²³ Se reporter aux annexes 3 et 4, p. 108 et 110.

1.2.2 L'éternel « retard français »

Les bibliothèques universitaires d'Europe et d'Amérique du Nord ont en effet une amplitude hebdomadaire et un nombre de jours ouverts largement supérieurs à ceux des bibliothèques universitaires françaises. Dès 1989, André Miquel met en évidence ce retard français, en prenant l'exemple de l'Allemagne, où les bibliothèques universitaires sont alors ouvertes entre 60 et 80h par semaine²⁴. Dix ans plus tard, la comparaison des horaires français avec ceux des pays de forte tradition universitaire est toujours très défavorable à la France, « *au ban des nations comparables* » ou encore « *à la traîne* », pour reprendre les expressions employées dans le rapport de Jean-Philippe Lachenaud²⁵.

Ce décalage entre les pratiques des bibliothèques françaises et européennes a été récemment étudié par Georges Perrin dans son rapport sur l'emploi des étudiants. Il a comparé les horaires des universités de Birmingham, Bologne, Bruxelles, Cambridge, Dublin (Trinity collège), Louvain et Oslo, qui sont toutes de taille relativement comparable, avec 20 000 à 30 000 étudiants. Les bibliothèques centrales de ces universités ouvrent en moyenne entre 290 et 336 jours par an ainsi qu'entre 62 et 69h30 par semaine. De plus, certaines d'entre elles pratiquent une modulation des horaires selon les périodes de l'année, avec des ouvertures hebdomadaires allant de 71h30 à 109h en périodes d'examen. Selon Georges Perrin, « *le déficit d'ouverture des bibliothèques des universités françaises par rapport aux bibliothèques de ces grandes universités d'Europe oscille ainsi entre 10% et 26%* »²⁶.

Un élève conservateur, Michel Ethève, a lui aussi réalisé une étude comparative des horaires des bibliothèques françaises et étrangères, en établissant des classements selon les filières disciplinaires (bibliothèques pluridisciplinaires et de section)²⁷. Malgré les limites posées par la divergence du droit du travail et du statut des établissements entre les pays, ces comparaisons dont j'ai construit une représentation visuelle en annexe²⁸ mettent en évidence le retard de la France. Les autres pays européens ont des moyennes nationales plus élevées (65h d'ouverture hebdomadaire) et comptent, contrairement à la France, des établissements ouvrant 24h sur 24, 7 jours sur 7, comme la bibliothèque allemande de Karlsruhe.

Rattraper le retard de la France par rapport aux autres pays n'est pas le seul objectif du Ministère de l'Enseignement supérieur. Il s'agit également, en ouvrant plus les bibliothèques universitaires, de favoriser la réussite des étudiants.

2. FAVORISER LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

2.1 Le plan Réussir en Licence

2.1.1 L'échec dans l'enseignement supérieur

Autrefois réservé à une élite, à ces « héritiers » décrits par Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron dans les années 1960²⁹, l'enseignement supérieur accueille aujourd'hui

²⁴ MIQUEL, André... *op. cit.* p. 89.

²⁵ LACHENAUD, Jean-Philippe... *op. cit.* p. 25.

²⁶ PERRIN, Georges. *L'emploi des étudiants...* *op. cit.* p. 12.

²⁷ ETHEVE, Michel. *Comparatif des horaires des bibliothèques françaises avec les horaires étrangers*. 2008. 78 f. Mémoire d'étude du Diplôme de Conservateur des Bibliothèques : Villeurbanne : ENSSIB : 2009.

²⁸ Se reporter à l'annexe 5, p. 111.

²⁹ Cf. BOURDIEU, Pierre ; PASSERON, Jean-Claude. *Les Héritiers : les étudiants et la culture*. Paris : les Éditions de Minuit, 1990. 187 p.

plus de 77% des nouveaux bacheliers³⁰. S'il est relativement aisé d'accéder à l'université de masse, il est plus difficile d'y rester et d'y réussir. En effet, l'échec dans l'enseignement supérieur français est un phénomène important dont les indicateurs et les causes sont multiples.

Chaque année, 20% des personnes inscrites dans l'enseignement supérieur arrêtent leurs études sans avoir obtenu un diplôme. Cet abandon concerne ainsi près de 75 000 étudiants dont 46 200 sortant de l'université et 28 100 d'Instituts Universitaires de Technologie (IUT) ou de Sections de Techniciens Supérieurs (STS)³¹.

L'échec dans l'enseignement supérieur renvoie également à la non-obtention d'une année d'études. Le suivi d'une cohorte d'étudiants admis au baccalauréat en 2002 et inscrits à l'université a montré que seuls 48% d'entre eux ont réussi leur première année de licence, 30% ont redoublé, 16% se sont réorientés et 6% ont arrêté. L'analyse de ces parcours estudiantins a également mis en évidence qu'à peine plus de la moitié de cette cohorte (53%) a obtenu sa licence en 3 ou 4 ans³².

Les taux de réussite sont plus importants au sein des filières professionnelles courtes : deux candidats sur trois ont obtenu leur BTS à la session 2007 tandis que les deux tiers des inscrits en première année d'IUT en 2003 ont eu leur diplôme en deux ans, 76% au bout de trois ans³³.

Plusieurs facteurs, extrinsèques et intrinsèques à l'enseignement supérieur, expliquent ces difficultés scolaires et ces sorties sans le diplôme escompté.

Le cursus antérieur a une forte influence sur le succès à l'université : les bacheliers « à l'heure » réussissent mieux que les bacheliers en retard, les bacheliers généraux que les bacheliers technologiques. L'origine socioculturelle de l'étudiant joue également un rôle important : les enfants d'ouvriers ou d'employés qui n'ont pas fait d'études supérieures sont plus nombreux à échouer que les élèves issus de milieux sociaux favorisés. Enfin, une mauvaise orientation ou une inscription par défaut de l'étudiant est un facteur d'échec important³⁴.

A ces caractéristiques indépendantes et antérieures à l'entrée des jeunes à l'université s'ajoutent d'autres causes d'échec, propres à l'enseignement supérieur. Certains élèves éprouvent des difficultés à comprendre les codes du monde universitaire, en rupture avec ceux de l'enseignement secondaire. Le nouveau « métier d'étudiant », pour reprendre l'expression du sociologue Alain Coulon³⁵, nécessite en effet l'acquisition de règles plus ou moins explicites, notamment sur les manières d'étudier et les pratiques pédagogiques, sur les attentes des enseignants et la validation des cours. Or l'apprentissage de ces exigences constitue un préalable indispensable à l'affiliation au monde universitaire et à la réussite scolaire.

³⁰ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France : 30 indicateurs* [en ligne]. Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2008. p. 43. [Consulté le 23 octobre 2009].

<http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Evaluation_statistiques/56/2/etat_du_sup_web_41562.pdf>

³¹ BEAUPERE, Nathalie ; BOUDESSEUL, Gérard ; MACAIRE, Simon. Sortir sans diplôme de l'université : de l'orientation post-bac à l'entrée sur le marché du travail. *OVE Infos* [en ligne], avril 2009, n° 21, p. 1. [Consulté le 24 octobre 2009]. <http://www.ove-national.education.fr/ove_infos/pdf/oi21_ove_infos_21- bat_final_page_7-4-9.pdf>

³² MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. *L'état de l'Enseignement supérieur... op. cit.* p. 39.

³³ *Ibid.* p. 42.

³⁴ ROMAINVILLE, Marc. *L'échec dans l'université de masse*. Paris : l'Harmattan, 2001. p. 25-35.

³⁵ COULON, Alain. *Le métier d'étudiant : l'entrée dans la vie universitaire*. 2^{ème} édition. Paris : Économica : Anthropos, 2005. 240 p.

2.1.2 Un plan pluriannuel pour remédier à cet échec

Très coûteux pour les finances publiques, l'abandon des études supérieures est également préoccupant dans un contexte de chômage élevé des jeunes. Comme les étudiants n'ont pas tous les mêmes chances de réussite, l'échec à l'université va également à l'encontre du principe de démocratisation de l'enseignement. Ces enjeux à la fois économiques, éducatifs et sociétaux expliquent l'intérêt des pouvoirs publics pour cette question depuis les années 1990. Afin de remédier à ce problème, plusieurs rapports et mesures ministériels ont été mis en place, le dernier en date étant le plan Réussir en licence.

Lancé en décembre 2007 par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ce plan a trois objectifs : réduire par deux le taux d'échec en première année en cinq ans, faire de la licence un diplôme national qualifiant pour la poursuite des études ou l'insertion professionnelle, amener 50% d'une classe d'âge au niveau licence³⁶.

Pour atteindre ces résultats, le ministère a défini plusieurs actions stratégiques, auxquelles sont alloués d'importants crédits : 730 millions d'euros entre 2008 et 2012.

La rénovation du contenu de la licence est un des axes importants de ce plan. Afin de construire un projet d'insertion professionnelle articulé à la formation académique, les trois premières années d'études ont été révisées et articulées en trois phases : une première année davantage pluridisciplinaire et centrée sur les acquis fondamentaux, une deuxième année de consolidation des savoirs et des compétences, une troisième année de spécialisation.

L'orientation active des étudiants constitue le deuxième axe de la stratégie ministérielle. Un accompagnement individualisé des étudiants dans la construction de leur projet d'études et d'insertion professionnelle vise à pallier une mauvaise orientation ou une orientation par défaut. Les dispositifs mis en place faciliteront l'appréhension des filières existantes après le baccalauréat ainsi que la réorientation en première année d'études supérieures.

Enfin, d'autres mesures du plan Réussir en Licence ont pour but d'améliorer les conditions de vie des étudiants sur les campus (logements, bourses...), facteurs de réussite tout aussi importants que les enseignements et l'orientation. Parmi les actions préconisées, figure l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires. L'objectif est d'atteindre les 65h d'ouverture moyenne hebdomadaire en 2012.

En quoi l'élargissement des horaires d'ouverture peut-il être un facteur de réussite des étudiants ?

2.2 L'amélioration des conditions de travail des étudiants

2.2.1 La fréquentation des bibliothèques universitaires, un facteur de réussite

Les bibliothèques universitaires participent à l'affiliation des étudiants au monde universitaire. En leur donnant accès à des ressources documentaires et en améliorant

³⁶ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. *Plan pluriannuel pour la réussite en licence : document d'orientation* [en ligne]. [s. l.] : [s. n.]. 37 p. [Consulté le 24 octobre 2009]. <http://media.education.gouv.fr/file/Communiqués/01/8/orientationlicence_21018.pdf>

leurs potentialités d'apprentissage, par le biais des formations et des services d'aide à la recherche documentaire, elles jouent un rôle dans la construction du savoir, au même titre que l'institution pédagogique³⁷.

Il est difficile de mesurer précisément l'impact des bibliothèques sur la réussite des étudiants ; peu d'études ont été consacrées à ce sujet. Une enquête nationale, réalisée par l'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE) en 1999 et 2000, a toutefois montré qu'il existait un lien de cause à effet entre le fait de se rendre régulièrement à la bibliothèque universitaire et le fait de réussir ses études. La fréquentation des BU, ou des Centres de Documentation et d'Information (CDI) pour les élèves de classes supérieures des lycées, est associée à des probabilités de succès légèrement plus élevées : ceux qui y travaillent au moins une fois par semaine ont des chances de réussite totale 1,14 fois supérieures aux chances de ceux qui s'y rendent plus rarement ou jamais³⁸.

Or les horaires d'ouverture sont un facteur de non fréquentation des bibliothèques universitaires. Selon l'OVE, 13,2% des étudiants ne venaient jamais à la bibliothèque en 2006 ; 17,4% s'y rendaient moins d'une fois par mois, ces chiffres étant encore plus élevés pour les personnes inscrites en licence³⁹. La fermeture des établissements est la principale raison évoquée par les étudiants pour expliquer leur impossibilité de travailler en bibliothèque (34,5%), avant le manque de place (33,1%) ou de calme (27,6%)⁴⁰.

D'autres études, menées localement au sein de certaines universités, confirment qu'une amplitude horaire hebdomadaire et un nombre de jours ouverts trop restreint sont un frein à la venue en bibliothèque. L'enquête effectuée sur le campus de l'Université Paris 8 fin 2006-début 2007 a par exemple montré que la bibliothèque comptait 14% de non usagers parmi les étudiants et que le principal motif de non fréquentation était le manque de temps/l'inadaptation des horaires de cours⁴¹.

Il est donc important de permettre à tous les étudiants de fréquenter une bibliothèque puisque cette dernière est un acteur de la réussite des étudiants, notamment grâce au cadre de travail qu'elle offre.

2.2.2 L'accès à un espace de travail adéquat

Tous les étudiants ne disposent pas d'un logement adapté au travail universitaire, comme le remarque cet étudiant en droit à l'Université Lyon 3, interrogé en mars 2008 par Maïa Rosenberger, conservateur en bibliothèques :

« Pour moi une bibliothèque ça doit être ouvert jusqu'à 23h. Ça doit être ouvert le soir, après nous on a la chance d'avoir un appartement ou chez nos parents, pour travailler, mais c'est pas forcément le cas de tous les étudiants, qui aimeraient avoir un lieu de travail ouvert le soir où travailler »⁴².

³⁷ LEMESLE, Alice. Accueil des étudiants de niveau licence. *BBF* [en ligne], 2009, n° 5, p. 30. [Consulté le 25 octobre 2009]. <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0028-005>>

³⁸ GRUEL, Louis. Les conditions de réussite dans l'enseignement supérieur. *OVE infos* [en ligne], avril 2002, n° 2, p. 5. [Consulté le 25 octobre 2009]. <http://www.ove-national.education.fr/ove_infos/pdf/oi2_oi2.pdf>

³⁹ OBSERVATOIRE DE LA VIE ÉTUDIANTE. *Présentation des principaux résultats de l'enquête Conditions de vie des étudiants 2006* [en ligne]. [s. l.] : [OVE.], [s. d.], p. 30. [Consulté le 25 octobre 2009]. <http://www.ove-national.education.fr/enquete_2006.php?enq_id=6&fiche_id=280&lg>

⁴⁰ *Ibid.* p. 32.

⁴¹ UNIVERSITÉ PARIS 8 ; MV2 CONSEIL. *Enquête auprès des usagers de la bibliothèque universitaire de Paris 8 - Pratiques, opinions et satisfaction* [en ligne]. [s. l.] : [s. n.], mars 2007. p. 11. [Consulté le 25 octobre 2009]. <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1163>>

⁴² ROSENBERGER, Maïa. *Enquête sur les usages autres que l'emprunt conduite auprès des étudiants de droit des Universités Lyon 2 et Lyon 3 : Février-mars 2008*. Document interne. Lyon : SCD de l'Université Lyon 2, 2008. p. 29.

Selon la dernière enquête de l'OVE sur les conditions de vie des étudiants, 14,2% d'entre eux habitaient en résidence universitaire, foyer ou internat et 17,6% en colocation, avec leur conjoint ou avec un ami en 2006⁴³. L'exiguïté du premier type de logement et la promiscuité du second ne favorisent pas un travail soutenu et approfondi.

Ce sont d'ailleurs les étudiants qui vivent en résidence collective qui sont les plus insatisfaits de leur logement : 15,9% d'entre eux en sont mécontents contre 7,8% des personnes qui ont un logement individuel⁴⁴. Rappelons que les chambres traditionnelles qui sont proposées par le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) ont une superficie de 9m². Ces cités universitaires sont souvent situées sur le campus, à proximité des bibliothèques universitaires, qui peuvent ainsi constituer un lieu de travail privilégié le soir et le week-end, compensant en partie les problèmes de calme et de confort rencontrés par les étudiants en résidence collective.

Même s'ils disposent chez eux d'un espace de travail adéquat, les étudiants peuvent avoir besoin d'aller à la bibliothèque le soir et le week-end, pour consulter des documents, se connecter à Internet... et bénéficier du cadre de travail qui leur est proposé. La bibliothèque universitaire est en effet un lieu d'incitation au travail : la présence d'autres personnes qui étudient entretient l'effort et l'envie de travailler, contrairement au logement personnel où les incitations à se distraire sont nombreuses (télévision, discussion avec son entourage...). Proposer des nocturnes aux publics peut être d'autant plus intéressant que la bibliothèque le soir est souvent plus silencieuse et plus paisible que la journée. Cette ambiance studieuse en soirée peut être un soutien et un encouragement au travail.

L'ouverture des bibliothèques universitaires la nuit, le week-end et pendant les vacances scolaires est un moyen d'offrir à tous des conditions optimales de réussite.

3. RÉPONDRE À UNE FORTE DEMANDE DES PUBLICS

La tutelle ministérielle n'est pas la seule à souhaiter un élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires. Les usagers, étudiants et enseignants chercheurs, sont également très demandeurs.

3.1 Les horaires : l'une des principales améliorations attendues par les usagers

3.1.1 D'importantes attentes exprimées dans les enquêtes de public

Lors des enquêtes de publics menées ces dernières années, les horaires ont été très souvent pointés du doigt par les usagers. Ils ont ainsi fait partie, avec le bruit et le froid, des trois éléments qui étaient le moins appréciés par les étudiants de la bibliothèque de l'Université Paris 8 en 2007⁴⁵.

Plus qu'un motif de fort mécontentement, les jours et horaires d'ouverture font surtout partie des principales améliorations attendues par les publics. Lors de l'enquête *Des horaires qui vous conviennent* réalisée par le SCD de l'Université de Bourgogne en

⁴³ OBSERVATOIRE DE LA VIE ÉTUDIANTE... *op. cit.* p. 5.

⁴⁴ *Ibid.* p. 56.

⁴⁵ UNIVERSITÉ PARIS 8... *op. cit.* p. 56.

2009, 74% des publics se sont certes déclarés satisfaits ou très satisfaits des horaires ; cependant, 52,4% souhaitent un élargissement des ouvertures⁴⁶.

Des résultats similaires ont été mis en valeur par l'étude sur les pratiques d'usage des bibliothèques de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines en 2007. Si 73% des utilisateurs de la BU de Saint-Quentin se sont déclarés plutôt ou très satisfaits des horaires, plus d'un étudiant sur deux désire néanmoins un aménagement des ouvertures⁴⁷.

A Jussieu, la question des horaires n'apparaît que secondairement dans les principales insuffisances des bibliothèques : seulement 5,7% des étudiants font des horaires le principal défaut de la bibliothèque. Mais elle est largement mise en avant dans les améliorations les plus souhaitables : 46,5% en font la demande, à tel point que les horaires constituent le principal domaine sur lequel portent les attentes des publics des Universités Paris 6 et Paris 7⁴⁸.

Cet écart entre l'appréciation des horaires actuels des bibliothèques et les horaires souhaités peut rendre délicate la prise en compte des besoins des étudiants. S'il est certain que les publics ont tendance à approuver toute proposition d'amélioration, il n'en demeure pas moins que l'ouverture maximale qu'ils sont nombreux à réclamer correspond à une nécessité bien réelle.

De manière générale, les usagers des bibliothèques universitaires déplorent une trop faible amplitude hebdomadaire et un nombre trop peu important de jours ouverts dans l'année. Ils souhaitent une ouverture plus large des bibliothèques le soir, le week-end et pendant les vacances scolaires, à l'image de cette étudiante de la bibliothèque Chevreul du SCD de l'Université Lyon 2, doctorante en histoire de l'art, interrogée durant l'hiver 2007-2008 :

« C'est pas du tout assez ouvert [...] c'est vraiment quelque chose d'assez problématique. Elle est pas ouverte le samedi après-midi, le soir après 19h, elle pourrait fermer à 20h. Pendant les vacances c'est une demi-journée, en général l'après-midi de 13h à 18h. C'est régulièrement fermé, pour les personnes qui ont un travail de recherche à faire, je trouve que c'est aberrant pour une bibliothèque universitaire »⁴⁹.

Pour étayer leurs demandes d'extension, les publics font fréquemment référence aux bibliothèques américaines et européennes dont les plages d'horaires d'accueil, nous l'avons vu, sont sans commune mesure avec celles des bibliothèques françaises. Cette omniprésence des établissements étrangers, que les étudiants ont pu fréquenter lors d'échanges universitaires de type Erasmus, apparaît dans l'étude sur les usages des membres de l'Université Bordeaux 3. Les étudiants interrogés dans cette enquête et

⁴⁶ UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE. SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION. *Présentation des résultats de l'enquête « des horaires qui vous conviennent »* [en ligne]. Dijon : SCD de l'Université de Bourgogne, [2009]. p. 5 et 9. [Consulté le 29 octobre 2009]. <<http://scd.u-bourgogne.fr/horaires/>>

⁴⁷ UNIVERSITÉ DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES ; MMC SONDAJES. *Étude quantitative sur les pratiques d'usages des bibliothèques universitaires 2007* [en ligne]. [s. l.] : [s. n.], [s. d.]. p. 36 et 37. [Consulté le 29 octobre 2009]. <http://www2.uvsq.fr/28711839/0/fiche_pagelibre>

⁴⁸ MARESCA, Bruno (dir.). *Enquête sur les pratiques documentaires des étudiants, chercheurs et enseignants-chercheurs de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6) et Denis Diderot (Paris 7)* [en ligne]. Paris : CREDOC : BIUSJ : 2005. p. 59 et 64. [Consulté le 29 octobre 2009]. <<http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R238.pdf>>

⁴⁹ Lors de cette enquête, la BU Chevreul fermait à 19h du lundi au vendredi et n'était ouverte le samedi que de 9h à 13h. Depuis la rentrée universitaire 2008-2009, elle propose deux nocturnes jusqu'à 21h pendant la semaine et ferme à 17h le samedi. ROSENBERGER, Maïa. *La place des bibliothèques dans les pratiques universitaires, d'information et de lecture des étudiants : enquête auprès d'étudiants de lettres et sciences humaines du bassin lyonnais*. 2008. p. 64. Mémoire d'étude du Diplôme de Conservateur des Bibliothèques : Villeurbanne : ENSIB : 2008.

partis à l'étranger affirment tous avoir travaillé à la bibliothèque la nuit et le week-end et sont prêts à le faire aussi en France si cette possibilité leur est donnée⁵⁰.

La pression des étudiants pour une extension des horaires d'ouverture s'appuie également sur l'offre des bibliothèques municipales, lorsque celles-ci sont ouvertes tout le week-end, et sur l'offre de la Bibliothèque publique d'information (Bpi) et de la Bibliothèque nationale de France (BnF), pour les publics universitaires parisiens.

Apparaissant dans les enquêtes de publics, ces demandes d'extensions d'ouverture sont également présentes dans les réclamations des syndicats étudiants. Il ne s'agit pas ici de dresser une étude précise des positions de chacun mais simplement de montrer que la question des horaires fait également partie des préoccupations des organes de représentation des étudiants, en prenant quelques exemples.

Dans un document analysant le budget du Ministère de l'Enseignement supérieur de 2009, l'UNEF demande une augmentation du nombre d'heures d'ouverture des bibliothèques le soir et le samedi, notamment pendant les périodes de révisions et d'examens. Dans son amendement n°7, elle vise les 75h d'ouverture hebdomadaire et exige, pour atteindre cet objectif, le recrutement de personnels titulaires, seuls à même, selon elle, de permettre une extension des horaires durable et de qualité⁵¹.

Commentant ce même projet de loi de finances pour 2009, la Promotion et Défense des Étudiants requiert elle-aussi un accroissement des horaires d'ouverture des bibliothèques et souhaite pour cela une embauche massive de moniteurs étudiants⁵².

Enfin, à l'occasion d'une rencontre avec Nicolas Sarkozy en janvier 2008, autour du plan Campus, la présidente de la confédération étudiante a souligné le rôle que doivent jouer les bibliothèques dans la vitalité des campus, le soir, la nuit et le week-end⁵³.

Ces revendications des publics ont également donné lieu au lancement d'une association.

3.1.2 L'Association BU by Night : quand les étudiants se mobilisent pour l'élargissement des horaires

Des étudiants nancéens ont en effet créé une association loi 1901, BU by Night, qui a pour objectif de réfléchir à l'ouverture des bibliothèques universitaires de Nancy 24 h sur 24 et de contribuer à la réalisation de ce projet⁵⁴. Leurs revendications, exprimées en ces termes sur le site Internet de l'association, mettent en avant le droit des étudiants à avoir accès aux collections et à Internet à toute heure de la journée :

*« - Parce que tous les étudiants devraient avoir accès à une bibliothèque quand ils en ont besoin, avec les livres dont ils ont besoin,
- Parce qu'une B.U. c'est aussi un accès gratuit à Internet, indispensable de nos jours et privilégié dans nos études par la mise en ligne des cours, l'Environnement Numérique de Travail..., et que tout le monde ne peut pas se le permettre,*

⁵⁰ VILLE, Myriam. *Usages des bibliothèques chez les étudiants de l'université Bordeaux 3 (septembre-décembre 2008)* [en ligne]. Bordeaux : SCD de l'Université Bordeaux 3, 2008. p. 21 [Consulté le 30 octobre 2009]. <<http://www.u-bordeaux3.fr/modules/resources/download/default/Actualites/Documentation/Version%20finale%20Rapport%20Enquete%20Usage-internet-al.pdf>>

⁵¹ UNEF. *Projet de loi de finances 2009 : budget enseignement supérieur et recherche : analyse de l'UNEF* [en ligne]. [s. n.] : [s. l.], 2009. p. 13. [Consulté le 30 octobre 2009] <http://www.sauvonsluniversite.com/IMG/pdf/UNEF_Analyse_PLF_2009.pdf>

⁵² PROMOTION ET DÉFENSE DES ÉTUDIANTS. *Projet de loi de finances* [en ligne]. Paris : PDE, 2008. [Consulté le 1^{er} novembre 2009]. <<http://www.pde.fr/index.php?mact=News.cntnt01.detail.0&cntnt01articleid=132&cntnt01returnid=88>>

⁵³ COUDRY, Julie. « *Plan Campus* » : *rencontre avec Nicolas Sarkozy, 16 janvier 2008* [en ligne]. [s. n.] : [s. l.], 2008. p. 1. [Consulté le 1^{er} novembre 2009]. <<http://www.confederation-etudiante.org/sites/cc/media/files/dossiers/campus/260608.pdf>>

⁵⁴ Article 2 des statuts de l'association, qui m'ont gentiment été envoyés par la présidente de BU by Night. Courriel d'Hélène Rossinot, 2 septembre 2009.

*- Parce que notre pays n'est pas à la hauteur dans ce domaine, et que Nancy serait la première ville à tenter une telle expérience nous demandons que nos B.U. soient ouvertes 24h/24, 7j/7 ! ».*⁵⁵

Comme beaucoup d'autres établissements français, les bibliothèques des deux Universités Nancy 1 et Nancy 2 ne sont pas ouvertes le samedi après-midi et le dimanche⁵⁶. Elles ferment relativement tôt le soir, à 19h, à l'exception de la BU de Gestion qui propose une nocturne de 19h à 21h en semaine⁵⁷. Avec une amplitude hebdomadaire variant de 50h à 66h30 selon les sections, les horaires d'ouverture des BU nancéennes sont certes proches de la moyenne nationale (59h) mais insuffisants aux yeux de leurs publics étudiants. Ces attentes ont motivé la création en décembre 2008 de l'association, de même que l'exemple des bibliothèques étrangères que la présidente de BU by Night, Hélène Rossinot, a pu fréquenter lors d'un séjour en Angleterre.

Pour mener à bien son projet, l'association a ouvert un site Internet et créé un groupe BU by Night sur le réseau social Facebook⁵⁸. Ces actions de communication ont permis de faire connaître l'association mais aussi de donner plus de poids et de visibilité au mouvement. Les étudiants peuvent s'exprimer et faire entendre leurs points de vue sur la question des horaires d'ouverture des bibliothèques au sein des différents espaces d'échanges créés (forums, livre d'or, « mur » de discussion).

L'association a par ailleurs lancé une enquête auprès des étudiants nancéens, sous la forme d'un questionnaire, pour connaître leurs habitudes de fréquentation des bibliothèques et leurs attentes en matière d'horaires d'ouverture. Enfin, les revendications de l'association ont été présentées auprès des doyens des deux universités, tandis que la présidente de l'association prévoit de rencontrer les deux présidences d'université ainsi que des élus municipaux et régionaux au cours de l'hiver 2009-2010.

BU by Night a réussi à mobiliser un certain nombre d'étudiants autour de son initiative : l'association rassemble actuellement plus de deux cents adhérents tandis que le groupe formé sur Facebook comprend plus de 1 100 membres et que le questionnaire a été rempli par plus de mille personnes. Ces chiffres sont loin d'être négligeables pour une ville universitaire de taille moyenne comme Nancy qui compte 40 000 étudiants.

L'association BU by Night est intéressante à différents points de vue. Seul exemple, à ma connaissance, d'organisation collective et structurée des étudiants autour de cette question des horaires, son impact dépasse le périmètre de la ville de Nancy. Sur Facebook, des étudiants d'autres universités interviennent pour donner l'exemple de leur propre bibliothèque et soutenir le mouvement nancéen.

Autre élément intéressant, les démarches de l'association ne se résument pas uniquement à des actions de pression auprès des présidences d'université mais montrent, avec le lancement de l'enquête de public, une véritable prise en compte des besoins des étudiants.

L'écart entre la taille des universités nancéennes et l'ambition du projet, avec une ouverture 24 h sur 24 des bibliothèques, peut surprendre ; il montre que la demande

⁵⁵ Cf. Le site de l'association : <<http://bubynight.free.fr/news/news.php>> [Consulté le 1^{er} novembre 2009].

⁵⁶ Cf. Le site du SCD de l'Université Henri Poincaré-Nancy 1 : <http://scd.uhp-nancy.fr/Infos_bibliotheques> [Consulté le 1^{er} novembre 2009] et le site du SCD de l'Université Nancy 2 : <http://www.univ-nancy2.fr/scd/index.html?depuis_id=1132> [Consulté le 1^{er} novembre 2009].

⁵⁷ La BU de Médecine de l'Université Nancy 1 a expérimenté une nocturne jusqu'à 22h en novembre 2008 mais ce dispositif ne semble pas avoir été reconduit par la suite.

⁵⁸ Cf. La page Facebook de l'association : <<http://www.facebook.com/group.php?gid=116777025132>> [Consulté le 1^{er} novembre 2009].

d'horaires élargis concerne l'ensemble des étudiants et pas seulement ceux des grands établissements.

Enfin, l'insistance de l'association sur l'impact positif que pourrait avoir l'ouverture 24h sur 24 des bibliothèques sur l'image des universités et de la ville de Nancy met en évidence un autre point important. Dans un contexte de concurrence accrue des établissements d'enseignement supérieur suite à la loi LRU et à la constitution des PRES, les horaires d'ouverture des bibliothèques, indicateur visible et facilement mesurable, feront très certainement partie des atouts mis en avant par les universités pour se démarquer et attirer les étudiants français et étrangers. La bibliothèque du Pôle européen de gestion et d'économie (PEGE) de l'Université de Strasbourg a étendu ses horaires en novembre 2008 à la demande du directeur de l'École de Management que la bibliothèque dessert⁵⁹. Pour ce dernier, l'extension des horaires d'ouverture visait notamment à améliorer la qualité des prestations offertes par cette école afin d'obtenir de nouveaux labels et accréditations⁶⁰.

3.2 Les requêtes spécifiques des usagers en matière d'horaires d'ouverture

3.2.1 Quelles demandes de la part des étudiants ?

Certaines enquêtes de publics permettent de préciser les demandes des étudiants en matière d'élargissement des horaires, notamment les périodes de la journée, de la semaine et de l'année pendant lesquelles ils souhaitent une ouverture plus large de la bibliothèque. S'il n'est évidemment pas possible de tirer des généralités des résultats de ces études menées localement au sein d'une ou de plusieurs bibliothèques universitaires, nous pouvons voir se dessiner quelques tendances intéressantes.

Les attentes portent surtout sur la mise en place de nocturnes pendant la semaine et l'ouverture le samedi toute la journée. L'ouverture le dimanche est assez peu demandée. Par exemple, seuls 21% des étudiants de l'Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines viendraient à la bibliothèque si elle était ouverte le dimanche⁶¹.

A choisir, les étudiants préféreraient des horaires d'ouverture plus étendus en semaine que pendant le week-end, le soir plutôt que le matin. Lors d'une enquête auprès des publics de la bibliothèque de premier cycle U2-U3 de l'Université Marc Bloch de Strasbourg en 2005, 43% des étudiants privilégiaient une ouverture plus tardive en soirée, 29% une ouverture le samedi et 21% une ouverture plus tôt le matin, dans le cas d'une éventuelle extension des horaires⁶². De même, plus de quatre usagers sur cinq de la bibliothèque de St-Quentin-en-Yvelines déclaraient préférer une extension la semaine plutôt que le week-end dans l'enquête de 2006 précédemment citée. Si la bibliothèque devait ouvrir davantage la semaine, 69% de ces mêmes publics préféreraient une ouverture prolongée le soir à une ouverture plus tôt le matin (15%) et à aucune

⁵⁹ S'adressant à la fois aux étudiants de la faculté d'économie de l'université et de cette école de management, la bibliothèque du PEGE ouvre depuis novembre 2008 jusqu'à 21h45 la semaine et jusqu'à 17h45 le samedi. Elle fermait auparavant à 19h la semaine et à 13h le samedi.

⁶⁰ Entretien téléphonique avec Sabrina Rigal, responsable de la bibliothèque du PEGE, SCD de l'Université de Strasbourg, 18 septembre 2009.

⁶¹ UNIVERSITÉ DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES ; MMC SONDAJES. ... *op. cit.* p. 42.

⁶² La bibliothèque ouvrait alors et ouvre toujours de 9h à 19h du lundi au vendredi. UNIVERSITE MARC BLOC. SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION. *Enquête 2005 de satisfaction auprès du public* [en ligne]. Strasbourg : SCD de l'Université Marc Bloc, [s. d.]. p. 36. [Consulté le 3 novembre 2009]. <http://www-scd-umb.u-strasbg.fr/enquete_U2_2005/accueil.html>

extension d'horaires (16%)⁶³. Quant aux étudiants de l'Université de Bourgogne, ils préfèrent qu'un éventuel allongement des horaires des bibliothèques ait lieu en début de semaine (lundi, mardi, mercredi), jusqu'à 22h (plutôt qu'entre 8h et 8h30 ou jusqu'à 21h), pendant les vacances de printemps plutôt que pendant celles d'hiver (probablement à cause des examens)⁶⁴.

Remarquons également que, dans la plupart des enquêtes existantes, plus les étudiants sont avancés dans leur cursus et plus ils déplorent les créneaux d'ouverture des bibliothèques universitaires. Ainsi, la demande d'horaires élargis au sein des SCD des Universités Paris 6 et Paris 7 progresse avec le niveau d'étude : 50% des étudiants en master 1 expriment le souhait contre 36% des étudiants inscrits en première année de licence⁶⁵. Dans l'étude menée en 2008 par la bibliothèque de Sciences Po, 53% des masters se sont déclarés pas du tout ou peu satisfaits des jours d'ouverture et de fermeture contre 29% des étudiants de première année de licence ; de même, 77% des personnes de deuxième cycle étaient insatisfaites des horaires généraux (9h-19h30) contre 58% des étudiants de première année de licence⁶⁶. L'enquête Libqual réalisée par le SCD d'Angers en 2008 a mis en évidence des résultats similaires. Dans cette étude, les personnes interrogées devaient indiquer le niveau de service qu'elles jugeaient minimal, celui qu'elles jugeaient optimal et celui qu'elles estimaient recevoir en réalité. Pour les horaires d'ouverture, le niveau de services perçu était supérieur au niveau de services jugé minimal pour les étudiants de licence mais inférieur pour les étudiants en master et en doctorat. Les premiers étaient donc plus satisfaits des horaires d'ouverture que les seconds⁶⁷.

Les besoins des étudiants ne diffèrent pas seulement d'un niveau d'études à un autre mais aussi d'une discipline à une autre. Par exemple, les étudiants en droit, sciences politiques et médecine de l'Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines sont plus demandeurs que les étudiants en lettres et sciences humaines.

3.2.2 Quelles demandes de la part des enseignants-chercheurs ?

Souvent moins critiques que les étudiants vis-à-vis des horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires qu'ils fréquentent, les enseignants-chercheurs n'en sont pas moins demandeurs d'amélioration. Si, comme pour les étudiants, une partie de leurs attentes portent sur l'ouverture des bibliothèques le soir et le week-end, ils ont également des demandes spécifiques à leur groupe d'appartenance, comme le montrent les enquêtes menées auprès de cette catégorie de public.

En 2003, les enseignants-chercheurs de l'Université Lumière-Lyon 2, interrogés par Nathalie Darbon, se disaient satisfaits à 32% des horaires d'ouverture de la BU de Bron : 21% étaient non satisfaits, 19,8% avaient adopté une position neutre tandis que

⁶³ UNIVERSITÉ DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES... *op. cit.* p. 38 et 39. Lors de l'enquête, la BU de St-Quentin était ouverte de 9h à 18h le lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 9h à 20h le mardi et de 9h à 13h le samedi.

⁶⁴ UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE... *op. cit.* p. 11, 12 et 14. Lors de l'enquête, les trois principales BU (Droit-Lettres, Sciences-Économie, Médecine-Pharmacie) étaient ouvertes de 9h à 20h le lundi, de 8h30 à 20h du mardi au vendredi, de 9h à 12h le samedi.

⁶⁵ MARESCA, Bruno... *op. cit.* p. 64.

⁶⁶ BELDIMAN-MOORE, Anita. *Enquête sur les pratiques et les attentes des lecteurs de la bibliothèque de Sciences Po (Janvier 2008)* [en ligne]. Paris : Bibliothèque de l'Institut des Sciences Politiques de Paris, mars 2008. p. 42 et 43. [Consulté le 3 novembre 2009]. <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-1724>>

⁶⁷ UNIVERSITÉ D'ANGERS. SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION. *Synthèse des résultats de l'enquête Libqual +* [en ligne]. Angers : SCD de l'Université d'Angers, 2008. p. 23. [Consulté le 3 novembre 2009]. <http://bu.univ-angers.fr/documents/libqual/synthese_longue_libqual.pdf>

27,2% n'avaient pas répondu⁶⁸. Plus important, ils avaient désigné les horaires d'ouverture comme l'un des principaux services ou modes de fonctionnement qui les gênaient particulièrement. Désireux d'une plus grande souplesse, ils demandaient une ouverture avant 9h et après 19h de la bibliothèque universitaire de Bron pendant la semaine⁶⁹ et exprimaient leur insatisfaction face aux horaires réduits pratiqués par la bibliothèque à certaines périodes de l'année. Un certain nombre d'entre eux souhaitaient en effet que la bibliothèque soit ouverte plus longtemps pendant les vacances universitaires, période jugée plus calme pour travailler et propice à leurs travaux de recherche ainsi qu'à la préparation de leurs cours⁷⁰.

Le calendrier des horaires réduits et les périodes de fermeture mécontentaient également les enseignants-chercheurs de l'Institut de Sciences Politiques (IEP) de Paris, lors de l'enquête de public réalisée en 2008. Alors qu'ils n'étaient que 22% à être peu ou pas du tout satisfaits des horaires généraux de la bibliothèque (9h-19h30), ils étaient 40% à être mécontents des horaires restreints proposés pendant les vacances scolaires et 39% des fermetures à Noël et en août⁷¹.

L'ouverture discontinue et/ou réduite des bibliothèques universitaires gêne donc particulièrement les enseignants-chercheurs, souvent plus disponibles pendant les vacances scolaires que pendant le reste de l'année.

L'analyse des attentes précises des étudiants et des chercheurs a mis en évidence des liens entre la typologie des publics (statut, niveau d'études, filière disciplinaire) et les besoins en matière d'horaires et de jours d'ouverture. Si les extensions des horaires d'ouverture sont un moyen de satisfaire les usagers, c'est notamment parce qu'elles permettent de s'adapter aux habitudes de vie des publics.

4. ADAPTER LE RYTHME DES OUVERTURES AU RYTHME DE VIE DES USAGERS

Il est essentiel de permettre aux usagers de profiter de la bibliothèque quand ils en ont besoin et au moment où ils sont disponibles : « *le public vient quand il peut, rarement quand il veut* »⁷². Or le soir, la nuit et le week-end peuvent être des moments propices à la venue en bibliothèque et correspondre aux seuls instants de la journée et de la semaine où les étudiants sont libres.

⁶⁸ DARBON, Nathalie. *Améliorer l'accueil des enseignants-chercheurs au Service Commun de la Documentation de l'Université Lumière Lyon 2* [en ligne]. 2004. p. 37. Mémoire d'étude du Diplôme de Conservateur en Bibliothèque : Villeurbanne : ENSSIB : 2004. [Consulté le 3 novembre 2009]. <<http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/darbon.pdf>>

⁶⁹ Lors de l'enquête en 2003, la BU de Bron ouvrait de 9h à 19h en semaine et de 9h à 13h le samedi, avec des horaires réduits pendant les périodes de faible activité (vacances universitaires, mois de juin et de septembre...). Son nombre de jours ouverts s'élevait à 249.

⁷⁰ DARBON, Nathalie... *op. cit.* p. 112.

⁷¹ BELDIMAN-MOORE, Anita... *op. cit.* p. 42 à 48.

Il faut savoir qu'entre 17 et 20% des enseignants-chercheurs n'ont pas répondu à ces questions sur les horaires, ce qui augmente encore le nombre de mécontents si on ne prend en compte que les personnes ayant répondu.

⁷² DAVRIL, Christine. Accueil et affluence : comment gérer et réguler les flux. In : DIAMENT, Nic (dir.). *Organiser l'accueil en bibliothèque*. Villeurbanne : Institut de formation des bibliothécaires, 1997. p. 58.

4.1 Les contraintes universitaires

4.1.1 Les enseignements

La plupart des cours suivis par les étudiants ont lieu entre 8h et 19h, pendant les horaires d'ouverture classique des bibliothèques universitaires. Le nombre d'heures d'enseignement diminue certes avec le niveau d'études : il passe de 22h par semaine en licence, à 17h en master puis à 5h en doctorat⁷³. Il reste cependant très important pour les étudiants de premier cycle, qui forment la part la plus importante des publics des bibliothèques universitaires.

Par ailleurs, le nombre d'heures de cours varie fortement selon les filières disciplinaires, ce qui n'est pas sans conséquence sur les besoins des étudiants vis-vis des horaires d'ouverture de leurs bibliothèques de sections respectives. Comme les autres personnes inscrites dans des filières sélectives (classes préparatoires aux grandes écoles et STS), les étudiants d'IUT ont un grand nombre d'heures d'enseignement hebdomadaires, 28 h en moyenne en 2006. Au sein des filières universitaires traditionnelles, ce sont les scientifiques qui passent le plus de temps en cours : 26h pour les étudiants inscrits en licence de technologies de l'ingénieur, 23h pour les étudiants en sciences de la nature et de la vie et 22h pour les étudiants en sciences de la matière. Moindre mais toujours relativement important, ce nombre d'heures d'enseignement s'élève à 19h pour les premiers cycles de médecine, de droit, de sciences politiques et d'économie. L'emploi du temps des étudiants en licence de lettres, de langues, d'art, de sciences humaines et sociales est le moins chargé avec en moyenne 15h de cours par semaine⁷⁴.

Les disponibilités des étudiants pour se rendre à la bibliothèque en dehors des cours diffèrent donc d'une filière à une autre, ce qui explique en partie que certaines bibliothèques de section ouvrent plus que les autres, comme nous pourrions le constater ultérieurement.

Le temps consacré aux études ne se réduit pas aux heures d'enseignement mais comprend également les heures passées à réviser et à préparer les travaux demandés par les enseignants (exposés, dossiers, mémoires...). Or le travail personnel donne également des indications sur les besoins des étudiants en matière d'horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires.

4.1.2 Le travail personnel

Un étudiant de licence consacre en moyenne 15h par semaine aux travaux personnels, un étudiant de master 19h et un doctorant 26h⁷⁵. Augmentant avec la progression dans les cycles universitaires, le nombre d'heures de révisions est variable selon les filières.

Ce sont les étudiants en santé qui travaillent le plus en dehors des cours : 28 h par semaine, soit 47h passées à étudier si l'on ajoute le nombre d'heures d'enseignement suivies. Cet investissement studieux n'est pas sans conséquence sur les fortes attentes de ces publics envers les horaires d'ouverture des bibliothèques de médecine et pharmacie. Les étudiants en droit dédient 18h de leur temps hebdomadaire au travail personnel tandis que les étudiants inscrits en sciences, lettres, sciences humaines et sociales, arts,

⁷³ OBSERVATOIRE DE LA VIE ÉTUDIANTE... *op. cit.* p. 24.

⁷⁴ *Ibid.* p. 23.

⁷⁵ *Ibid.* p. 24.

langage et économie y vouent un nombre d'heures relativement semblable, compris entre 12 et 14h⁷⁶.

Les périodes de la journée et de l'année pendant lesquelles les étudiants travaillent le plus sont un autre indicateur à prendre en compte pour l'élargissement des horaires. La plupart des étudiants révisent prioritairement le soir et la nuit : toutes filières confondues, 23,2% des étudiants déclarent travailler souvent le matin avant 9h tandis que 69,3% d'entre eux étudient fréquemment après 20h⁷⁷. Dans son enquête sur les manières d'étudier, le sociologue Bernard Lahire a lui aussi montré que les étudiants préfèrent réviser tard le soir plutôt que de bonne heure le matin⁷⁸. D'où l'importance de proposer des nocturnes aux usagers des bibliothèques universitaires.

Les établissements ne doivent pas seulement s'adapter aux heures de prédilection de leurs usagers pour étudier mais aussi aux périodes annuelles de révisions les plus intenses. En 2006, un peu plus de la moitié des étudiants déclaraient travailler régulièrement tout au long de l'année. La proportion d'élèves révisant continuellement est plus forte chez les étudiants en santé (68,6%) que chez les inscrits en STAPS (40,3%), pour ne prendre comme exemple que les deux résultats extrêmes. Cependant, toutes filières confondues, 86,5% des étudiants focalisent leurs efforts à l'approche des examens. Cette manière discontinue d'étudier est particulièrement intéressante pour les bibliothèques universitaires. Ces dernières peuvent elles aussi concentrer leurs efforts en matière d'extension des horaires avant et pendant les examens. Ouvrir plus à certaines périodes de l'année et non pas tout au long de l'année peut être une solution adaptée à la fois aux besoins des usagers et aux contraintes auxquelles doit faire face une bibliothèque élargissant ses horaires.

4.2 Les contraintes professionnelles

4.2.1 Les étudiants salariés

Un grand nombre d'étudiants exercent une activité rémunérée, parallèlement à leur formation universitaire. Lors de l'enquête menée par l'OVE en 2006, 46% des personnes interrogées ont déclaré avoir un travail salarié pendant l'année universitaire : 9% une activité intégrée à leurs études (allocataires d'enseignement et de recherche, internes des hôpitaux...), 24% des « petits boulots » chez des particuliers (baby-sitting, cours particuliers) et 13% un emploi en concurrence avec leurs études (surveillants, employés, ouvriers...)⁷⁹.

Ces emplois peuvent perturber la réussite scolaire : un quart des étudiants ayant un travail occasionnel (jobs, « petits boulots ») connaissent une réussite partielle ou ne passent pas au niveau supérieur. Ce sont évidemment ceux qui travaillent à mi-temps ou plus sur au moins six mois dans l'année qui sont les plus exposés à l'échec scolaire : ces étudiants ont en effet 40% de chances en moins que les inactifs de passer au niveau supérieur sans rattrapage, toutes choses égales par ailleurs⁸⁰. Il est important que ces étudiants salariés puissent se rendre à la bibliothèque puisque cette dernière joue, nous l'avons vu, un rôle dans la réussite scolaire.

⁷⁶ *Ibid.* p. 23.

⁷⁷ AMROUS, Nadia. La disparité des emplois du temps. *OVE Infos* [en ligne], mai 2005, n° 11, p. 3 et 4. [Consulté le 23 décembre 2009]. <http://www.ove-national.education.fr/ove_infos/pdf/oi11_ove-info11.pdf>

⁷⁸ LAHIRE, Bernard (dir.). *Les Manières d'étudier : enquête 1994*. Paris : la Documentation française, 1996. p. 52-53.

⁷⁹ OBSERVATOIRE DE LA VIE ÉTUDIANTE... *op. cit.* p. 50.

⁸⁰ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. *L'état de l'Enseignement supérieur... op. cit.* p. 35.

La probabilité d'exercer un emploi augmente avec l'âge : en 2006, 66% des étudiants âgés de 25 ans et seulement 18% des étudiants âgés de 18 ans avaient un travail⁸¹. Quant à l'origine sociale, elle influe surtout sur les motivations (subvenir à ses besoins, financer ses loisirs, enrichir son expérience professionnelle) et sur le type d'emploi occupé : la même année, 27,7% des enfants issus des milieux populaires et seulement 11,7% des enfants de cadres et professions supérieures exerçaient un emploi peu compatible avec leurs études⁸².

Enfin, le nombre d'heures d'enseignement dans les différentes disciplines joue un rôle dans le fait d'exercer ou non un travail. Les étudiants en sciences humaines, lettres, langage et arts, dont le nombre d'heures de cours est plus faible, sont les plus nombreux à avoir une activité salariée en concurrence avec leurs études. En 2006, 24% d'entre eux travaillaient au moins à mi-temps sur au moins six mois de l'année universitaire contre environ 8% des étudiants en sciences de la matière, en technologies de l'ingénieur, en sciences de la nature et de la vie ainsi qu'en santé⁸³.

Concernant essentiellement le commerce et les services à la personne, ces activités salariées se déroulent généralement en journée. Ouvrir la bibliothèque le soir et le week-end permet donc d'offrir les mêmes conditions de travail aux publics non salariés et salariés. Parmi les étudiants qui travaillent, ce sont surtout ceux qui ont une activité régulière qui éprouvent des difficultés à se rendre à la bibliothèque pendant les horaires classiques d'ouverture, entre 8h et 19h. Travaillant à temps plein pour 18,5% d'entre eux ou au moins à mi-temps pour 24,5%⁸⁴, les étudiants salariés doivent en effet jongler entre heures de cours, heures de travail salarié et heures de préparation des travaux universitaires.

Relatant son expérience d'étudiante au sein de la bibliothèque de l'université Paris X-Nanterre, la sociologue Flavie Rouanet met en évidence ces problèmes rencontrés lorsqu'elle exerçait un emploi parallèlement à ses études en licence :

*« Comme de nombreux étudiants adolescents, je poursuivis mes études en travaillant à temps partiel, les horaires deviennent aussi trop étriqués, concentrés, inadaptés. Une amplitude horaire nous est nécessaire, la possibilité de travailler le week-end ou en soirée est revendiquée. J'envie nos homologues espagnols ou anglo-saxons qui peuvent travailler sans trêve dans leurs bibliothèques universitaires ouvertes à toute heure. Un rêve, un idéal pour nous étudiants, véritables papillons de nuit ».*⁸⁵

4.2.2 Les salariés étudiants

La formation continue à l'université s'est développée ces dernières années, à tel point qu'elle comptait 337 060 inscrits en 2006. Un tiers d'entre eux étaient des salariés stagiaires dans le cadre de plans de formation, de contrats de professionnalisation..., le reste, des particuliers ou des demandeurs d'emplois. La part des diplômés délivrés dans ce cadre est un autre indice de l'importance prise par la formation continue : elle représentait 6,9% de l'ensemble des diplômés délivrés par les universités en 2006. Parmi

⁸¹ *Ibid.*

⁸² OBSERVATOIRE DE LA VIE ÉTUDIANTE... *op. cit.* p. 52.

⁸³ *Ibid.* p. 53.

⁸⁴ *Ibid.* p. 49 et 50.

⁸⁵ ROUANET, Flavie. Itinéraire d'une étudiante en bibliothèque. *BBF* [en ligne], 2006, n° 2, p. 44. [Consulté le 5 novembre 2009]. <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-02-0042-006>>

les 46 000 diplômes délivrés en formation continue, plus de la moitié sont des diplômes nationaux (DUT, licence, master...) ⁸⁶.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est un autre dispositif permettant d'obtenir un diplôme ou une certification de qualification professionnelle. La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, qui a créé la VAE, autorise les établissements d'enseignement supérieur à délivrer leurs diplômes ou leurs titres par cette voie. En 2007, 4 200 validations ont été délivrées pour obtenir tout ou partie d'un diplôme à l'université ⁸⁷.

Les stagiaires de formation continue et les personnes qui préparent la VAE ont besoin de documentation pour préparer leurs examens. Or très souvent, ils ne sont pas disponibles la semaine puisqu'une grande partie d'entre eux occupent un emploi à plein temps. Le samedi est le seul jour où ils peuvent se rendre à la bibliothèque. Ce public, certes peu important au niveau des effectifs, doit toutefois être pris en compte par les établissements documentaires afin d'accueillir tous les membres de la communauté universitaire.

Les conditions de vie des étudiants et des enseignants-chercheurs influent sur leurs possibilités de fréquenter à tel ou tel moment la bibliothèque universitaire. Il est donc nécessaire de prendre en compte les habitudes et les comportements des publics que l'on souhaite servir, pour améliorer leurs conditions d'accueil.

C'est pourquoi un certain nombre de bibliothèques universitaires françaises sont ouvertes le soir, le week-end et pendant les vacances universitaires. En proposant ces ouvertures élargies, elles répondent aux demandes réitérées de leurs usagers et aux incitations de leur tutelle, mais de quelle manière le font-elles ? Il ne s'agit pas effet seulement d'élargir les horaires, mais de réfléchir à tout un ensemble d'éléments à réunir afin d'ouvrir mieux en ouvrant plus.

⁸⁶ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. *L'état de l'Enseignement supérieur... op. cit.* p. 37.

⁸⁷ *Ibid.*

Comment ouvrir plus les bibliothèques universitaires ? Un fonctionnement spécifique

Avant de s'intéresser au fonctionnement des ouvertures élargies, dressons un état des lieux des ouvertures des bibliothèques universitaires françaises. Les moyennes nationales, 59 heures d'ouverture hebdomadaire et environ six semaines de fermeture annuelle, cachent en effet de fortes disparités locales⁸⁸.

1. SITUATION ACTUELLE

1.1 L'amplitude hebdomadaire

1.1.1 État général des lieux

De la bibliothèque de médecine Cochin (SCD de l'Université Paris Descartes-Paris 5) ouvrant 84h par semaine à l'antenne de St Raphaël de l'IUT de l'Université du Sud Toulon-Var n'ouvrant que 10h par semaine⁸⁹, les écarts sont importants. Il ne s'agit pas ici de faire un classement comparatif des établissements, ce qui ne serait pas pertinent étant donné la variabilité des situations, mais de mettre en évidence les principales tendances des ouvertures des bibliothèques universitaires françaises.

Sans grande surprise, les bibliothèques spécialisées, les bibliothèques d'antennes universitaires, les bibliothèques d'UFR, d'IUT et dans une moindre mesure d'IUFM ont une amplitude hebdomadaire beaucoup plus faible que les bibliothèques de section et les bibliothèques pluridisciplinaires. Les premières ont en effet, dans la plupart des cas, une amplitude hebdomadaire maximale inférieure à 50h par semaine. Ces différences s'expliquent notamment par la taille, la situation géographique et le public potentiel de ces bibliothèques.

Trente-deux bibliothèques universitaires ouvrent déjà 65h ou plus par semaine, à certaines périodes de l'année⁹⁰. Elles atteignent ou dépassent donc l'objectif fixé par le Ministère de l'Enseignement supérieur pour 2012. Parmi celles-ci, les bibliothèques de médecine, au nombre de dix-huit, sont surreprésentées. Cette large ouverture s'explique par la très forte demande des étudiants en santé dont les emplois du temps, nous l'avons vu dans la première partie, sont très chargés. Le reste des bibliothèques ouvrant plus de 65h est plus hétérogène puisqu'il comprend à la fois des grands établissements comme

⁸⁸ J'ai construit un tableau des ouvertures de l'ensemble des bibliothèques universitaires françaises figurant dans la liste établie par l'ancienne sous direction des bibliothèques de l'enseignement supérieur. Pour chacune d'entre elles, j'ai relevé sur leur site Internet : l'amplitude hebdomadaire maximale, les horaires en regardant notamment si elle proposait des nocturnes et une ouverture le week-end (avec les services proposés) ainsi que les périodes de fermeture. Ce travail fastidieux m'a permis d'avoir une vision d'ensemble de l'ouverture des bibliothèques universitaires en 2009 (les horaires ont été vérifiés et mis à jour pour la dernière fois en novembre 2009). L'intégralité de ce tableau n'est pas mis en annexe pour des raisons de lisibilité ; cependant cette deuxième partie s'appuiera sur ces résultats et une partie d'entre eux seront repris sous forme de tableaux et de cartes.

⁸⁹ Cf. le site de la BU Cochin : <<http://www.bu.univ-paris5.fr/spip.php?article175>> [Consulté le 7 novembre 2009] et le site de l'antenne de St Raphaël : <http://bu.univ-tln.fr/toulon_new/frameset-infos.htm> [Consulté le 7 novembre 2009].

⁹⁰ Se reporter à l'annexe 6, p. 113, qui dresse une liste de ces bibliothèques ouvrant 65h ou plus par semaine.

la bibliothèque Sainte-Geneviève (72h) ou la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (72h) mais également des sections de Droit-Économie comme la bibliothèque Saint-Serge d'Angers (73h), de Lettres et Sciences Humaines telle que la bibliothèque Segalen de Brest (67h), de Sciences comme la bibliothèque de la Doua de Lyon 1 (68h30) ou encore des bibliothèques pluridisciplinaires telle que celle du Saulcy de Metz (67h), qui sont toutes de taille plus petite. Si nous élargissons ce panel aux quatre-vingt onze bibliothèques qui ont une amplitude hebdomadaire maximale supérieure à la moyenne nationale, la répartition disciplinaire est plus équilibrée, comme le montre le diagramme suivant :

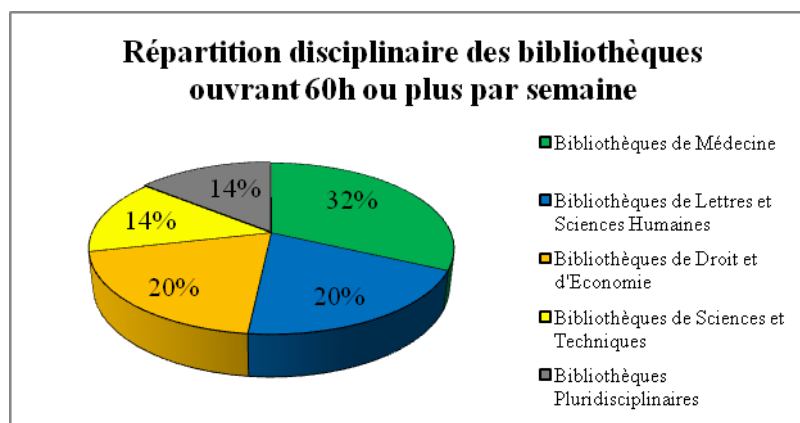


Figure 3 : Répartition disciplinaire des bibliothèques universitaires dont l'amplitude hebdomadaire est supérieure ou égale à 60h, en périodes d'horaires étendus

Quant à la localisation géographique des bibliothèques qui sont le plus ouvertes aux publics, les bibliothèques de la région parisienne sont surreprésentées au sein des établissements ouvrant 65h ou plus (14 sur 32), ce qui est moins le cas au sein des établissements ouvrant 60h ou plus (27 sur 91), au regard de la répartition des bibliothèques sur le territoire national (environ 1/4 des BU en région parisienne). Les bibliothèques de province apparaissent toutefois un peu plus impliquées que les bibliothèques parisiennes dans l'actuel mouvement d'extensions des horaires d'ouverture.

1.1.2 Les nocturnes : une pratique en développement

Si ouvrir plus se traduit nécessairement par une augmentation de l'amplitude hebdomadaire maximale, cette dernière ne peut être le seul indicateur à prendre en compte pour ouvrir mieux. Il s'agit en effet d'élargir les horaires à des périodes de la semaine où les publics sont disponibles et désireux de venir à la bibliothèque. C'est le cas des nocturnes, très demandées par les usagers dans les enquêtes de public.

Jusqu'au début des années 2000, les nocturnes étaient encore exceptionnelles en France, pratiquées soit par de grands établissements depuis des décennies, comme la bibliothèque Sainte-Geneviève ou la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNUS) ouvertes toutes deux jusqu'à 22h, depuis 1850 pour la première et depuis 1960 environ pour la seconde, soit par des bibliothèques de médecine, pionnières en la matière, telles que l'ancienne BU Necker de l'Université Paris 5, qui ouvrait jusqu'à 23h30 la semaine depuis 1990. Ces ouvertures tardives se sont multipliées ces dernières années et sont désormais proposées aussi bien par des bibliothèques de section que par des bibliothèques pluridisciplinaires, par des établissements de province que des

établissements parisiens. Une soixantaine de bibliothèques ont ainsi prolongé leurs ouvertures jusqu'à 20h tandis qu'une trentaine ouvrent au-delà de 20h dont neuf après 22h⁹¹.

La carte que j'ai construite⁹² montre la répartition de ces ouvertures après 19h en province.

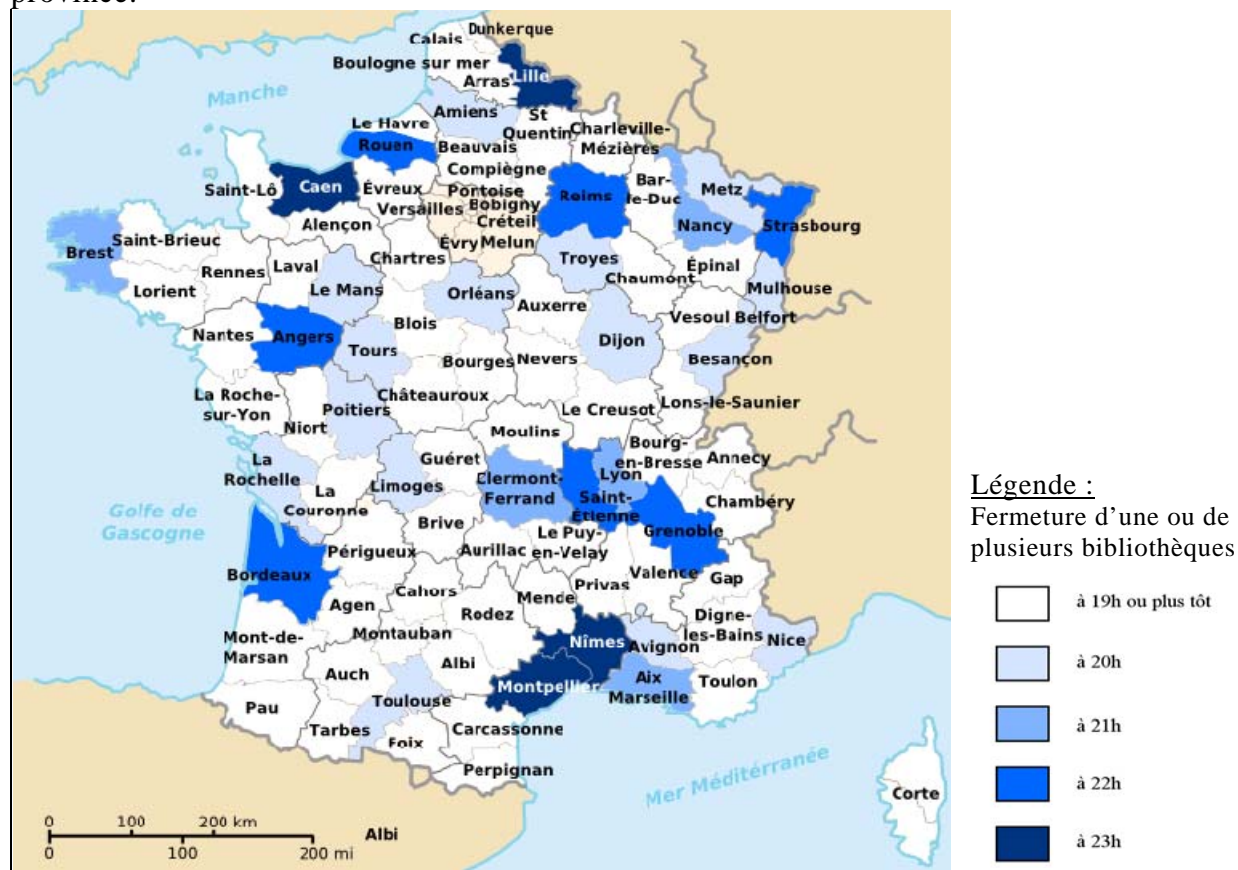


Figure 4 : Carte des nocturnes des bibliothèques universitaires

Il est certain que les villes moyennes ne comprenant que des bibliothèques d'IUT ou d'IUFM de petites tailles n'ont pas vocation à proposer des nocturnes. Cependant, des universités importantes, comme celles de Rennes et de Nantes, dont toutes les bibliothèques ferment actuellement à 19h ou avant, devraient en offrir. De même, les bibliothèques de grandes universités qui, comme Toulouse, ne proposent que des nocturnes jusqu'à 20h, pourraient ouvrir encore plus tard ; d'autres universités qui, comme Lille et Montpellier, n'offrent des nocturnes tardives qu'au sein de bibliothèques de médecine, pourraient proposer aussi des ouvertures le soir au sein de bibliothèques pluridisciplinaires ou dans des bibliothèques moins spécialisées que les sections de médecine.

En région parisienne, la majorité des SCD proposent au moins une ouverture jusqu'à 20h dans au moins une bibliothèque, sauf les SCD des Universités d'Evry-Val-d'Essonne, de Marne-la-Vallée, de Paris-Nanterre (Paris 10) et de la Sorbonne nouvelle-Paris 3. Quant aux bibliothèques interuniversitaires parisiennes, la BIU de Médecine, la BIU de

⁹¹ Se reporter au tableau des bibliothèques universitaires ouvrant au-delà de 20h, à l'annexe 7, p. 116.

⁹² Lorsqu'un département comprend plusieurs bibliothèques ouvertes après 19h, c'est la bibliothèque qui ferme la plus tard qui est représentée. Le tableau des bibliothèques ouvrant au-delà de 20h mis en annexe permet de compléter cette carte et de savoir précisément quelles sont les bibliothèques qui sont ouvertes le soir et la nuit. Étant donné la complexité de la répartition territoriale des universités d'Île-de-France, il n'a pas été possible de réaliser une représentation visuelle des nocturnes parisiennes. Elles figurent néanmoins dans le tableau mentionné ci-dessus.

Pharmacie, la BIU des Langues Orientales et de la Sorbonne ferment toutes à 19h en semaine !

Comme pour l'amplitude hebdomadaire, les bibliothèques de médecine sont surreprésentées au sein des bibliothèques ouvrant au-delà de 20h (23 sur 36). La répartition disciplinaire est plus équilibrée, lorsque l'on prend également en compte les bibliothèques ouvrant de 19h à 20h.

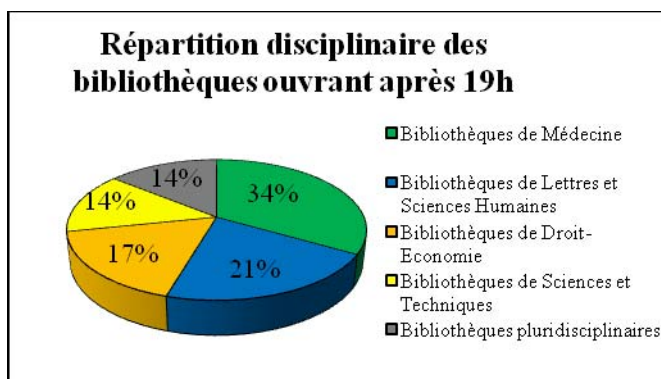


Figure 5 : Répartition disciplinaire des bibliothèques universitaires qui ouvrent après 19h, en période d'horaires étendus

1.1.3 L'ouverture le week-end : une pratique répandue mais disparate

L'ouverture le week-end est offerte par un plus grand nombre de bibliothèques, comme nous pouvons le constater ci-dessous⁹³.

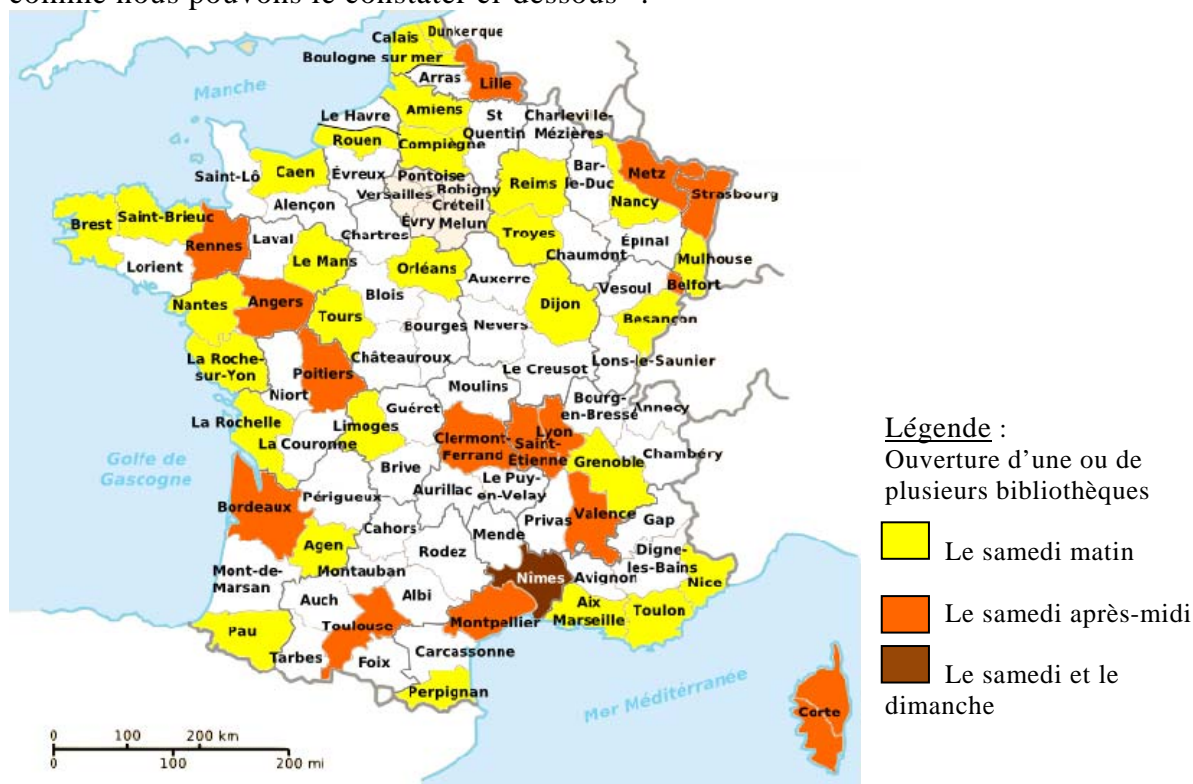


Figure 6 : Carte des ouvertures le week-end des bibliothèques universitaires

⁹³ Comme pour la carte précédente, lorsqu'un département comprend plusieurs bibliothèques ouvertes le samedi, c'est la bibliothèque qui ouvre le plus qui est représentée. De même, les bibliothèques de la région parisienne ne figurent pas sur cette carte. Se reporter également au tableau des bibliothèques ouvrant le samedi toute la journée, en annexe 8, p. 120.

La plupart des SCD de province comptent au moins une bibliothèque ouverte le samedi, à l'exception des SCD des Universités d'Aix-Marseille 3, d'Artois, d'Avignon, de Bretagne Sud, du Havre, de Savoie et de Toulouse 2 Le Murail. En région parisienne, seul le SCD de l'Université de Marne-la-Vallée est entièrement fermé le samedi. Notons que presque toutes les BU et BIU d'Île-de-France ouvertes le samedi le sont toute la journée, contrairement aux bibliothèques de province. L'ouverture le samedi n'est pas particulièrement le fait des bibliothèques de médecine, au contraire. Elle concerne généralement soit la bibliothèque pluridisciplinaire du SCD soit les principales sections (Sciences et Techniques, Droit et Lettres, Médecine) d'un SCD, en l'absence d'une bibliothèque centrale.

Quant à l'ouverture le dimanche, elle n'est proposée que par deux bibliothèques universitaires : la bibliothèque de médecine Cochin du SCD de l'Université Paris 5 et la bibliothèque de médecine de l'Université Montpellier 1 à Nîmes. Elle n'est d'ailleurs pas souhaitable dans un certain nombre d'universités moyennes ou relativement grandes de province car la plupart des étudiants rentrent chez leurs parents le week-end. Cependant, il serait opportun qu'au moins une grande bibliothèque parisienne interuniversitaire soit ouverte ce jour-là. L'accaparement de la BnF et de la Bpi par les étudiants le dimanche montre en effet qu'il existe un réel besoin qui doit être pris en compte par les universités. Dans les très grandes villes universitaires de province, comme Lyon, Strasbourg, Bordeaux, il serait intéressant de mettre en place un partenariat entre la mairie et l'université pour l'ouverture d'une bibliothèque le dimanche.

1.2 Une ouverture (trop) restreinte pendant les vacances scolaires

L'élargissement des horaires concernant enfin le nombre de jours ouverts par an, faible en France, puisqu'il s'élevait en moyenne à 250 jours en 2007. A cet égard, les BIU d'Île-de-France sont beaucoup plus ouvertes que les autres, avec un nombre de jours ouverts de 273 en 2007 contre 247 pour les BU de province et 236 pour les BU parisiennes⁹⁴. Cette ouverture discontinue des bibliothèques universitaires se concrétise, en plus de la fermeture le dimanche et dans certains cas le samedi, par une ouverture partielle pendant les vacances universitaires. Les bibliothèques pluridisciplinaires et de section sont en effet au moins fermées 1 à 2 semaines pendant les vacances de Noël et 3 à 6 semaines l'été en moyenne, certaines fermant complètement les mois de juillet et d'août. Les bibliothèques spécialisées, d'IUFM et d'UFR ont un nombre de jours ouverts plus faibles puisque généralement elles ferment aussi pendant les vacances de février et de printemps.

Ces fermetures sont un frein à la continuité du service public. Dans son rapport sur l'accueil, Georges Perrin attire l'attention sur les établissements sièges des centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST), qui doivent, selon la convention de leur création, « *répondre chaque jour ouvrable et tout au long de l'année aux demandes de documents qui leur sont adressés [...] et assurer la continuité du service pendant les vacances universitaires* »⁹⁵. Les fermetures estivales sont par ailleurs préjudiciables aux enseignants et aux chercheurs, qui, nous l'avons vu,

⁹⁴ Se reporter à l'annexe 9, p. 126, pour voir les tableaux du nombre de jours d'ouverture des bibliothèques universitaires en 2007.

⁹⁵ PERRIN, Georges. *Améliorer l'accueil... op. cit.* p. 8.

ont besoin de consulter de la documentation pour leurs travaux ou leurs cours pendant l'été, ainsi qu'aux étudiants qui préparent la session de rattrapage de septembre ou effectuent des recherches.

Remarquons cependant que certaines bibliothèques ferment seulement deux semaines l'été⁹⁶ tandis que quelques autres sont ouvertes totalement en juillet et en août. C'est le cas de la BU Droit-Lettres du SCD de l'Université de Bourgogne, seule bibliothèque de province à ma connaissance à offrir ce service, de la BNUS, de la Sorbonne et de la BIU Cujas. Lorsque les bibliothèques ouvrent pendant les vacances scolaires (Noël, février, printemps et été), elles fonctionnent en horaires réduits, fermant plus tôt le soir et n'étant souvent pas ouvertes le samedi.

2. ÉLÉMENTS A PRENDRE EN COMPTE LORS DE LA MISE EN PLACE DES EXTENSIONS DES HORAIRES

Lorsqu'un service commun de la documentation (SCD) souhaite élargir ses horaires, il doit prendre en compte un certain nombre d'éléments afin de bâtir une véritable politique d'ouverture. Où ouvrir plus ? Quand ? Comment ? Avec quel personnel et pour quels services ? Avant de mettre en place une nocturne ou une ouverture le week-end sous la pression de la tutelle ou des usagers, il faut en effet s'assurer que l'environnement de la bibliothèque le permet et le justifie.

2.1 La situation territoriale

2.1.1 La question du réseau

Loin d'être isolées, les bibliothèques universitaires participent à des réseaux documentaires, dont le plus évident est celui formé par le service commun de la documentation. Mettre en place une politique concertée des horaires d'ouverture des bibliothèques intégrées présente un certain nombre d'avantages. Deux cas de figures peuvent notamment être envisagés.

D'une part, les principales sections d'un SCD peuvent adopter des horaires identiques. Les trois principales bibliothèques du SCD de l'Université de Bourgogne (sections Droit-Lettres, Médecine-Pharmacie, Sciences-Économie) ont ainsi toutes les trois une amplitude hebdomadaire maximale de 60h : chacune d'entre elles ferme à 20h du lundi au vendredi et est ouverte le samedi matin de 9h à 12h⁹⁷. Cette solution favorise la lisibilité et l'unité du SCD.

D'autre part, les bibliothèques universitaires ont aussi la possibilité de proposer des ouvertures complémentaires lors de périodes spécifiques. Par exemple, la bibliothèque de lettres, langues et sciences humaines de Clermont-Ferrand se répartit sur deux sites dont les ouvertures élargies sont décalées. La BU Gergovia, plutôt destinée au 1^{er} cycle et située près des lieux d'enseignements, met l'accent sur les ouvertures en semaine avec des nocturnes jusqu'à 21h ; elle est fermée le week-end. La BU Lafayette, s'adressant aux 2^{ème} et 3^{ème} cycles et plus proche du centre ville, est ouverte le samedi toute la journée et ferme à 19h en semaine⁹⁸. Ces ouvertures complémentaires peuvent être

⁹⁶ C'est par exemple le cas de la Bibliothèque Ste-Geneviève, de la BIU de Médecine, de la section pluridisciplinaire des Cerclades de l'Université de Cergy Pontoise, des SCD de Metz, Limoges, Nantes, Lyon 1, de la BU centrale de l'Université Rennes 2, de la BU Lettres et Sciences Humaines de recherche de la BCIU de Clermont-Ferrand, de la BU de Médecine de l'Université Grenoble 1, de la BU Droit-Gestion de l'Université Lille 2.

⁹⁷ Cf. le site du SCD de l'Université de Bourgogne : <<http://scd.u-bourgogne.fr/>> [Consulté le 15 novembre 2009].

⁹⁸ Courriel de Florence Bodeau, chef de section de la BU Gergovia, BCIU de Clermont-Ferrand, 3 septembre 2009.

particulièrement intéressantes pendant les vacances scolaires. Au lieu de fermer toutes en même temps l'été, comme cela est très souvent le cas, les bibliothèques universitaires ne pourraient-elles pas le faire par roulement afin de maintenir une bibliothèque ouverte tout l'été au sein du SCD ? La mise en place de ce dispositif nécessite certes de remédier aux problèmes logistiques et techniques posés par la fermeture des universités. Elle permettrait cependant d'assurer la continuité du service public tout au long de l'année universitaire.

La coopération peut également porter entre les bibliothèques de différentes universités dans les grandes villes qui comptent plusieurs établissements d'enseignement supérieur. Une répartition des ouvertures tardives existe déjà dans certains endroits. Les SCD des Universités Lumière Lyon 2 et Jean Moulin Lyon 3, toutes deux spécialisées en lettres, sciences humaines, droit et économie, ont conjointement mis en place des nocturnes à la rentrée universitaire 2008-2009. La bibliothèque de la Manufacture de Lyon 3 ouvre jusqu'à 21h le lundi et le mardi ; la bibliothèque Chevreul de Lyon 2 prend le relais le mercredi et le jeudi⁹⁹.

Ce type d'initiative, encouragé par le ministère, devrait se développer au cours des prochaines années, sous l'impact des PRES. Le département documentaire du PRES de Bordeaux a coordonné la mise en place d'une politique de site pour l'accueil des étudiants au sein des bibliothèques universitaires de la ville. Les efforts pour l'élargissement des horaires ont été concentrés sur la bibliothèque pluridisciplinaire, située en centre ville et gérée par le département documentaire (les autres bibliothèques dépendant de quatre SCD distincts). Cette bibliothèque accueille ainsi les étudiants de l'ensemble des quatre universités, de l'Institut d'Études Politiques et des trois écoles d'ingénieur du PRES, 78h par semaine, 6 jours sur 7 : elle est ouverte de 8h30 à 22h la semaine et de 8h30 à 19h le samedi¹⁰⁰.

Enfin, il peut être opportun pour les bibliothèques universitaires de mettre en place une collaboration avec le réseau de lecture publique de leur ville. Rappelons-le, les étudiants sont nombreux à fréquenter les bibliothèques municipales, notamment le week-end. Ainsi, la bibliothèque de l'antenne du centre universitaire troyen, qui fait partie de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, a signé une convention avec la médiathèque de l'agglomération troyenne. Comme la BU est ouverte uniquement les journées en semaine, les étudiants sont invités à fréquenter la médiathèque les soirs de la semaine et le week-end. La concertation ne concerne pas seulement les horaires mais s'inscrit dans une véritable politique d'accueil de ces publics. La médiathèque achète en effet les œuvres au programme des étudiants tandis que l'abonnement est gratuit pour ces derniers (une partie des droits de bibliothèque sont reversés à la médiathèque). L'université aide la ville pour l'ouverture le dimanche en mettant à sa disposition des contrats étudiants¹⁰¹.

A l'heure des restrictions budgétaires, les partenariats entre structures documentaires sont très certainement l'avenir des extensions des horaires d'ouverture. Raisonner par site géographique et non pas par établissement est indispensable pour assurer une bonne desserte du territoire. Les Ministères de l'Enseignement supérieur et de la Culture

⁹⁹ Dans le cadre de l'évaluation des UE Services et Publics du Diplôme de Conservateur en Bibliothèque, j'ai réalisé une étude sur les nocturnes lyonnaises dont une partie des résultats sont repris dans ce mémoire.

¹⁰⁰ GIRARD, Christine. L'extension des horaires d'ouverture au sein du PRES de Bordeaux. In : *Table ronde sur l'élargissement des horaires, 38^{ème} congrès de l'ADBU journée d'étude : les politiques de services, 19 septembre 2008, Pau* [images animées en ligne]. Prod. Strasbourg : Université Louis Pasteur, 2008. [Consulté le 16 novembre 2009]. <<http://www.canal2.tv/video.asp?idvideo=7924>>

¹⁰¹ PERRIN, Georges. Accueillir de nouveaux publics ? Oui ! Mais quand ? *BBF* [en ligne], 2009, n° 5, p. 27. [Consulté le 16 novembre 2009]. <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0024-004>>

avaient étudié la mise en place d'une extension concertée des horaires d'ouverture des BM et BU de six villes (Compiègne, Limoges, Nantes, Orléans, Rennes et Troyes) mais ce projet n'a pas abouti¹⁰². Il est toutefois certain qu'avec la LRU, la généralisation des appels à projets dotés de fortes incitations financières et les PRES, les futurs élargissements des horaires auront un ancrage local.

2.1.2 La question géographique

Qu'une ouverture concertée soit mise ou non en place au sein d'un réseau territorial, il faut choisir quelle sera la ou les bibliothèques de l'université qui étendront leurs horaires. La situation géographique joue à cet égard un rôle fondamental : elle conditionne en partie la réussite ou l'échec de l'extension.

L'emplacement de la bibliothèque par rapport aux lieux de vie des publics est important : la question de l'élargissement des horaires se pose de manière différente selon que l'établissement est situé en centre ville ou sur un campus excentré, éloigné de toute activité. L'Université Lyon 2 a ainsi choisi la BU Chevreul, au cœur de la ville de Lyon, aux dépens de l'autre bibliothèque du SCD localisée dans la banlieue lyonnaise, sur la commune de Bron, pour mettre en place des nocturnes¹⁰³.

Cela ne signifie pas que les bibliothèques se trouvant sur les campus éloignés ne peuvent pas proposer des extensions ; un certain nombre d'entre elles le font avec succès. Il s'agit de prendre en compte certains éléments, notamment la vie sur le campus et la desserte de ce campus, afin de savoir s'ils sont suffisants pour drainer un public conséquent lors des ouvertures élargies. Il est important qu'au moins un restaurant universitaire ou une cafétéria soit ouvert le soir, le samedi midi et/ou pendant les vacances scolaires. Lors de la mise en place de nocturnes la semaine jusqu'à 20h et d'une ouverture toute la journée le samedi à la BU de Sciences du SCD de l'Université Paris-Sud 11 en 2008-2009, le campus d'Orsay ne comptait pas de restaurant universitaire ouvert le samedi midi et le soir. La cafétéria du CROUS a certes alors étendu son ouverture le soir jusqu'à 20h, mais sans succès, puisque lorsque les étudiants sortaient le soir de la bibliothèque, la cafétéria fermait ses portes. L'absence de point de restauration a été certainement un frein à la fréquentation de la bibliothèque¹⁰⁴.

Les horaires des transports en commun, qui relient les campus aux lieux d'habitation des usagers, importent également. Par exemple, la BU Droit-Lettres Robert de Sorbon de l'Université de Reims Champagne-Ardenne est située sur un campus excentré, qui n'est plus relié au centre ville par les transports en commun après 20h30. Dans ces conditions, la bibliothèque qui ferme à 20h en période d'horaires étendus n'augmentera pas ses ouvertures nocturnes ; un tel élargissement serait voué à l'échec. La bibliothèque reverra probablement sa politique d'ouverture lorsque le futur tramway qui desservira le campus sera inauguré et que de nouvelles résidences universitaires seront construites à proximité¹⁰⁵.

¹⁰² Entretien avec Georges Perrin, inspecteur général des bibliothèques, 5 novembre 2009.

¹⁰³ Entretien avec Dominique Baude, responsable des services aux publics, SCD de l'Université Lyon 2, 30 avril 2009.

¹⁰⁴ Courriel de Catherine Vassilieff, responsable de la BU Sciences d'Orsay, SCD de l'Université Paris-Sud 11, 2 octobre 2009.

¹⁰⁵ Courriel d'Aurélien Delamarre, responsable de la section Droit-Lettres, SCD de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, 7 octobre 2009.

2.1.3 La question du bâtiment

Le bâtiment joue aussi un rôle important dans la faisabilité d'une extension des horaires d'ouverture. Comme le souligne Christophe Pavlidès, « *la question des horaires n'est pas dissociable de la question de l'architecture* »¹⁰⁶.

Selon que l'ensemble du bâtiment est occupé par la bibliothèque ou qu'il comprend d'autres institutions et services, les conséquences sont différentes pour la mise en place d'un élargissement des horaires. Les bibliothécaires sont plus libres dans le premier cas mais également plus isolés, notamment pour assurer la sécurité le soir. Dans le second cas, la bibliothèque est fortement contrainte par les horaires d'ouverture du bâtiment dans lequel elle s'insère, à moins qu'elle ne possède une entrée distincte. Elle peut cependant recourir aux personnels (agents de sécurité, concierge...) propres au bâtiment, ce qui facilite l'ouverture le soir et le week-end. Par exemple, lorsque la BU de Médecine de Boulogne, située dans l'enceinte de l'hôpital St Ambroise, a mis en place des nocturnes jusqu'à 23h en 2006, les questions de logistique et de sécurité ont été prises en charge par la structure d'accueil¹⁰⁷. De même, en 2006, lorsque la BU de Gestion de l'Université de Nancy 2 a élargi ses horaires jusqu'à 21h en semaine, l'ouverture jusqu'à 22h du Pôle Lorrain de Gestion, dans lequel se trouve la bibliothèque, a constitué un environnement très favorable à cette expérience¹⁰⁸.

L'architecture même de la bibliothèque a un impact sur son ouverture. Le nombre d'étages et de pôles, l'organisation des espaces en grands plateaux décloisonnés ou en multiples petits recoins déterminent le nombre d'agents nécessaires pour assurer le service public et donc pour ouvrir le soir et le week-end. Les bâtiments gourmands en personnels constituent un frein à un élargissement des horaires à des périodes du jour ou de la semaine où le personnel est forcément restreint. La possibilité de fermer certains espaces de la bibliothèque peut y remédier en partie. C'est pourquoi il est recommandé de prévoir une ouverture modulable du bâtiment dès sa construction. Les dimensions et le fonctionnement de la bibliothèque doivent permettre d'accueillir le public de manière satisfaisante lors des heures de pointes mais aussi de n'ouvrir que certaines salles de lecture aux heures creuses¹⁰⁹.

La flexibilité du bâtiment influe sur la flexibilité des horaires d'ouverture.

2.2 Les autres impératifs

2.2.1 Des moyens humains et financiers renforcés

Les élargissements des horaires d'ouverture ont un coût et sont corrélés au nombre de personnels dont dispose une bibliothèque. Les contraintes humaines et financières sont elles aussi déterminantes dans la mise en place d'une extension des horaires d'ouverture.

Il est difficile pour les bibliothèques d'ouvrir plus uniquement avec leurs titulaires, trop peu nombreux. Le Ministère de l'Enseignement supérieur ne crée actuellement plus

¹⁰⁶ BRIGANT, Annie. Ouvert le soir, la nuit, le dimanche ?. *BBF* [en ligne], 2008, n° 2, p. 82. [Consulté le 18 novembre 2009]. <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-02-0081-003>>

¹⁰⁷ PERALES, Christophe. L'extension d'horaires d'ouverture au SCD de l'UVSQ. In : *Table ronde sur l'élargissement... op. cit.*

¹⁰⁸ UNIVERSITE NANCY 2. BU GESTION. *Travailler à la BU : Maintenant c'est (aussi) en nocturne !* [en ligne]. Nancy : Université Nancy 2, [2006]. p. 2. [Consulté le 18 novembre 2009].

<http://www.univ-nancy2.fr/presentation/espacecom/communiqu/2005-2006/dossier_presse_nocturnes_bu_gestion.pdf>

¹⁰⁹ BISBROUCK, Marie-Françoise ; RENOULT, Daniel (dir.). *Construire une bibliothèque universitaire : de la conception à la réalisation*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1993. p. 51-55.

ou quasiment plus de postes de titulaires, comme cela a pu se faire dans les années 1990 où, dans le cadre des contrats quadriennaux, des emplois étaient créés dans les bibliothèques étendant leurs horaires. Par ailleurs, avec l'autonomie des universités et le passage aux responsabilités et compétences élargies, les présidents des universités sont maîtres de la masse salariale et peuvent modifier et redéployer les emplois.

Aujourd'hui, les crédits alloués pour l'élargissement des ouvertures ne concernent que le recrutement d'étudiants et se chiffrent en heures de vacation. Ce financement de l'État s'effectue soit dans le cadre des contrats quadriennaux soit dans le cadre d'appels à projets, comme le plan Réussir en licence ou l'opération Campus.

La région participe également à ces efforts financiers. Par exemple, le conseil général d'Île-de-France verse, depuis 2007, une subvention aux SCD souhaitant élargir leurs horaires. Les bibliothèques des Universités Paris 6, 10, 12, 13 et Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) ont été les premières à en bénéficier¹¹⁰. Le SCD de l'UVSQ a ainsi eu à sa disposition un volant horaire annuel de monitorat étudiant s'élevant à 4 500 heures, ce qui lui a permis de financer à 70% son extension des horaires à la BU de St-Quentin¹¹¹. Ce dispositif a été élargi à d'autres bibliothèques parisiennes comme le SCD de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée.

Notons que, parmi les bibliothèques ayant répondu à mon enquête, certaines d'entre elles bénéficient des crédits alloués par l'État dans le cadre du plan Réussir en licence tandis que d'autres ouvrent le soir et le week-end sur ressources propres (budget de la BU ou du SCD). Dans d'autres cas, le salaire des moniteurs et surtout des vigiles lors des extensions est pris en charge par l'université ou l'école que la bibliothèque dessert. Enfin, quelques bibliothèques ont pu bénéficier d'aides spécifiques. C'est le cas du SCD de l'Université de Reims Champagne-Ardenne qui, lors de l'élargissement des horaires de plusieurs de ses bibliothèques en 2007, a reçu une aide de 10 000 euros du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) de l'université, aide qui n'a toutefois pas été reconduite les années suivantes¹¹².

Lors de la mise en place d'horaires élargis, les responsables de bibliothèques peuvent donc s'appuyer sur différents dispositifs financiers dont il est important de connaître l'existence et les différentes contraintes pour pouvoir en bénéficier et alléger quelque peu le coût de ces extensions. La pérennité de ces aides préoccupe à juste titre les directeurs d'établissements. Un projet d'élargissement des horaires n'a de sens que s'il est pluriannuel, d'autant plus qu'il est difficile de revenir en arrière et de restreindre les horaires proposés aux usagers. Si les aides de l'État et de la région s'étendent sur plusieurs années, nous pouvons craindre que les bibliothèques se trouvent dans des situations difficiles si ces aides ne sont pas renouvelées une fois arrivées à leur terme.

L'embauche d'étudiants permet certes d'étendre les horaires ; ils ne peuvent toutefois assurer seuls les extensions d'ouvertures. Il est nécessaire d'avoir également recours aux personnels titulaires et de les impliquer dans le projet. Or l'élargissement des horaires s'accompagne très souvent de tensions ou du moins d'inquiétudes ; c'est le cas dans la plupart des bibliothèques ayant répondu à mon enquête. S'il ne débouche pas

¹¹⁰ INSPECTION GÉNÉRALE DES BIBLIOTHÈQUES. *Rapport d'activités 2008* [en ligne]. [Paris] : IGB, 2009. p. 11. [Consulté le 19 novembre 2009]. <<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/IGB/rapportanneuelIGB2008.pdf>>

¹¹¹ GALANOPOULOS, Philippe. *L'extension des horaires d'ouverture à la Bibliothèque universitaire de Saint-Quentin-en-Yvelines en 2008. Un service étendu pour un nouveau public ?*. 2009. p. 21. Mini mémoire du Diplôme de Conservateur des Bibliothèques : Villeurbanne : ENSSIB, 2009.

Depuis mai 2008 et suite à l'enquête de public évoquée en 1^{ère} partie de ce mémoire, la BU de St-Quentin est ouverte de 9h à 20h la semaine et de 10h à 18h le samedi. Pour rappel, elle fermait auparavant à 18h la semaine (sauf le mardi) et à 13h le samedi.

¹¹² Courriel de Maria Duriez-Le-Guen, responsable de la section Santé, SCD de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, 2 octobre 2009.

nécessairement sur des conflits ou des menaces de grèves, il suscite des négociations avec le personnel.

Ces craintes concernent naturellement le fait de devoir travailler tard le soir et le week-end. Si les bibliothécaires adhèrent au principe d'une ouverture large de leur établissement, ils veulent également profiter d'horaires de vie convenables. Un difficile consensus doit être trouvé pour répondre aux attentes des publics tout en préservant la vie privée des professionnels. Le mode de compensation des heures supplémentaires (rémunération/récupération) est un autre objet de discussions, de même que les conditions de sécurité, notamment lors des ouvertures nocturnes. Enfin, le fonctionnement spécifique de ces ouvertures élargies avec, nous le verrons, du personnel vacataire et une offre de services réduite, pose question. Une partie du personnel dénonce en effet une déqualification du travail des titulaires ainsi qu'une perte de qualité des services proposés¹¹³. Ces préoccupations sont relayées par les syndicats : le Snptes-Unsa a même lancé en octobre 2009 une enquête visant à dresser un inventaire des conditions d'extension des horaires d'ouverture pour pouvoir mieux négocier en commission technique paritaire et défendre les intérêts du personnel¹¹⁴.

Afin de répondre aux questions légitimes suscitées par ce genre de projet et de prendre en compte l'avis de tous, il est essentiel d'impliquer et de consulter le personnel ainsi que ses représentants syndicaux. La mise en place d'un groupe de travail, représentatif de toutes les catégories de personnel, me semble être un préalable indispensable à l'élargissement des horaires. Cela permet d'aboutir à un projet réfléchi et adapté, reposant sur l'analyse approfondie de tous les scénarios d'ouvertures possibles. Un groupe de travail Horaires et Temps a été constitué au SCD d'Angers en décembre 2007 pour réfléchir notamment à l'élargissement des horaires d'ouverture¹¹⁵. Il a d'abord travaillé sur les fins (quelles extensions la bibliothèque pourrait proposer) puis sur la faisabilité de ce projet, afin de susciter et d'enrichir les débats. Après 18 mois de travail, des ouvertures élargies ont été mises en place en octobre 2009¹¹⁶. La mise en place subreptice et soudaine d'un élargissement d'horaires, à la demande de la présidence d'université par exemple, ne peut qu'aboutir à une situation difficile et échouer. Il peut être également important que la présidence d'université s'engage par écrit sur les conditions de mise en place et de pérennité des ouvertures élargies (ressources financières, modes de compensation...).

Au regard des expériences mises en place il y a plusieurs années, une période de transition apparaît comme nécessaire afin que le personnel adhère au bien-fondé de l'élargissement des horaires et s'adapte au nouveau rythme d'ouverture et à son fonctionnement particulier.

2.2.2 Un minimum de moyens techniques et sécuritaires

Dépendant des moyens humains dont dispose une bibliothèque, les extensions d'horaires nécessitent également que des conditions techniques et de sécurité soient remplies.

¹¹³ Nous verrons au cours de cette deuxième partie les solutions apportées par les bibliothèques à ces différents sujets d'inquiétudes.

¹¹⁴ Cf. Le questionnaire de cette enquête, sur le site du Syndicat National du Personnel Technique de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et des Bibliothèques : <<http://www.snptes.org/enquete.html>> [Consulté le 20 novembre 2009].

¹¹⁵ Nathalie Clot, responsable des bibliothèques St-Serge et Montéclair du SCD d'Angers, m'a permis d'accéder aux comptes rendus de ce groupe de travail, qui ont été très enrichissants pour mon mémoire.

¹¹⁶ Depuis octobre 2009, en périodes d'horaires étendus, la bibliothèque St Serge est ouverte de 8h30 à 22h du lundi au jeudi, de 8h30 à 18h le vendredi et le samedi, soit 73h par semaine ; la bibliothèque Belle Beille de 8h30 à 20h du lundi au jeudi, de 8h30 à 18h le vendredi et le samedi, soit 65h par semaine. Auparavant, ces deux bibliothèques ouvraient 60h par semaine.

Or l'ouverture des bibliothèques le soir, le week-end et surtout pendant les vacances scolaires correspond à des périodes où la plupart des services de logistique sont fermés et où les universités restreignent l'accès aux campus pour des raisons économiques. Les services de maintenance et informatique doivent pouvoir intervenir, en cas d'importants problèmes d'éclairage, de chauffage... ou en cas de panne informatique. En effet, quel professionnel ne s'est-il pas retrouvé un samedi confronté au plantage du réseau informatique, sur un campus désert, sans arriver à joindre la personne d'astreinte ? Une réelle permanence technique et informatique doit être assurée lors des ouvertures des bibliothèques universitaires. En marge de ces questions techniques, remarquons que la mise en place d'ouvertures élargies a également un impact sur le personnel de service assurant le ménage de la bibliothèque. Ainsi, lors de l'élargissement des horaires de la BU de St-Quentin, un avenant au marché d'entretien a dû être rédigé afin de décaler les horaires des agents de nettoyage¹¹⁷.

Les moyens pour assurer la sécurité sont tout aussi importants. En l'absence de l'équipe de sécurité du campus ou en renfort de cette dernière, les bibliothèques emploient, nous le verrons, des vigiles auprès de sociétés de service privées. Une ouverture sécurisée le soir pour les usagers et le personnel se traduit aussi par un aménagement des alentours du bâtiment. Par exemple, des travaux ont été réalisés par l'Université Paris 11 pour augmenter l'éclairage depuis la BU Sciences d'Orsay jusqu'à la sortie du campus lors de la mise en place des nocturnes évoquées précédemment¹¹⁸.

Les présidents d'université, souvent très enclins à ouvrir plus, doivent remédier à ces problèmes et accompagner de manière satisfaisante les bibliothèques qui élargissent leurs horaires. Composante de l'université, la bibliothèque a également besoin des autres services pour ouvrir plus : les efforts ne peuvent lui incomber à elle seule.

2.2.3 Un rythme d'ouverture en lien avec le calendrier universitaire

La réflexion porte aussi sur la durée des ouvertures élargies dans la journée, la semaine et l'année. A partir de quelle heure et jusqu'à quelle heure ouvrir en semaine et le week-end ? Faut-il proposer des horaires étendus tout au long de l'année universitaire ou uniquement lors de périodes spécifiques ? Différents éléments entrent en jeu : les heures de cours des étudiants, les périodes de rentrées, vacances et examens de l'université, les horaires des transports en commun... Il est très important de réaliser une enquête auprès des publics et de leur demander quelles sont les plages horaires pendant lesquelles ils souhaiteraient une ouverture de la bibliothèque, afin que l'élargissement des ouvertures coïncide le plus possible avec leurs besoins.

Quelques bibliothèques qui ont récemment élargi leurs horaires ne proposent que deux nocturnes par semaine : c'est le cas de la BU de Médecine-Odontologie du SCD de l'Université Aix-Marseille 2 qui ouvre depuis le printemps 2009 jusqu'à 21h uniquement les mardis et jeudis en période de forte activité¹¹⁹. Un tel système peut permettre d'expérimenter un nouveau dispositif d'horaires élargis, avant de l'étendre au reste de la semaine. Un plus grand nombre d'établissements, principalement en province, proposent des ouvertures en soirée quatre jours par semaine, du lundi au jeudi.

¹¹⁷ UNIVERSITE DE VERSAILLES ST-QUENTIN-EN-YVELINES. SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION. *Rapport d'activité 2007* [en ligne]. [s. l.] : Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines, [2008]. p. 15. [Consulté le 20 novembre 2009]. <http://www2.uvsq.fr/28711839/0/fiche_pagelibre/>

¹¹⁸ Courriel de Catherine Vassilieff... *op. cit.*

¹¹⁹ Cf. Le site du SCD de l'Université Aix-Marseille 2 : <<http://bu.univmed.fr/flora/servlet/LoginServlet>> [Consulté le 21 novembre 2009].

Le vendredi est exclu car les bibliothèques provinciales se vident généralement dès le début d'après-midi ce jour-là, beaucoup d'étudiants quittant la ville pour passer le week-end chez leurs parents.

En ce qui concerne le samedi, l'ouverture toute la journée présente des avantages par rapport à l'ouverture uniquement le matin. Si la bibliothèque se situe sur un campus éloigné, le trajet du lieu d'habitation à ce campus sera d'autant plus rentabilisé que la durée d'ouverture sera importante, ce qui incitera un plus grand nombre d'utilisateurs à s'y rendre. Par ailleurs, le rythme de vie des étudiants, qui se lèvent souvent tard le samedi matin, est peu approprié à une ouverture entre 8h30 et 12h30, tranche horaire adoptée par de nombreux établissements. Quelques bibliothèques ouvrent à partir de 10h, comme la BU de l'Université de Corte¹²⁰ ou encore à partir de midi, à l'image de la bibliothèque centrale du SCD de l'Université Paris 7 qui accueille les publics de 13h à 18h le samedi¹²¹.

Aux fluctuations pendant la semaine s'ajoutent les variations d'horaires au cours de l'année. Cette modulation s'organise en trois temps : les horaires réduits pendant les vacances universitaires, les horaires normaux et les horaires étendus. Selon les établissements, ces derniers ont lieu soit d'octobre-novembre à mai, soit uniquement pendant les périodes de fortes activités universitaires (avant et pendant les examens). En 2008-2009, la bibliothèque de la Manufacture de l'Université Lyon 3 a ainsi proposé des nocturnes du 17 novembre au 18 décembre et du 5 au 15 janvier ainsi qu'entre le 2 et le 30 mars et entre le 20 avril et le 26 mai. Dans les deux cas, le rythme des ouvertures élargies suit le calendrier universitaire : fermeture les samedis et les soirées lors des vacances universitaires de décembre, d'hiver et de printemps, arrêt lors de la fin de la première session d'examens, ouverture le week-end et le soir avant et pendant les examens qui ont lieu en janvier pour le premier semestre et en mai pour le second semestre. Il s'agit pour les bibliothèques d'ouvrir plus lorsque leurs utilisateurs ont le plus besoin d'étudier, puisque comme nous l'avons vu précédemment, les étudiants concentrent leurs efforts à l'approche des examens. Ce fonctionnement modulaire est très proche de celui pratiqué par les bibliothèques européennes et d'Amérique du Nord. Elles ouvrent en effet avec des horaires importants en début de semestre, avec des horaires encore plus larges avant et pendant les périodes d'examen et avec des horaires restreints pendant les périodes de congés¹²².

Remarquons que ces horaires irréguliers, à la fois sur l'année et au sein de la semaine, peuvent dérouter les publics. Freins à la lisibilité et à la cohérence du service, ces variations rendent difficile l'appréhension des horaires d'ouverture par les publics. Les étudiants peuvent avoir du mal à se rappeler à quelle date la bibliothèque propose ou ne propose pas une nocturne par exemple. La communication effectuée autour des ouvertures élargies pallie en partie ce problème. Dans les bibliothèques ayant répondu à mon enquête, des annonces sont faites sur leur site Internet et sur les Environnements Numériques de Travail des étudiants. Les extensions peuvent également être mentionnées sur les signets des horaires et les guides du lecteur. Dans de plus rares cas, des dépliants et des affiches spécifiques sont réalisés lors du lancement de ces ouvertures élargies, comme cela a pu être le cas au SCD d'Angers¹²³. A Nancy, la mise

¹²⁰ Cf. Le site du SCD de l'Université de Corte :

<http://193.48.28.50/uPortal/tag.idempotent.render.userLayoutRootNode.uP?uP_root=root&uP_sparam=activeTab&activeTab=6
[Consulté le 21 novembre 2009].

¹²¹ Cf. Le site du SCD de l'Université Paris 7 : <<http://biblio-centrale.univ-paris-diderot.fr/#02>> [Consulté le 21 novembre 2009].

¹²² PERRIN, Georges. *L'emploi des étudiants... op. cit.* p. 13-14.

¹²³ Se reporter à l'annexe 10, p. 131 pour voir les affiches réalisées par le SCD d'Angers.

en place de nocturnes à la BU de Gestion en septembre 2005 a donné lieu à une inauguration avec le président de l'université ainsi qu'à un communiqué de presse dressant un premier bilan de ces ouvertures en soirée en janvier 2006. Ces gestes politiques forts ont permis d'attirer l'attention sur ce nouveau service¹²⁴. Il est important que la communication autour des horaires d'ouverture ne se fasse pas uniquement au sein de la bibliothèque mais également au sein du campus et des principaux lieux fréquentés par les publics universitaires.

3. L'ENCADREMENT DES EXTENSIONS DES HORAIRES D'OUVERTURE

3.1 Trois acteurs

3.1.1 Les étudiants, principaux leviers des élargissements

En l'absence, certes regrettable, de création de postes d'agents titulaires actuellement, les emplois d'étudiants constituent « *la condition sine qua non d'une extension significative des horaires* »¹²⁵. Ils forment, nous le verrons, l'essentiel du personnel des nocturnes et jouent un rôle important dans le fonctionnement des ouvertures le week-end.

Ces emplois d'appoint présentent un certain nombre d'intérêts pour les établissements¹²⁶. Leur relative souplesse facilite la construction du planning de service public et permet d'harmoniser la présence des personnels en salles de lecture, notamment lors de plages horaires spécifiques. Les étudiants employés constituent par ailleurs de « *bons intermédiaires* » entre la bibliothèque et les usagers, du fait des contacts faciles qu'ils ont avec leurs pairs. Ils éprouvent souvent moins de difficultés à faire respecter le règlement intérieur auprès des autres étudiants.

Différents types de contrats existent pour l'emploi des étudiants en bibliothèques universitaires : monitorat, vacation, tutorat... Dans le but d'harmoniser et de simplifier ces différentes procédures, le décret n° 2007-1915 du 26 décembre 2007¹²⁷ du Ministère de l'Enseignement supérieur précise les conditions de recrutement et d'emploi de ces étudiants. Conclu pour une période maximale de 12 mois entre le 1^{er} septembre et le 31 août, renouvelable cinq fois, le contrat défini dans ce décret, ne peut être passé qu'avec une personne inscrite dans un établissement d'enseignement supérieur. La durée du travail ne peut excéder les 670h entre le 1^{er} septembre et le 30 juin ainsi que les 300h au cours de l'été ; elle ne doit en aucun cas entrer en conflit avec les heures d'enseignements suivis. Dans la plupart des bibliothèques, les étudiants travaillent ainsi une petite dizaine d'heures par semaine. Le décret fixe également un seuil minimum de rémunération, qui ne peut être inférieure au produit du montant du salaire minimum de croissance par le nombre d'heures de travail effectuées.

Lors des soirées et des week-ends, les étudiants ont essentiellement des fonctions de surveillance dans les bibliothèques ayant répondu à mon enquête. Placés à la banque de

¹²⁴ UNIVERSITÉ NANCY 2. BU GESTION... *op. cit.* p. 2.

¹²⁵ PERRIN, Georges. *L'emploi des étudiants...* *op. cit.* p. 10.

¹²⁶ Nous aborderons dans la troisième partie, p. 72, les avantages de ces emplois pour les étudiants eux-mêmes.

¹²⁷ Pour lire ce décret, se reporter à la page suivante de Légifrance :

<<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000017766163>> [Consulté le 23 novembre 2009].

prêt/d'accueil ou circulant dans les espaces, ils sont en effet surtout chargés d'assurer le bon déroulement des ouvertures élargies. Trois tâches plus spécifiques peuvent leur être confiées : le rangement des ouvrages rendus ou laissés sur les tables et les chariots, le prêt/retour des documents lorsque ce service est proposé, l'accueil et le renseignement de premier niveau. Si les étudiants peuvent en effet répondre aux questions des lecteurs, cette fonction n'est pas la raison principale de leur présence au sein des bibliothèques le soir et le week-end. La plupart des responsables de bibliothèques interrogés soulignent qu'ils ne peuvent donner que des renseignements de base, en aucun cas des renseignements approfondis, sur les bases de données par exemple.

Ils secondent donc les professionnels sans les remplacer. Même s'ils effectuent seuls le service public, lors des nocturnes par exemple, les services qu'ils assurent sont de qualité moindre que ceux des titulaires. Leur présence ne remet donc pas en cause les compétences des professionnels, crainte parfois exprimée lors de la mise en place d'ouvertures élargies. Ils doivent toutefois recevoir une formation la plus complète possible lors de leur arrivée et être intégrés à la vie courante de la bibliothèque. Pour Aurélie Delamarre, responsable de la BU Droit-Lettres de Reims, « *le fait que les moniteurs qui assurent les permanences le soir travaillent également en journée et connaissent donc bien le fonctionnement habituel de la bibliothèque est une des clés de la réussite* »¹²⁸.

3.1.2 Les vigiles, une présence rassurante

Soutenant les moniteurs étudiants dans leurs missions de surveillance, les vigiles sont un autre acteur important des nocturnes et des ouvertures le week-end. Ils peuvent faire partie de l'équipe de sécurité du campus ou du bâtiment dans lequel se trouve la bibliothèque. En l'absence ou en renfort d'une telle équipe, certaines bibliothèques font appel à des sociétés de service privées le soir et le week-end. Ainsi, la BU Chevreul du SCD de l'Université Lyon 2 a décidé d'employer un vigile d'une société extérieure de 19h à 21h car le campus ferme à 19h et la bibliothèque se situe à proximité du service d'urgences d'un hôpital¹²⁹. Ces agents, notamment lorsqu'il s'agit de l'équipe de l'université, peuvent se trouver à l'accueil général du campus ou du bâtiment, effectuant des rondes régulières aux alentours de la bibliothèque. Lorsqu'ils sont embauchés expressément pour les ouvertures élargies, ils se situent dans l'enceinte même de la bibliothèque.

Ils sont chargés d'assurer la sécurité des publics, des personnels et des biens. Leur rôle est de prévenir et de limiter les tentatives de vol et de détérioration, de circonscrire tout incident, d'accompagner les publics rencontrant un problème ou encore d'assister le personnel en difficultés. Quand ils sont postés à la banque d'accueil de la bibliothèque, ils contrôlent les entrées et les sorties, interviennent si le portique antivol sonne. Leur présence garantit le bon déroulement des ouvertures élargies : elle permet d'offrir aux publics une atmosphère de travail calme et sereine dans la bibliothèque mais également à ses alentours. Leur présence est en effet particulièrement importante le soir au sein des campus excentrés. Située dans un quartier « sensible », à Bobigny et ouvrant jusqu'à 23h la semaine, la BU de Médecine Jean Dausset du SCD de l'Université Paris 13 a mis en place un dispositif intéressant pour assurer la sécurité de ses lecteurs. Le vigile présent lors des nocturnes accompagne, à l'arrêt de bus, les usagers avertis de l'arrivée imminente de ce moyen de transport par un voyant lumineux¹³⁰.

¹²⁸ Courriel d'Aurélie Delamarre... *op. cit.*

¹²⁹ Entretien avec Dominique Baude... *op. cit.*

¹³⁰ Entretien avec Georges Perrin... *op. cit.*

3.1.3 Les titulaires, des rôles variables selon les horaires

Les fonctions des titulaires diffèrent le soir du samedi. Lors des ouvertures au-delà de 20h, le personnel titulaire est soit absent de la bibliothèque, soit présent mais avec un rôle essentiellement administratif. Dans ce dernier cas, un personnel de catégorie A assure l'encadrement et la responsabilité de la nocturne. La BU Chevreul de Lyon 2, la BU de la Manufacture de Lyon 3, la BNUS, la BU Saint-Serge d'Angers fonctionnent ainsi lors des soirées. Dans chacune de ces bibliothèques, le cadre n'est pas assigné à un endroit fixe, peut rester dans son bureau, se rendre dans les espaces publics... Constamment joignable grâce à un téléphone portable, il intervient surtout en cas de problèmes. Les missions, limitées mais indispensables, de ce conservateur ou bibliothécaire relèvent donc avant tout de la surveillance et de la responsabilité administrative.

Lors des week-ends ou des ouvertures en début de soirée (de 19h à 20h), le personnel titulaire, quelle que soit sa catégorie, est présent en plus grand nombre et a des fonctions plus diversifiées : prêts/retours, accueil et renseignements des publics, surveillance des salles de lecture... proches de celles qu'il peut avoir en journée la semaine.

Les missions de l'ensemble du personnel, lors des ouvertures élargies, ne sont pas sans incidence sur les services, le fonctionnement et le modèle de bibliothèque proposés. Ainsi, la nuit, les moniteurs étudiants et les cadres n'ont pas pour mission principale de renseigner et d'aider les publics dans leurs recherches documentaires, comme cela peut être le cas au cours de la journée. A travers ce rôle de surveillance plus que de médiation, apparaissent déjà les spécificités de la bibliothèque, le soir, ouverte en tant qu'endroit calme, propice aux études, et non pas en tant que lieu d'accompagnement personnalisé, comme nous le verrons par la suite.

Dans les deux cas, se pose la question de la compensation des heures supplémentaires des personnels titulaires ou contractuels. Selon les établissements, ces heures sont soit récupérées soit rémunérées. Le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires est subordonné « à la mise en place de moyens de contrôle automatisé permettant de comptabiliser de façon exacte les heures supplémentaires accomplies » (une pointeuse par exemple)¹³¹. Peu de bibliothèques le pratiquent. C'est le cas au SCD d'Angers, où les cadres peuvent, s'ils le souhaitent, être rémunérés pour les heures effectuées au-delà de 20h, au tarif de base de l'heure de vacation des Travaux Dirigés (40 euros environ)¹³² ou de la bibliothèque Sainte-Geneviève, au sein de laquelle les heures faites par les personnels de catégorie C, le soir, sont payées avec un taux horaire bonifié¹³³. La plupart des bibliothèques interrogées pratiquent le repos compensateur, c'est-à-dire que les heures travaillées sont récupérées selon un certain taux horaire¹³⁴.

¹³¹ Article 2 du décret n°2007-1430 du 4 octobre 2007 portant application aux agents publics de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat. Pour lire ce décret : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=5C9AF161355E8051577A022AEA5CA811.tpdjo13v_3?cidTexte=JORFTEXT000000613510&dateTexte=20091201 [Consulté le 23 novembre 2009].

¹³² TACHEAU, Olivier. *Ouvrir plus : quel poids pour la BU ?* [en ligne]. Billet publié sur le blog *Le Nombriil de Belle Beille* le 12 octobre 2009. [Consulté le 23 novembre 2009]. <<http://tacheau.wordpress.com/2009/10/12/ouvrir-plus-quel-poids-pour-la-bu/>>

¹³³ Courriel de Pascale Mukerjee, responsable des services aux publics de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 25 septembre 2009.

¹³⁴ Selon l'arrêté du 15 janvier 2002 portant application du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans les services déconcentrés et établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (art. 5), la majoration des heures travaillées s'opère de la manière suivante :

- pour la onzième demi-journée travaillée, dès lors que les dix demi-journées consécutives précédentes l'auront été, un coefficient multiplicateur de 1,2 est appliqué ; soit 1h12 pour une heure effective.

- pour le travail en horaire décalé intervenant avant 7 h et/ou après 19 h, et sous réserve d'un travail minimum de deux heures, un coefficient multiplicateur de 1,2 est appliqué ; soit 1h12 pour une heure effective.

Dans mon enquête, tous les établissements appliquent un coefficient d'1,5 en soirée, après 19h : une heure faite donne donc lieu à 1h30 à récupérer. Pour le samedi, le taux varie d'un établissement à un autre et selon la période de la journée : une heure faite donne droit à 1h ou à 1h12 de récupération le matin, à 1h30 l'après-midi. Dans tous les cas, le surplus de temps passé à la bibliothèque doit donner lieu à une compensation satisfaisante et à la hauteur de l'effort demandé.

Le nombre de nocturnes et de samedis que chaque membre du personnel effectue dans l'année doit lui aussi être raisonnable, pour préserver la vie privée des personnels. D'où l'importance de l'emploi d'étudiants pour soutenir les équipes de titulaires et les décharger en partie. Le nombre de permanences à effectuer lors des ouvertures élargies est corrélé au nombre de personnels, nécessairement plus important dans les bibliothèques pluridisciplinaires que dans les petites sections. Pour remédier à ce problème, certains SCD fonctionnent en roulement : par exemple, les cadres des bibliothèques qui sont fermées le soir participent à tour de rôle aux nocturnes de la bibliothèque qui est ouverte, ce qui est une solution intéressante.

3.2 Différents schémas de fonctionnement, de l'autogestion au fonctionnement normal

3.2.1 L'ouverture sans personnel

Certaines bibliothèques sont accessibles une grande partie de la nuit et le week-end grâce à un système de badges. Elles fonctionnent pendant ces horaires élargis en autogestion, sans aucun personnel. Les gardiens des bâtiments ou du campus dans lesquels se trouvent ces bibliothèques assurent la sécurité. Un tel dispositif n'est mis en place et ne peut l'être que dans des établissements spécifiques : soit dans des bibliothèques d'écoles, soit au sein de bibliothèques spécialisées et de recherche. C'est notamment le cas de la bibliothèque de l'École Normale Supérieure (ENS) de Lyon qui est accessible aux membres de l'école jusqu'à 22h du lundi au dimanche¹³⁵ et de la bibliothèque centrale de recherche Cronenbourg du SCD de l'Université de Strasbourg dont l'accès est autorisé 24h sur 24 pour les chercheurs de ce centre spécialisé en physique et en chimie des matériaux¹³⁶.

Dans les deux types de bibliothèque, le public concerné par l'ouverture sans personnel au moyen de badges est restreint et discipliné. Ainsi, la bibliothèque de l'ENS Lettres et Sciences Humaines (ENS-LSH) est ouverte de 7h à 3h du matin aux élèves et enseignants chercheurs de l'école et assimilés (étudiants inscrits à l'ENS-LSH en master, doctorat ou pour l'agrégation, pensionnaires et invités scientifiques étrangers)¹³⁷. Cet accès quasi permanent est justifié par le fait que les étudiants logent dans l'enceinte de l'école. Véritable lieu de vie, la bibliothèque constitue en quelque sorte une annexe de leur chambre : « *les lecteurs s'y sentent comme chez eux* ». Ce service qui repose sur la confiance mutuelle et l'esprit de communauté n'a suscité aucun incident entre lecteurs ni détérioration. Le pourcentage de disparitions effectives

- pour le samedi après-midi, le dimanche ou le jour férié travaillé, un coefficient multiplicateur de 1,5 est appliqué ; soit 1h30 pour une heure effective.

¹³⁵ Cf. Le site de la bibliothèque de l'ENS de Lyon : <http://www.ens-lyon.fr/Bibli/index.php?id_page=01a> [Consulté le 24 novembre 2009].

¹³⁶ Cf. Le site de la bibliothèque centrale de recherche Cronenbourg : <<http://www-sicd.u-strasbg.fr/bibs/bcr/>> [Consulté le 24 novembre 2009].

¹³⁷ Le personnel est présent de 9h à 19h du lundi au vendredi, de 9h à 13h le samedi.

d'ouvrages est faible, 1% en moyenne¹³⁸. Les bibliothécaires ont constaté quelques détournements d'usage : flux invisibles de documents qui rentrent et sortent sans passer par le prêt/retour, consommation de boissons et nourriture... sans conséquences majeures. Pour le personnel, un tel système entraîne une charge de travail dans le rangement des ouvrages, surtout le lundi. Il exige d'effectuer régulièrement un récolement et de veiller scrupuleusement à la gestion des prêts/retours.

S'il est très apprécié des usagers, ce système ne peut être appliqué en bibliothèque universitaire le soir et le week-end, pour des raisons évidentes de sécurité.

3.2.2 L'ouverture par les étudiants pour les étudiants

Certaines bibliothèques ouvrent lors des ouvertures élargies uniquement avec des emplois étudiants et des vigiles. Si ce dispositif en relative autonomie, beaucoup plus fréquent la nuit que le week-end, fonctionne bien, il est problématique au regard des textes réglementaires. Ces derniers exigent en effet, comme le souligne Georges Perrin dans son rapport, « *la présence d'un encadrement minimum, dès lors qu'un employé auxiliaire est en activité. Seul le chef de service ou, par délégation, un membre d'encadrement de la bibliothèque est responsable de la sécurité des personnes et des biens durant les heures d'ouverture des locaux* »¹³⁹.

En tant qu'Établissement Recevant du Public (ERP) de type S (bibliothèques, centres de documentation et archives), les bibliothèques universitaires sont soumises à la réglementation de sécurité incendie¹⁴⁰. En fonction de l'effectif du personnel et du public qu'elles peuvent accueillir, elles sont classées en différentes catégories : 1^{ère} catégorie pour les établissements pouvant recevoir plus de 1 500 personnes, 2^{ème} catégorie entre 701 et 1 500 personnes, 3^{ème} catégorie entre 301 et 700 personnes...¹⁴¹ Selon ces catégories, des obligations différentes incombent aux bibliothèques. Pour ne prendre que l'exemple des établissements de 2^{ème} catégorie, la surveillance incendie doit être assurée en leur sein par trois personnes ayant reçu une formation de sécurité incendie (art. S18 §2). Le statut de ces personnes n'étant pas précisé par la réglementation, ces personnes peuvent être des moniteurs étudiants. La réglementation est plus stricte pour les établissements de 1^{ère} catégorie, exigeant que la surveillance incendie soit assurée par des agents de sécurité (art. S18 §1) et simplifiée pour les établissements de petite taille (catégories 3 à 5). Quelle que soit la catégorie, un représentant de la direction doit se trouver dans l'établissement pour prendre les premières mesures de sécurité en cas de problème (art. MS 52).

Afin de remédier en partie à ce problème, sans toutefois le résoudre, plusieurs bibliothèques ont mis en place une astreinte téléphonique lors des nocturnes. A tour de rôle, un cadre de la bibliothèque, ou du SCD selon les cas, est joignable par téléphone pendant la durée des ouvertures tardives et doit pouvoir se rendre rapidement dans l'établissement en cas de problème majeur. Si les élargissements d'horaires d'ouverture, très demandés par les publics, doivent se faire pour et par les étudiants, ces derniers ne peuvent assurer seuls les permanences et doivent toujours être accompagnés et encadrés.

¹³⁸ Courriel de Christine André, responsable de la bibliothèque de l'ENS-LSH, 21 novembre 2009.

¹³⁹ PERRIN, Georges. *Améliorer l'accueil dans les bibliothèques...* op. cit. p. 18.

¹⁴⁰ Cf. Le Code de la construction et de l'habitation (Partie Réglementaire), consultable sur Légifrance :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?sessionId=19622E1A45E0217EFBD2D792C95EAAC6.tpdjo13v_3?cidTexte=LEGITEXT000006074096&dateTexte=20091201> [Consulté le 25 novembre 2009].

¹⁴¹ Pour plus d'informations sur ces catégories, se reporter au texte de loi cité ci-dessus ou à l'article rédigé par le service de questions/réponses de l'enssib, consultable à l'adresse suivante : <<http://www.enssib.fr/questions-reponses/une-question-10644>> [Consulté le 25 novembre 2009].

Cela implique qu'un cadre soit présent physiquement lors des ouvertures la nuit et le week-end.

3.2.3 L'ouverture plus classique

Le dernier schéma de fonctionnement des ouvertures élargies repose sur la participation à la fois d'étudiants, de vigiles et de professionnels. Ce système est très fréquent, pour ne pas dire quasi systématique, le samedi ainsi que lors des ouvertures en début de soirée de 19h à 20h. Il est similaire au fonctionnement normal de la bibliothèque en journée, la semaine, à ceci près que, dans un certain nombre d'établissements, la proportion d'emplois étudiants et de professionnels en service public diffère selon la période de la semaine.

En conclusion, un certain équilibre entre emplois étudiants et titulaires doit être trouvé, permettant à la fois de proposer des conditions de travail acceptables pour les professionnels et de respecter la législation. Pour les ouvertures après 20h, la situation, idéale à mes yeux, est la présence d'un vigile, de moniteurs et d'un cadre. Pour les ouvertures avant 20h et le samedi, tout dépend du modèle de bibliothèque que l'on souhaite offrir aux usagers, le type de personnel présent influant sur les prestations offertes.

4. LES SERVICES PROPOSÉS LORS DES EXTENSIONS DES HORAIRES D'OUVERTURE

4.1 Une offre souvent réduite

4.1.1 Des salles de travail à valeur ajoutée avant tout le soir

Dans la plupart des cas, les services offerts pendant les nocturnes font de la bibliothèque une salle de travail à valeur ajoutée d'abord et avant tout, et non pas un lieu de services personnalisés.

La mise à disposition de salles spacieuses et différenciées, avec des tables de travail individuelles et collectives, est un service certes élémentaire mais essentiel pour les publics le soir. Bien plus que de simples salles d'études, ces espaces de travail sont enrichis par les collections pluridisciplinaires qu'ils contiennent : ouvrages et périodiques situés en libre accès, documentation électronique. Ces salles de travail tirent également leur valeur du matériel informatique et de reprographie dont elles sont équipées. Les étudiants peuvent utiliser les outils de recherche, naviguer sur Internet, accéder à leur plateforme de cours en ligne et se servir d'un logiciel de traitements de texte sur l'un des postes informatiques proposés par les bibliothèques par exemple. D'autres dispositifs facilitent également le travail : la possibilité de brancher son propre ordinateur, de se connecter à Internet grâce au Wifi, d'imprimer et de photocopier. Enfin quelques services sont offerts aux étudiants lors des nocturnes. Ils peuvent emprunter des documents. Ce service est effectué soit par des moniteurs étudiants soit par des automates de prêt. Le retour des documents peut également être assuré par le personnel ou par l'intermédiaire d'une boîte de dépôt mais dans ce dernier cas, le retour ne sera enregistré que le lendemain. Notons cependant que le prêt/retour n'est parfois pas offert le soir : c'est le cas des quatre bibliothèques de médecine ayant répondu à mon enquête.

Lieux d'étude et de ressources documentaires, les bibliothèques proposent donc en général un nombre plus restreint de services le soir que la journée. Les collections conservées en magasin ne sont pas disponibles tandis que certains services classiques des bibliothèques universitaires ne sont pas délivrés en soirée : l'inscription à la bibliothèque, le Prêt Entre Bibliothèques (PEB). Enfin aucun service d'aide à la recherche documentaire (service de référence, de recherche guidée, bureaux de renseignements...) n'est offert le soir dans les bibliothèques qui fonctionnent comme des espaces de travail à valeur ajoutée. Certains espaces peuvent ne pas être accessibles aux usagers lors des nocturnes. C'est le cas des salles de travail en groupe de la BU Chevreul de Lyon 2 et de la bibliothèque du PEGE à Strasbourg ou encore de l'espace multimédia de la BU de Médecine du Kremlin-Bicêtre, fermés essentiellement pour des raisons de sécurité. L'accès à des salles aux fonctions très spécifiques peut aussi être refusé en soirée : par exemple la vidéothèque de la bibliothèque de la Manufacture de Lyon 3, les salles du fonds ancien de la BU de Médecine-Odontologie de l'Université de Strasbourg et de la BNUS, la réserve et le département nordique de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Quelques rares bibliothèques se différencient toutefois de ce modèle et proposent, le soir, les mêmes services que la journée, hormis l'accès aux départements spécialisés. C'est le cas de certains établissements qui ouvrent jusqu'à 20h seulement, comme la bibliothèque du Saulcy de Metz et la BU Sciences de l'Université Paris 11 à Orsay. La courte durée des nocturnes ne justifie pas nécessairement, dans ce cas-là, la mise en place de services réduits. La bibliothèque Sainte-Geneviève offre, elle aussi, des prestations similaires le soir et la journée (hormis les inscriptions) mais cet établissement spécifique fonctionne ainsi depuis son création au XIX^{ème} siècle. Enfin, la BU de Droit-Économie Saint-Serge du SCD d'Angers propose, lors de ses nocturnes, jusqu'à 22h du lundi au jeudi, tous les services (PEB, inscriptions, communication des ouvrages en magasin...) mais cet exemple reste une exception au sein des bibliothèques universitaires françaises¹⁴².

4.1.2 Des services plus diversifiés le week-end

Lors des ouvertures le samedi, les services proposés aux usagers sont plus complets et les situations très variables d'un établissement à un autre, puisque nous trouvons :

- un même fonctionnement restreint que lors des nocturnes dans de très rares cas, comme la bibliothèque du PEGE à Strasbourg
- des services plus importants que lors des soirées mais néanmoins plus limités que le reste de la semaine, dans certaines bibliothèques, telle que la BU de Médecine Cochin qui propose le prêt de documents le week-end contrairement aux soirées.
- des services similaires à ceux de la semaine dans la majorité des bibliothèques : communication des documents en magasin, PEB, inscriptions, renseignements bibliographiques... Toutefois, les services spécifiques d'accompagnement personnalisé des publics (recherche guidée et formations sur rendez-vous, services de questions/réponses instantanés...) ne sont souvent pas proposés le samedi, montrant que l'offre de services reste en général quelque peu plus restreinte le week-end.

¹⁴² L'affirmation selon laquelle la très grande majorité des bibliothèques universitaires ouvrent le soir en tant que salle de travail à valeur ajoutée ne repose pas uniquement sur les résultats de mon enquête mais également sur les informations trouvées sur les sites Internet des bibliothèques, consultés lors de mon relevé des horaires de toutes les BU françaises.

4. 2 Un modèle de bibliothèque différent selon la période d'ouverture

4.2.1 Horaires de libre service/horaires de services personnalisés

Selon la période de la journée ou de la semaine, les bibliothèques accueillent donc de manière différente les usagers : avec un panel de services plus ou moins grand, offerts par des personnels aux compétences professionnelles plus ou moins approfondies. Ce fonctionnement, différent le soir, le week-end, la journée en semaine et même parfois en tout début de journée (entre 8h et 9h), se rapproche de la distinction établie par Bertrand Calenge entre « *horaires de libre service* » et « *horaires de services personnalisés* »¹⁴³.

Le premier modèle propose, avec un minimum de personnel pour des tâches limitées et identifiées, des prestations fondamentales (mise à disposition de places de travail, accès à la documentation et aux équipements de base). Le second offre des services plus approfondis et individualisés, délivrés par des bibliothécaires aux fonctions et compétences élargies. Ces deux schémas de fonctionnement peuvent être déclinés de différente manière et donner lieu à des graduations et variations diverses selon les établissements et les situations.

La plupart des bibliothèques étrangères aux larges ouvertures adoptent un tel fonctionnement modulaire. Elles découpent les « *horaires d'ouverture de leurs locaux* » et les « *horaires de fonctionnement des services* » ouverts au public¹⁴⁴. Par exemple, la bibliothèque principale George Square de l'Université d'Edimbourg est ouverte de 8h30 à minuit, du lundi au dimanche, mais les services d'aide sont proposés uniquement entre 9h et 19h50 du lundi au jeudi, entre 9h et 18h50 le vendredi et le dimanche, entre 12h et 16h50 le samedi. Au-delà de ces plages d'accompagnement personnalisé des usagers, la bibliothèque fonctionne en self-service, distinguant ainsi « *opening hours* » et « *staffed hours* »¹⁴⁵.

4.2.2 L'insertion dans une réflexion globale sur l'accueil

Complémentaires, les deux systèmes ne peuvent se substituer l'un à l'autre : les bibliothèques n'ont pas la possibilité de proposer des services personnalisés pendant une soixantaine d'heures par semaine pour des raisons financières et humaines évidentes. Par ailleurs, les étudiants ont-ils vraiment besoin de l'ensemble des services, de l'ouverture à la fermeture de la bibliothèque, du lundi au samedi ? Comme le note Christophe Péralès, « *un niveau de service faible est acceptable sur certains plages à condition d'offrir par ailleurs un service approfondi : la question des horaires d'ouverture doit être inscrite dans une réflexion sur une politique globale des services* »¹⁴⁶.

En effet, il ne s'agit pas seulement de donner ou non accès à la bibliothèque, d'ouvrir plus, mais de (re)penser les extensions d'horaires d'ouverture au sein d'une politique générale d'accueil, adaptée aux besoins des publics. L'élargissement des horaires doit s'accompagner d'une réflexion sur l'organisation globale du service public. Le groupe

¹⁴³ CALENGE, Bertrand. *Accueillir, orienter, informer. L'organisation des services aux publics dans les bibliothèques*. 2^{ème} édition revue et mise à jour. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1999. p. 105.

¹⁴⁴ PERRIN, Georges. *L'emploi des étudiants...* *op. cit.* p. 13.

¹⁴⁵ Cf. Le site des bibliothèques de l'Université d'Edimbourg : <<http://www.ed.ac.uk/schools-departments/information-services/services/library-museum-gallery/using-library/library-opening/main-library>> [Consulté le 1er décembre 2009].

¹⁴⁶ BRIGANT, Annie... *op. cit.* p. 82.

de travail du SCD de l'Université d'Angers, qui a réfléchi à la mise en place d'un élargissement des horaires, a aussi étudié parallèlement le temps de travail des agents sur toute la semaine ainsi que le fonctionnement de toutes les permanences d'accueil. De même, l'extension des horaires en 2007 au SCD de l'Université de Reims Champagne-Ardenne a suscité la mise en place d'un groupe de travail sur l'organisation des services et des missions des personnels¹⁴⁷. L'assemblage stratégique de la politique d'ouverture et de la politique d'accueil est d'autant plus important qu'il traduit les choix politiques d'une bibliothèque et influe sur la perception des publics.

Avec la mise en place des ouvertures élargies, les bibliothèques universitaires françaises adoptent donc une politique d'accueil des publics, qui évolue en fonction de la période de la journée, de la semaine, de l'année. Cette modularité des horaires, des fonctions des personnels, des espaces, des services requiert une certaine flexibilité et adaptabilité de la part des équipes et demande parfois un changement de culture et de pratiques professionnelles. Ce fonctionnement spécifique souvent mis en place lors des élargissements des horaires d'ouverture correspond-il aux attentes des publics ?

¹⁴⁷ UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE. SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION. *Rapport d'activité 2006-2007* [en ligne]. [s. l.] : Université de Reims Champagne-Ardenne, [s. d.]. p. 5. [Consulté le 1^{er} décembre 2009]. <http://scurca.univ-reims.fr/exl-html/vues/commun/charte/fichier_scd_html/presentation_scd/rapport_activite_2006_2007.pdf>

Quelle appropriation de ces extensions des horaires d'ouverture par les publics ?

1. L'ÉVALUATION DES EXTENSIONS DES HORAIRES D'OUVERTURE

1.1 De l'importance d'évaluer les ouvertures élargies

1.1.1 Objectifs et intérêts

Mettant en jeu des moyens humains, techniques et financiers importants, les ouvertures étendues doivent être évaluées. Il s'agit, en mesurant l'activité et le service rendu, d'apprécier la pertinence, l'efficacité et l'efficience des élargissements des horaires d'ouverture, au regard des objectifs initiaux (améliorer l'accueil des usagers par exemple), des ressources engagées et des résultats obtenus.

Les évaluations permettent tout d'abord de vérifier dans quelle mesure les horaires étendus répondent aux besoins des publics que la bibliothèque dessert. Elles doivent amener les établissements à discerner les forces et les faiblesses du fonctionnement des ouvertures élargies afin de proposer des pistes d'amélioration et d'offrir une politique d'accueil adaptée. Le but est donc de mesurer l'intérêt du dispositif, de se demander si les choix effectués se révèlent judicieux et de déterminer les procédures les plus efficaces.

En mesurant les impacts du service rendu au public, les évaluations des extensions des horaires visent aussi à faire valoir des résultats qui pourront servir de base de dialogue avec la tutelle et le personnel. En effet, l'utilisation et la demande de moyens financiers doivent être justifiées. La loi organique relative aux lois de finances de 2001 (LOLF) exige notamment que les établissements publics aient une gestion transparente de leurs dépenses¹⁴⁸. Par ailleurs, le renouvellement de certaines aides spécifiques pour l'élargissement des horaires est lié aux résultats obtenus. C'est le cas des subventions accordées par le Conseil général d'Île-de-France qui ne sont reconduites que si le dispositif porte ses fruits, sur la base d'indicateurs annuels à fournir¹⁴⁹.

Les évaluations sont également importantes pour motiver les équipes, du moins si les résultats sont positifs et encourageants. Cela est d'autant plus important que les extensions des horaires d'ouverture sont contraignantes et demandent d'importants efforts de la part des personnels qui peuvent être sceptiques quant à l'utilité d'ouvrir plus.

Pour toutes ces raisons, les orientations et les choix des bibliothèques en matière d'horaires doivent être évalués, grâce à la mise en place de méthodes et d'outils de suivi.

¹⁴⁸ La loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances est disponible sur Légifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=2C0A5293D2AE2962A40F2FFCFA23BE43.tpdjo15v_3?cidTexte=JO_RFTTEXT000000394028&categorieLien=id> [Consulté le 4 décembre 2009].

¹⁴⁹ UNIVERSITÉ DE VERSAILLES ST-QUENTIN-EN-YVELINES. SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION. *Rapport d'activité 2007... op. cit.* p. 15.

1.1.2 Méthodes et outils

Il est important de définir en même temps les objectifs des ouvertures élargies et les moyens qui permettront de savoir si ces objectifs ont été atteints. Les procédures d'évaluation doivent donc être déterminées dès l'élaboration du projet d'élargissement des horaires d'ouverture. C'est ce qu'a fait le SCD de l'Université d'Angers à l'automne 2009. Parallèlement à la mise en place des ouvertures élargies, un plan d'évaluation de ces extensions a été élaboré. Articulé autour de trois axes (mesurer la fréquentation, l'occupation et la circulation), il s'effectuera à la fois de manière régulière, tout au long de l'année, et de manière ponctuelle, lors de semaines tests¹⁵⁰.

Ces deux méthodes, complémentaires l'une de l'autre, me semblent intéressantes à mettre en place. Il s'agit pour les bibliothèques à la fois de construire des tableaux de bord qui seront alimentés par le relevé systématique de certaines données mais aussi de mener des approfondissements de ces analyses lors de moments spécifiques. Ces semaines tests pourront avoir lieu lors de périodes de fortes activités (mois de novembre et de mars par exemple) et lors de périodes plus calmes. Il conviendra de conserver les mêmes semaines d'une année sur l'autre et de définir en amont les responsabilités ainsi que l'organisation humaine du recueil des données.

Il faudra rassembler des données de type statistique sur les extensions des horaires d'ouverture et calculer des indicateurs¹⁵¹, qui, en croisant et comparant ces données brutes, en délivreront une interprétation. La mesure de l'activité et du service rendu par la bibliothèque lors des ouvertures élargies s'effectue principalement grâce à des indicateurs. Ces derniers permettent en effet d'apprécier le niveau de performance de la bibliothèque, en relation avec les objectifs définis. Il convient donc de rassembler des données en fonction de buts précis. Différents types d'indicateurs peuvent être construits. Deux d'entre eux me semblent particulièrement intéressants pour l'évaluation des ouvertures élargies : les indicateurs d'efficacité qui mesurent les résultats de l'activité de la bibliothèque, comme l'usage des services par le public, et les indicateurs d'efficience qui s'intéressent aux coûts liés à cette activité, tel que le coût par entrée¹⁵².

Il est particulièrement important de pouvoir établir des comparaisons entre le soir et le reste de la journée, entre le week-end et le reste de la semaine, au cours d'une même année mais aussi entre les ouvertures élargies de plusieurs années successives. Ces évaluations permettront de dresser un bilan des extensions des horaires d'ouverture au terme de quelques années de fonctionnement. Ce délai de plusieurs années me semble nécessaire afin d'avoir un certain recul pour juger de l'utilité de ces élargissements. Leur mise en place entraîne souvent une période de transition et de réajustements, avant que le public ne prenne l'habitude de venir en nombre le soir et/ou le week-end. Ce bilan peut et doit notamment être réalisé à la fin du contrat quadriennal et/ou d'aides pluriannuelles spécifiques comme celles du plan Réussir en licence ou celles des régions.

¹⁵⁰ ALARCON, Nicolas. *Extension du domaine des horaires d'ouverture* (1, 2 et 3) [en ligne]. Billets publiés sur le blog *Assessmentlibrarian* les 12, 22 et 26 octobre 2009. [Consulté le 5 décembre 2009].

<<http://assessmentlibrarian.wordpress.com/2009/10/12/extension-du-domaine-des-horaires-douverture-1/>> ;

<<http://assessmentlibrarian.wordpress.com/2009/10/22/extension-du-domaine-des-horaires-douverture-2/>> et

<<http://assessmentlibrarian.wordpress.com/2009/10/26/extension-du-domaine-des-horaires-douverture-3/>>

¹⁵¹ Ces données et indicateurs seront détaillés dans la sous partie suivante. Notons qu'il existe deux normes pour les bibliothèques : la norme ISO 2789 (*Information et documentation – Statistiques internationales de bibliothèques*) et la norme ISO 11 620 (*Information et documentation – Indicateurs de performance des bibliothèques*). Cette dernière fournit des indicateurs construits à partir des définitions données par la norme ISO 2789.

¹⁵² GIAPPICONI, Thierry. *Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaires*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 2001. p. 53 à 57.

Enfin, nous le verrons, la conduite d'une enquête qualitative et quantitative sur les ouvertures élargies permet d'obtenir des informations supplémentaires sur la manière dont sont utilisées et perçues les extensions des horaires d'ouverture.

1.2 Que mesurer lors des ouvertures élargies ?

1.2.1 L'affluence

Il faut tout d'abord mesurer les flux de personnes lors des ouvertures étendues. La réussite d'un projet d'élargissement des horaires tient en effet à sa capacité à attirer les publics et à remplir en partie ses espaces. Il s'agit de se demander si le taux de fréquentation justifie les moyens investis et les coûts d'exploitation du service et du bâtiment lors des ouvertures élargies.

D'une part, il est intéressant d'analyser l'intensité de la fréquentation et le volume des fréquentants. Cela se traduit tout d'abord par le relevé du nombre d'entrées lors des ouvertures élargies. Différents matériels existent, du simple compteur d'entrées dont les résultats doivent être notés manuellement à des systèmes plus élaborés, qui, en étant reliés à un ordinateur, sont capables de faire la balance entre les chiffres d'entrées et de sorties et permettent donc de connaître, en temps réel et par tranche horaire, le nombre de présents dans la bibliothèque. Il est intéressant d'effectuer ce relevé à plusieurs moments des ouvertures élargies : par exemple, au début, au milieu et à la fin des nocturnes, surtout si celles-ci se prolongent après 20h, ou encore en fin de matinée et en milieu d'après-midi le samedi. Cependant, le système de certaines bibliothèques permet uniquement de comptabiliser les entrées journalières et non pas d'obtenir des résultats par tranche horaire, ce qui est problématique pour le relevé des entrées nocturnes.

A défaut mais aussi en complément du nombre d'entrées, un comptage manuel du nombre de présents peut être effectué le soir. Il permet de mesurer l'occupation des espaces de la bibliothèque. Un certain nombre d'utilisateurs, nous le verrons ultérieurement, viennent à la bibliothèque l'après-midi et restent jusqu'à la fermeture. Des relevés, manuels ou effectués grâce à un compteur électrique, peuvent être réalisés de manière systématique ou lors de semaines tests.

A partir de ces données de fréquentation, les indicateurs suivants peuvent notamment être calculés : le coût par entrée, le nombre d'entrées par heure, le taux d'occupation des places assises. Notons que ce rapport entre le nombre de places assises en cours d'utilisation à un instant t et le nombre total des places assises mises à disposition fait partie des indicateurs de performance des bibliothèques qui sont recommandés par la norme ISO 11620¹⁵³. Les résultats lors des ouvertures élargies doivent être comparés à ceux obtenus lors de la journée ou du reste de la semaine. Au SCD de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, l'indicateur retenu pour mesurer la pertinence du dispositif des horaires étendus est le rapport entre le nombre moyen d'entrées par heure en soirée et le nombre moyen d'entrées par heure en journée¹⁵⁴.

D'autre part, il est intéressant de disposer de données sur le profil des personnes qui fréquentent la bibliothèque le soir et/ou le week-end : leur statut (étudiant, enseignant-

¹⁵³ ASSOCIATION FRANCAISE DE NORMALISATION. *Indicateurs de performance des bibliothèques : Information et documentation : norme ISO 11620*. Paris : AFNOR, 2008. p. 57-58.

¹⁵⁴ UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE. SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION. *Rapport d'activité 2007-2008* [en ligne]. [Reims] : Université de Reims Champagne-Ardenne, [s. d.]. p. 5. [Consulté le 5 décembre 2009]. <http://scdurca.univ-reims.fr/exl-html/vues/commun/charte/fichier_scd_html/presentation_scd/rapport_activite_2007_2008.pdf>

chercheur, lecteur extérieur à l'université par exemple), leur niveau d'études (licence, master, doctorat...), leur filière disciplinaire, etc. Ces éléments peuvent être connus de manière relativement aisée dans les bibliothèques fonctionnant avec des badges et des portillons d'entrées reliés au système intégré de gestion de bibliothèque. Sans ce dispositif, seule une enquête de public permettra d'obtenir de telles informations. Elle pourra également s'intéresser aux motifs de fréquentation et de non fréquentation des ouvertures élargies.

Enfin, un autre aspect de la fréquentation peut être mesuré lors d'une enquête de public : la notoriété des extensions des horaires d'ouverture. Cela permet de savoir si les publics susceptibles de se rendre à la bibliothèque connaissent l'existence des ouvertures le soir et le week-end.

1.2.2 Les utilisations de la bibliothèque

Le deuxième axe particulièrement intéressant à évaluer pour les extensions des horaires d'ouverture concerne les usages qui sont faits de la bibliothèque le soir et/ou le week-end. Il s'agit de mesurer les utilisations des collections et des services par les publics. Les transactions de documents, notamment le nombre de prêts et de retours lors des ouvertures élargies, constituent les données minimales à recueillir. Le système intégré de gestion de bibliothèque, de même que les logiciels gérant les automates de prêts, permettent d'obtenir facilement ces informations. Il est alors possible de calculer le nombre de prêts par heure et le nombre de prêts par entrée. Comparé à celui du reste de la journée et de la semaine, ce dernier indicateur peut fournir des informations intéressantes sur les usages qui sont privilégiés par les publics à tel ou tel moment. D'autres services offerts pendant les ouvertures élargies (nombre de communications en magasin, utilisation des appareils multimédia...) peuvent aussi faire l'objet de statistiques.

Cependant, certains autres usages (travailler sur place avec ses propres documents, consulter de la documentation en libre accès...) ne peuvent être appréhendés de manière précise que lors d'une enquête de public. Il est également important de savoir pour quelles raisons les publics utilisent ou n'utilisent pas certains services lors des ouvertures élargies et quel est le degré de satisfaction par rapport à leur fonctionnement. A défaut d'une enquête, les remarques des lecteurs à la banque d'accueil ou dans les cahiers de suggestions donnent une première indication sur la perception des horaires étendus par les usagers.

Si les bibliothèques recueillent toutes ces données et indicateurs sur la fréquentation et les usages, de manière globale (sur la semaine, le mois et/ou l'année), elles ne les détaillent pas forcément par tranche horaire. Néanmoins, dans la plupart des établissements ayant répondu à mon enquête ou pour lesquels j'ai pu trouver des données, le nombre d'entrées et/ou de présents ainsi que le nombre de prêts lors des nocturnes et des ouvertures le week-end sont au minimum relevés. Par ailleurs, s'il n'existe pas, à ce jour, de véritable enquête consacrée entièrement à la venue en bibliothèque le soir et/ou le week-end, des études plus larges abordent ces questions et fournissent des informations intéressantes.

Quels éléments délivrent ces évaluations sur la manière dont les publics s'approprient les extensions des horaires d'ouverture qui leur sont proposées ? Quelques pistes peuvent être esquissées sur les rapports des usagers aux ouvertures élargies, grâce aux données que j'ai pu récolter (réponses apportées à mon questionnaire, informations

trouvées dans les enquêtes de publics, dans les rapports d'activités et sur les sites Internet des bibliothèques). Les exemples les plus significatifs des tendances observées seront détaillés. Ils devront toutefois être pris avec précaution, afin d'éviter, dans certains cas, de généraliser les phénomènes analysés dans tel ou tel établissement à l'ensemble des bibliothèques.

2. VENIR À LA BIBLIOTHÈQUE LE SOIR ET/OU LE WEEK-END

Ces données donnent tout d'abord des indications sur l'ampleur de la fréquentation et sur le statut des fréquentants le soir, le week-end et pendant les vacances scolaires.

2.1 La fréquentation lors des extensions des horaires

2.1.1 Le soir

Les ouvertures tardives proposées par les bibliothèques attirent un certain nombre d'utilisateurs. Certes, les publics n'affluent pas en masse lors des rendez-vous nocturnes et le nombre d'entrées par heure le soir est généralement inférieur à celui de la journée. Cependant, le bilan relatif à la fréquentation est très positif dans de nombreux établissements, un peu plus mitigé dans certains autres.

Les établissements pour lesquels je dispose de données diffèrent à la fois par leur type (sections disciplinaires, grandes bibliothèques pluridisciplinaires) et leur localisation (campus/centre ville), comme en témoignent les quelques exemples suivants. La bibliothèque du Pôle Européen de Gestion et d'Économie (PEGE) de Strasbourg compte jusqu'à 100 personnes à 21h45 lors de sa fermeture, pour 520 places assises, sachant que le comptage manuel ne concerne que les personnes sortant à cette heure-là et qu'un nombre important d'utilisateurs partent plus tôt dans la soirée¹⁵⁵. La BNUS a eu, en moyenne, 174 personnes en 2008 lors des soirées, pour 284 places assises, soit un taux d'occupation important de ces places¹⁵⁶. La BU médecine Cochin (SCD de l'Université Paris 5) a un taux de fréquentation assez important le soir, avec actuellement 60 à 80 personnes en moyenne entre 19h et 23h30 pour 240 places assises, soit un taux moyen d'occupation des places assises d'environ 30%¹⁵⁷.

La section de Droit-Lettres de Reims fait partie des rares bibliothèques qui, à ma connaissance, ont obtenu des résultats plus mitigés. En 2008-2009, une quarantaine de lecteurs ont été présents à 19h30 dans cette bibliothèque qui compte 1 000 places assises. Le rapport entre le nombre moyen d'entrées par heure en soirée et le nombre moyen d'entrées par heure en journée était alors faible : moins de 10%¹⁵⁸. Ces résultats s'expliquent notamment par les importants mouvements de grèves et de blocages qui ont affecté le campus l'année dernière. En cette nouvelle année universitaire 2009-2010, les soirées ne sont désormais proposées que lors des périodes de forte activité et non plus en continu de novembre à juin. Les résultats sont meilleurs puisqu'actuellement le rapport entre le nombre d'entrées par heure en soirée et le nombre d'entrées par heure en

¹⁵⁵ Entretien téléphonique avec Sabrina Rigal... *op. cit.*

¹⁵⁶ Courriel de Françoise Durrive, directrice adjointe du département des services aux publics de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg, 1^{er} octobre 2009.

¹⁵⁷ Courriel de Marie-France Deloume, responsable de la BU Médecine Cochin, SCD de l'Université Paris Descartes, 16 septembre 2009.

¹⁵⁸ Courriel d'Aurélié Delamarre... *op. cit.*

journée s'approche de 25% pour cette bibliothèque. Des ajustements peuvent ainsi être nécessaires lors des premières années de mise en place des ouvertures tardives.

Il serait très intéressant d'obtenir des informations sur les usagers qui ne fréquentent pas les nocturnes. Mais cette question des non-publics n'a quasiment pas été traitée dans les enquêtes menées jusqu'à présent. A ma connaissance, seule l'étude menée en 2008 par Gaëleonn Gouret au SCD de l'Université de Reims Champagne-Ardenne l'aborde. Parmi les usagers qui ne venaient alors pas en soirée à la section Droit-Lettres, 48% répondaient que les horaires de jour leur convenaient et 42% qu'ils étaient mieux chez eux pour travailler le soir. L'accès aux campus est également un frein à la venue tardive puisque 26 % indiquaient aussi qu'il n'y avait pas assez de bus ou de trains pour rentrer, 11 % pointaient l'isolement du campus et 9 % l'absence de restauration¹⁵⁹.

Au-delà des moyennes générales de fréquentation, l'analyse de l'évolution du nombre d'entrées et/ou de présents sur l'année délivre des indications intéressantes. Elle permet en effet de savoir à quels moments de l'année les lecteurs viennent le plus aux nocturnes. A la section Santé de l'Université de Reims, la fréquentation augmente avant les épreuves de fin de semestre et diminue lors des fêtes étudiantes. Ces pics d'affluence lors des périodes précédant les examens sont constatés par beaucoup de bibliothèques. A la BNUS, c'est le mois d'avril qui compte le plus de présents aux nocturnes : en moyenne 201 personnes contre 174 les autres mois en 2008¹⁶⁰. Nous pouvons également constater sur le graphique suivant que la fréquentation des soirées est plus importante entre mars et mai à la bibliothèque de médecine Tenon¹⁶¹.

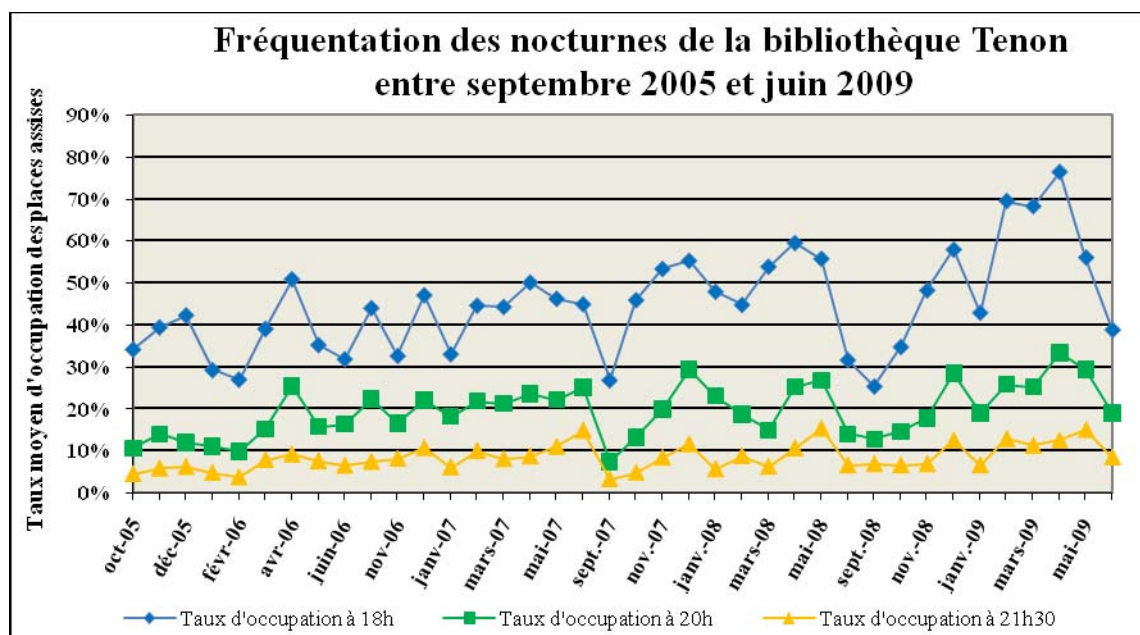


Figure 7 : Évolution de la fréquentation des nocturnes de la bibliothèque Tenon de l'Université Pierre et Marie Curie entre septembre 2005 et juin 2009

¹⁵⁹ GOURET, Gaëleonn. *Une offre de services adaptée aux comportements des étudiants ? Évaluation et propositions dans le cadre du SCD de Reims Champagne-Ardenne* [en ligne]. 2008. p. 33. Projet Professionnel Personnel de la Formation Initiale des Bibliothécaires d'État : Villeurbanne : ENSSIB : 2008. [Consulté le 8 décembre 2009]. <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-2008>>. Il était possible de choisir plusieurs réponses à cette question sur les motifs de non fréquentation le soir.

¹⁶⁰ Courriel de Françoise Durrive... *op. cit.*

¹⁶¹ Courriel de Claire Canto, responsable de la bibliothèque hospitalière Tenon, SCD de l'Université Pierre et Marie Curie, 8 septembre 2009.

Sur l'année, le taux moyen d'occupation des places assises augmente entre octobre et décembre puis diminue jusqu'en février. A partir de ce mois, il s'accroît à nouveau jusqu'en mai avant de baisser pendant l'été. De même, en 2008-2009, la fréquentation des nocturnes de la bibliothèque de la Manufacture du SCD de l'Université Lyon 3 a augmenté pendant les périodes précédant les examens (décembre et début mai) et diminué pendant les partiels et les périodes d'inter semestre¹⁶². Les étudiants semblent donc venir aux ouvertures tardives lorsqu'ils ont le plus besoin de réviser.

Quant à la fréquentation au cours de la soirée, un même phénomène est constaté par beaucoup d'établissements : la diminution du nombre de présents au fur et à mesure de la soirée. C'est le cas à la bibliothèque hospitalière Tenon, comme nous pouvons le constater sur le graphique précédent. Ce phénomène apparaît également de manière frappante au sein de la bibliothèque Chevreul de l'Université Lyon 2¹⁶³. Les publics sont beaucoup moins nombreux à 20h30 qu'à 19h30, quasiment deux fois moins. Cette baisse sensible se retrouve de manière régulière tout au long de l'année universitaire. Les publics partent-ils pour aller se restaurer ? Reviendraient-ils à la bibliothèque si elle était ouverte jusqu'à 22h ou 23h ? Seule une enquête qualitative menée auprès des usagers de ces nocturnes permettrait de le savoir.

Enfin, plusieurs établissements constatent qu'un grand nombre des usagers des nocturnes arrivent à la bibliothèque avant et non pas pendant ces ouvertures la nuit. Par exemple, le soir, la BU Lettres et Sciences Humaines Gergovia de Clermont-Ferrand est occupée le plus souvent par des étudiants qui sont installés à la bibliothèque depuis la fin de l'après-midi et qui prolongent leur séjour en soirée. Elle accueille ainsi peu de nouveaux arrivants après 19h¹⁶⁴.

2.1.2 Le week-end

Ce succès des ouvertures nocturnes se retrouve le week-end et, dans un certain nombre de cas, lui est même supérieur. Pour reprendre l'exemple de la bibliothèque de médecine Cochin, la fréquentation assez importante le soir (entre 60 et 80 personnes) devient très importante le week-end, puisqu'elle compte 250 à 300 présents le samedi, comme le dimanche, avec des pointes à 400 en période d'examen ou à l'approche de l'internat¹⁶⁵.

Dans les très grands établissements et seulement dans ceux-ci, le samedi est le jour de la semaine qui compte la plus forte affluence. Celle-ci est ainsi maximale le samedi, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève¹⁶⁶. A la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg, le samedi constitue, depuis 2006, le jour où les lecteurs sont les plus nombreux : 1 507 entrées en moyenne en 2008, 1 750 en avril de cette même année¹⁶⁷. Cela est dû notamment à l'ouverture jusqu'à 22h le samedi, comme le reste de la semaine, depuis 2006.

Enfin, les données recueillies montrent que le samedi après-midi attire plus de lecteurs que le samedi matin, d'où l'importance d'ouvrir toute la journée lorsque

¹⁶² Voir le graphique représentant le nombre d'entrées lors des nocturnes de cette bibliothèque en annexe 11, p. 133.

¹⁶³ Se reporter à l'annexe 12, p. 134.

¹⁶⁴ Courriel de Florence Bodeau... *op. cit.*

¹⁶⁵ Courriel de Marie-France Deloume... *op. cit.*

¹⁶⁶ Courriel de Pascale Mukerjee... *op. cit.*

¹⁶⁷ Courriel de Françoise Durrive... *op. cit.*

l'environnement et les moyens le permettent. Par exemple, alors qu'en 2007 la BU de Saint-Quentin-en-Yvelines comptait 130 entrées au mieux le samedi matin, elle dénombrait en moyenne 700 entrées pendant la journée en 2008, année de la mise en place de l'extension des horaires d'ouverture¹⁶⁸. La responsable de la BU Sciences d'Orsay de l'Université Paris 11 note également que la fréquentation est plus importante l'après-midi que le matin, avec entre 90 et 150 lecteurs présents entre 13h et 17h¹⁶⁹.

2.2 Les publics des ouvertures élargies

Qui sont ces usagers qui viennent à la bibliothèque la nuit, le week-end et pendant les vacances scolaires ? En ouvrant davantage, les établissements conquièrent-ils un public nouveau ou contentent-ils le public existant ? S'il est difficile de pouvoir répondre précisément à cette question, il est cependant possible, à partir des données recueillies, de mettre en évidence les principales caractéristiques des publics des ouvertures élargies.

2.2.1 Les usagers des nocturnes : un public très universitaire

Les usagers des nocturnes sont essentiellement des membres de l'université que la bibliothèque dessert et parmi eux, principalement des étudiants. Les responsables des bibliothèques interrogés soulignent en effet la très forte présence d'étudiants le soir, aussi bien dans les sections de médecine, comme celle du Kremlin-Bicêtre, que de lettres et sciences humaines, comme la BU Gergovia de Clermont-Ferrand ou encore de sciences comme celle d'Orsay.

La plupart des bibliothèques ayant répondu à mon enquête ne disposent pas de données précises quant au niveau (licence, master, doctorat) et à la discipline de leurs publics nocturnes. Dans ces établissements, l'entrée le soir, comme la journée, s'effectue sans badge électronique ; il n'y a donc pas de portillon d'entrée qui, en étant couplé au système intégré de gestion de bibliothèque, permettrait de connaître précisément la composition des lecteurs qui viennent à tel ou tel moment.

Possédant un tel système, la bibliothèque de médecine Tenon établit des tableaux statistiques avec le nombre de personnes entrant après 18h, selon leur statut. J'ai traduit ces données dans le diagramme suivant¹⁷⁰.

¹⁶⁸ UNIVERSITÉ DE VERSAILLES ST-QUENTIN-EN-YVELINES. SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION. *Rapport d'activité 2008* [en ligne]. [s. l.] : Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines, [2009]. p. 55. [Consulté le 10 décembre 2009]. <http://www2.uvsq.fr/28711839/0/fiche_pagelibre/>

¹⁶⁹ Courriel de Catherine Vassilief... *op. cit.*

¹⁷⁰ Courriel de Claire Canto... *op. cit.* Dans le graphique, P1 et P2 renvoient respectivement à la première et à la deuxième année du 1^{er} cycle des études médicales ; D1, D2, D3, D4 renvoient aux quatre années du 2^{ème} cycle des études médicales, sachant que les 3 dernières années de ce cycle (D2, D3 et D4) forment l'externat.

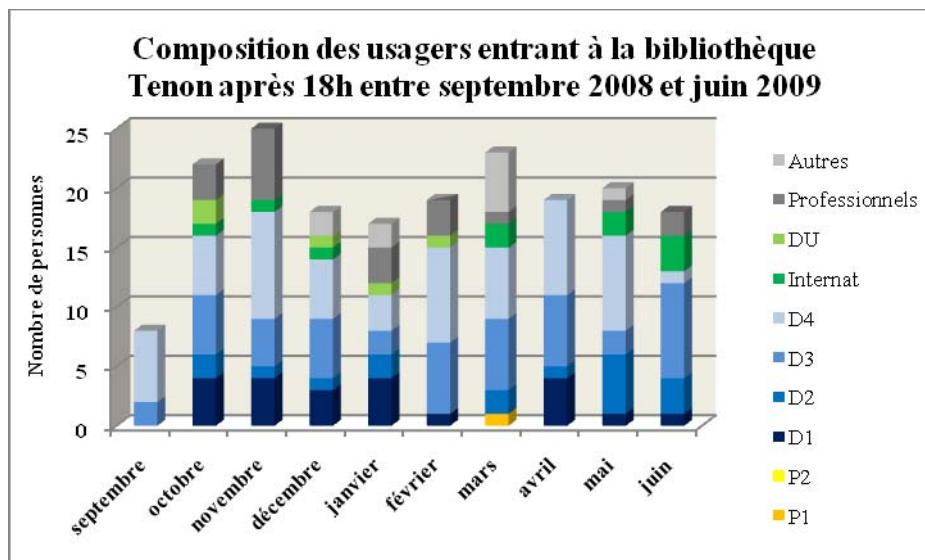


Figure 8 : Composition des publics entrant à la bibliothèque de médecine Tenon de l'Université Pierre et Marie Curie après 18h en 2008-2009

Comme nous pouvons le constater, le soir, la bibliothèque est fréquentée principalement par des étudiants de deuxième cycle et, parmi eux, surtout par des troisièmes et quatrièmes années (D3 et D4) qui préparent le concours de l'internat et révisent beaucoup. Remarquons que les professionnels, notamment les médecins de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris, fréquentent assez peu les nocturnes, car, selon la responsable, ils utilisent la bibliothèque principalement pour les périodiques et le PEB, services non assurés le soir.

2.2.2 Les usagers des week-ends et des vacances scolaires : un public plus hétérogène

Les publics des week-ends et des vacances scolaires sont beaucoup plus diversifiés que ceux des nocturnes.

Le samedi, la bibliothèque est tout d'abord fréquentée, comme pendant la semaine, par des membres de l'université d'appartenance, avec toutefois une proportion d'étudiants de deuxième et troisième cycles souvent plus importante. L'enquête menée au sein de l'Université de Paris 8 en 2006-2007 a ainsi montré qu'il existait une corrélation entre le niveau d'études et la fréquentation de la bibliothèque le samedi. Plus les étudiants sont avancés dans leur cursus et plus ils se rendent à la bibliothèque le week-end : 59% des étudiants inscrits en master 1 et 59% des personnes ayant un niveau Bac +5 et plus déclarent aller à la bibliothèque de Paris 8 le samedi contre 32% des premières années et 37% des deuxièmes années de licence¹⁷¹. De même, en 2007, le public du samedi de la bibliothèque H. Piéron, spécialisée en psychologie, (SCD de l'Université Paris 5) se composait presque exclusivement d'étudiants de niveau avancé (master et/ou doctorat)¹⁷².

Comme l'ont notamment constaté les responsables de la BU Sciences d'Orsay (SCD de l'Université Paris 11) et de la bibliothèque du PEGE à Strasbourg¹⁷³, des salariés en

¹⁷¹ UNIVERSITE PARIS 8 ; MV2 CONSEIL... *op. cit.* p. 24.

¹⁷² UNIVERSITE PARIS DESCARTES. DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES. SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION. *Rapport d'activité 2007* [en ligne]. Paris : Université Paris Descartes, [s. d.]. p. 31. [Consulté le 11 décembre 2009]. <http://www.bu.univ-paris5.fr/IMG/pdf/RA_2007-3-web.pdf>

¹⁷³ Courriel de Catherine Vassilieff... *op. cit.* et entretien téléphonique avec Sabrina Rigal... *op. cit.*

formation continue à l'université et des étudiants salariés sont également présents le week-end, ces personnes ne pouvant généralement pas venir pendant les autres jours.

Le public du samedi se compose ensuite de lecteurs extérieurs : étudiants et enseignants-chercheurs appartenant à d'autres universités que celle desservie par la bibliothèque. La localisation du bâtiment, proche des lieux d'habitation des usagers, est un premier facteur d'explication de ce phénomène. Se rendre dans la bibliothèque située la plus proche de son domicile le samedi est fréquent à Paris et en Île-de-France. La directrice de la BU Sciences d'Orsay a ainsi constaté que le public du samedi comprenait davantage d'étudiants inscrits dans d'autres universités que celle de Paris 11 mais résidant à proximité d'Orsay¹⁷⁴. L'enquête menée par le SCD de l'Université Paris 8 a aussi montré que les étudiants d'autres universités sont ceux qui se rendent le plus à la bibliothèque le samedi : 73% d'entre eux viennent à la BU ce jour-là contre 42% des étudiants de Paris 8. Or ces étudiants d'autres établissements supérieurs sont les plus nombreux à habiter en Seine-Saint-Denis et donc à proximité de la bibliothèque¹⁷⁵. Les collections spécifiques que peuvent conserver les bibliothèques expliquent également la présence de membres d'autres universités. Ainsi, la bibliothèque du PEGE de Strasbourg accueille le week-end des enseignants-chercheurs d'autres universités, notamment parisiennes, qui viennent consulter la documentation spécialisée en gestion¹⁷⁶. Le fait que la bibliothèque soit le seul établissement documentaire à être ouvert dans les environs est un troisième facteur d'explication.

Enfin, des personnes extérieures au monde universitaire fréquentent la bibliothèque le week-end ; ce sont souvent des professionnels des disciplines desservies par l'établissement. Par exemple, la bibliothèque de Médecine et d'Odontologie de l'Université de Strasbourg est fréquentée le samedi, entre autres, par des praticiens en santé de la ville¹⁷⁷.

La plupart des responsables interrogés soulignent ainsi les spécificités des usagers du week-end qui se différencient de ceux du soir et de la journée en semaine (plus de chercheurs et d'étudiants de niveau avancé, plus de lecteurs extérieurs).

Quant au public des vacances scolaires, en particulier l'été, il comprend, en plus des usagers habituels, des chercheurs d'autres universités françaises et étrangères. Ces derniers sont notamment nombreux à se rendre dans les bibliothèques interuniversitaires parisiennes. Ainsi, le rapport d'activités de la BIU de la Sorbonne mentionne que lors des mois de juillet et d'août, la bibliothèque accueille beaucoup de chercheurs d'origine étrangère, qui constituent le public traditionnel durant l'été¹⁷⁸.

3. UTILISER LA BIBLIOTHÈQUE LE SOIR ET/OU LE WEEK-END

La composition du public, plus diversifié le week-end que le soir, explique en partie les utilisations qui sont faites de la bibliothèque à ces périodes-là.

¹⁷⁴ Courriel de Catherine Vassilieff... *op. cit.*

¹⁷⁵ UNIVERSITE PARIS 8 ; MV2 CONSEIL... *op. cit.* p. 24.

¹⁷⁶ Entretien téléphonique avec Sabrina Rigal... *op. cit.*

¹⁷⁷ Courriel de Lucie Julliard, responsable du département santé du SCD de l'Université de Strasbourg, 5 octobre 2009.

¹⁷⁸ BIBLIOTHÈQUE INTERUNIVERSITAIRE DE LA SORBONNE. *Rapport d'activité 2007*. Paris : BIU de la Sorbonne, 2008. p. 46.

3.1 Quels usages le soir ?

3.1.1 Un faible nombre de prêts

Le nombre de prêts enregistrés lors des nocturnes délivre une première information sur les usages qui sont faits de la bibliothèque le soir. Dans les établissements pour lesquels j'ai pu obtenir des informations, les usagers empruntent très peu en soirée. C'est notamment ce qu'ont constaté les personnels de la bibliothèque du PEGE à Strasbourg, de la BU Lettres et Sciences Humaines Gergovia de Clermont-Ferrand, de la BU de St Quentin-en-Yvelines, de la bibliothèque du Saulcy de l'Université de Metz, de la BU Chevreul de l'Université Lyon 2. A la bibliothèque de Médecine et d'Odontologie de l'Université de Strasbourg, seulement 18,70% de l'ensemble des prêts et 15,51% du total des prolongations de prêt ont été réalisés entre 18h et 21h50 en 2008¹⁷⁹.

Cette faible utilisation des services de prêts le soir a également été constatée et mesurée de manière précise par la bibliothèque de la Manufacture de l'Université Lyon 3, spécialisée en lettres, sciences humaines, droit et économie. Dans cet établissement, 40 prêts ont été enregistrés en moyenne entre 19h et 21h, de janvier à mai 2009, ce qui représente une très faible part des prêts globaux. Rapportés au nombre d'étudiants présents à la bibliothèque lors des soirées, ces prêts délivrent des indications intéressantes. Le ratio nombre de prêts par entrée permet en effet d'établir des comparaisons entre les soirées et le reste du jour.

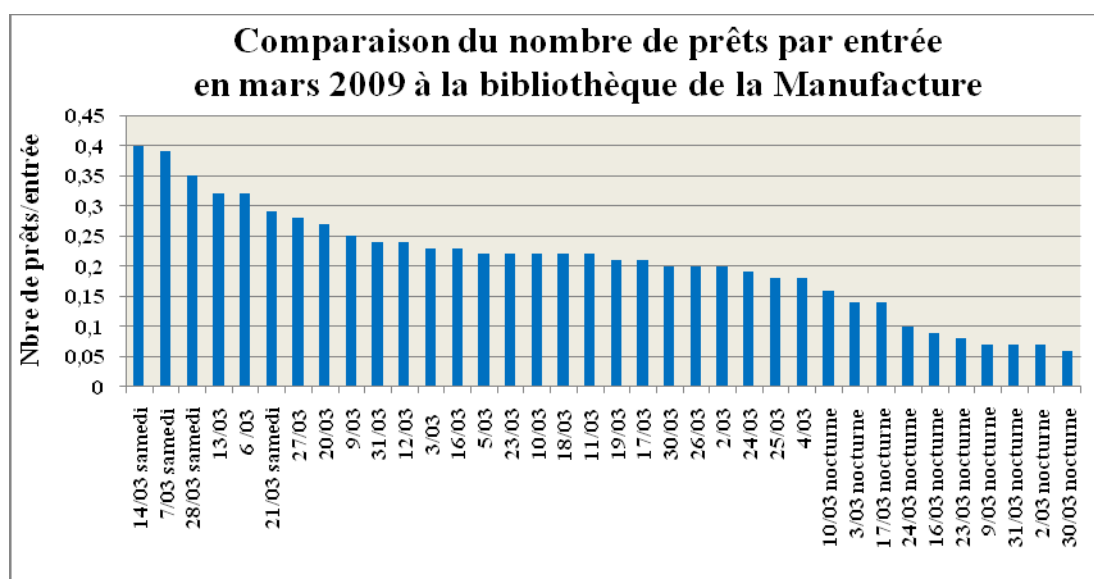


Figure 9 : Comparaison du nombre de prêts par lecteur à la bibliothèque de la Manufacture de l'Université Lyon 3, en mars 2009

Comme nous pouvons le constater sur le diagramme¹⁸⁰, les lecteurs empruntent beaucoup moins le soir que la journée. Au cours des dix nocturnes proposées par la bibliothèque de la Manufacture au mois de mars¹⁸¹, le nombre de prêts par entrée varie

¹⁷⁹ Courriel de Lucie Julliard... *op. cit.*

¹⁸⁰ J'ai construit ce diagramme à partir des données fournies par la bibliothèque en juin 2009 pour mon étude sur les nocturnes lyonnaises. Le diagramme sépare les samedis, les journées en semaine et les soirées en semaine. Par exemple, la date « 3/03 » renvoie au nombre de prêts/entrée ce jour-là entre 8h30 et 19h et la date « 3/03 nocturne » au nombre de prêts/entrée entre 19h et 21h ce même jour. Remarquons que j'ai classé les jours par ordre décroissant du nombre de prêts/entrée afin de mieux mettre en évidence les phénomènes observés.

¹⁸¹ Pour rappel, la bibliothèque de la Manufacture ne propose que deux nocturnes par semaine : le lundi et le mardi.

entre 0,06 et 0,16 tandis que ce ratio s'étend de 0,18 à 0,4 lors des seize journées d'ouverture (de 8h30 à 19h) de ce même mois. Un même écart entre la journée et le soir apparaît lors des autres mois du second semestre 2009¹⁸².

Le bilan établi par la BU Gestion du SCD de l'Université Nancy 2 en janvier 2006, après quatre mois d'ouverture jusqu'à 21h30, présente des conclusions similaires. En effet, lors des cinquante-sept nocturnes ayant eu lieu entre septembre et décembre 2005 de 19h à 21h50, 585 prêts et 362 retours ont été enregistrés pour 3 056 lecteurs soit 0,19 prêts/lecteur et 0,11 retours/lecteur, ratios beaucoup plus faibles que ceux de la journée¹⁸³.

3.1.2 Une atmosphère et des pratiques studieuses

S'ils ne viennent pas pour emprunter, les publics des nocturnes ont des usages studieux et utilisent la bibliothèque comme un espace de travail avant tout. Comme l'a souligné Christophe Péralès lors de la table ronde sur les extensions des horaires d'ouverture organisée par l'Association des Directeurs de Bibliothèques Universitaires en septembre 2008, les étudiants se rendent à la bibliothèque le soir essentiellement pour travailler sur leurs propres documents. Ces pratiques sont certes déjà présentes la journée mais cette tendance est beaucoup plus forte lors des nocturnes selon lui¹⁸⁴, ce que confirme mon enquête.

L'atmosphère qui règne en soirée au sein des bibliothèques étudiées en est un indice. Calme et paisible, la bibliothèque, la nuit, contraste avec l'agitation et l'effervescence qui caractérisent la bibliothèque, le reste de la journée. Par exemple, selon la directrice du SCD de l'Université de Metz, les étudiants qui veulent travailler de manière approfondie et concentrée viennent le soir, moment où la bibliothèque principale est beaucoup plus calme¹⁸⁵. En effet, le public de la bibliothèque du Saulcy se compose majoritairement d'étudiants de premier cycle dont un grand nombre sont boursiers et logent en cité universitaire ; ils ont besoin de se retrouver en groupe et utilisent la bibliothèque à cet effet, la journée, d'où d'importants problèmes de bruits et de comportements.

Cette opposition entre une bibliothèque bruyante la journée et plus calme le soir a également été constatée par Gaëlen Gouret dans l'enquête de public menée au sein du SCD de l'Université de Reims Champagne-Ardenne. Les observations qu'elle a notamment faites le 29 mai 2008, dans la salle de lecture du niveau Hall de la bibliothèque Droit-Lettres en témoignent :

« 18h42. A chaque table se trouvent trois ou quatre personnes seulement. Il se dégage de ces lieux une impression de calme : les étudiants travaillent de façon solitaire, personne ne circule dans les rayons. J'ai l'impression que les étudiants qui sont là sont vraiment ceux qui veulent travailler. Même si certains ont l'air fatigués, et regardent ce qui se passe autour d'eux, la majorité est bien concentrée. C'est vraiment beaucoup plus calme qu'en journée. Il n'y a pas le bruit de pas des lecteurs qui en journée circulent dans les rayons, ni le bruit des claviers des postes informatiques. En face de moi, un couple chuchote, mais à voix si basse qu'on les entend à peine. Comme on entend à peine le bruit des pages qui se tournent. Preuve du silence

¹⁸² Se reporter à l'annexe 13, p. 135, pour voir les graphiques pour les mois de janvier, avril et mai 2009.

¹⁸³ UNIVERSITE NANCY 2. BU GESTION... *op. cit.* p. 3.

¹⁸⁴ PERALES, Christophe... *op. cit.*

¹⁸⁵ Entretien téléphonique avec Sylvie Deville, directrice du SCD de l'Université de Metz, 11 septembre 2009.

inhabituel qui règne ce soir : c'est la première fois que je remarque qu'il y a une ventilation, et qu'elle fait du bruit »¹⁸⁶.

L'installation des publics dans la bibliothèque, leur appropriation ou la non utilisation de certains espaces différenciés peuvent également fournir des pistes intéressantes sur les usages en soirée. Le diagramme suivant représente le nombre moyen de personnes présentes dans chaque pôle de la bibliothèque de la Manufacture de l'Université Lyon 3 au cours des nocturnes 2008-2009¹⁸⁷.

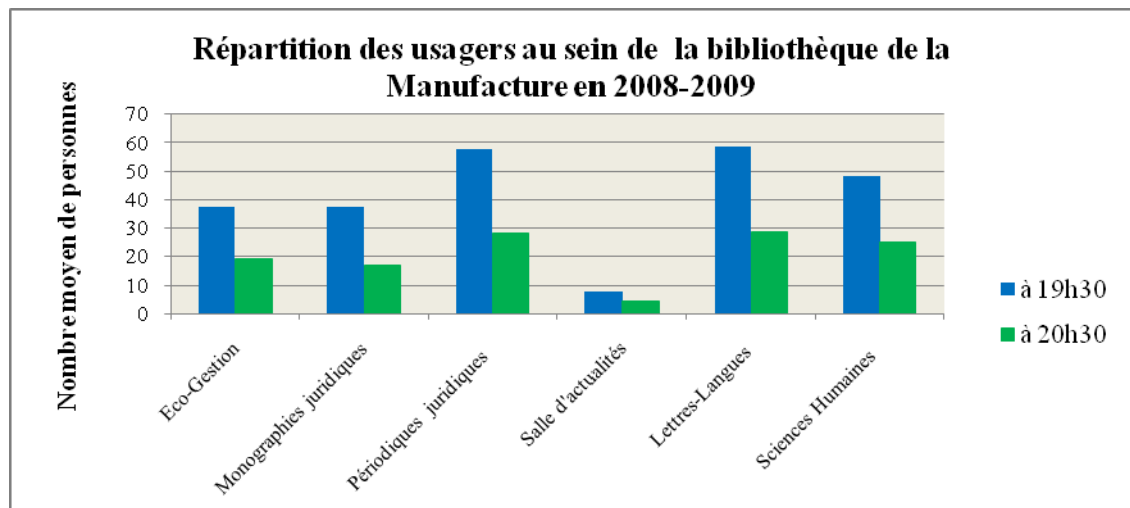


Figure 10 : Répartition des usagers au sein de la bibliothèque de la Manufacture de l'Université Lyon 3 en 2008-2009

Les trois espaces (Lettres et Langues, Périodiques juridiques et Sciences Humaines) qui sont privilégiés par les lecteurs le soir ne sont à priori pas choisis pour leurs documents. Le personnel a en effet constaté que parmi les ouvrages déposés sur les chariots et les tables pendant les soirées, nombreux sont ceux qui relèvent d'un pôle différent de celui dans lequel ils sont laissés. Les trois espaces plébiscités par les étudiants sont tous des plateaux fermés, en culs de sacs ; ils sont beaucoup plus calmes que l'espace consacré aux monographies de droit qui est un lieu de passage, donnant notamment accès aux toilettes. Ils sont également plus aérés, avec des espaces plus grands entre les tables de travail¹⁸⁸. Le public des nocturnes de la Manufacture semble donc rechercher avant un tout un lieu propice pour étudier. La salle d'actualité et de presse n'attire enfin qu'un très faible nombre de personnes le soir, contrairement à la journée. La convivialité et le confort de cet espace, équipé de fauteuils, amènent à penser que les étudiants ne se rendent pas à la bibliothèque le soir pour lire des journaux et s'informer de l'actualité mais bien pour travailler.

Au-delà de ces indications très précises, la plupart des chefs d'établissements interrogés constatent que les publics viennent en soirée surtout pour étudier dans un cadre approprié, avec leurs propres notes et souvent leur propre ordinateur. Maria Duriez-Le Guen, responsable de la section Santé de l'Université de Reims, résume ces usages en ces termes : « *le soir, travail, travail, travail et consultation des ouvrages sur*

¹⁸⁶ GOURET, Gaëlen... *op. cit.* p. 34.

¹⁸⁷ Lors des soirées, les moniteurs étudiants sont chargés de compter le nombre de personnes présentes dans chaque espace à 19h30 puis à 20h30.

¹⁸⁸ Entretien avec Valérie Bertrand, responsable de la bibliothèque de la Manufacture, SCD de l'Université Lyon 3, 16 juin 2009.

place »¹⁸⁹. Selon l'étude menée à la section Droit-Lettres de cette même université, les publics interrogés ont déclaré fréquenter cette bibliothèque entre 19h et 20h essentiellement pour le cadre de travail et dans une moindre mesure pour les collections. 54,3% des lecteurs du soir viennent parce que « *c'est plus calme que la journée* », 51% parce que « *c'est un lieu agréable pour travailler* » et 47,7% parce qu'ils ont besoin de consulter des documents¹⁹⁰. Une étudiante rémoise en doctorat de Lettres modernes, interrogée le 10 juin 2008 dans le cadre de cette enquête, confirme cet usage studieux de la bibliothèque en soirée : « *Les gens qui restent [le soir], restent vraiment pour... pour récupérer le temps pour travailler* »¹⁹¹.

3.2 Quels usages le week-end ?

Les usages le week-end sont plus diversifiés que lors des nocturnes : les publics viennent tout autant pour emprunter et rendre des documents que pour travailler sur leurs propres notes, consulter de la documentation papier et électronique ou encore se connecter à Internet. Ainsi, dans l'enquête menée en 2007 à l'Université de Paris 8, les trois principales familles d'utilisateurs, mises en valeur par cette étude, fréquentaient la bibliothèque le samedi dans des proportions semblables. En effet, 40% des usagers axés « emprunts et services » ainsi que la moitié du groupe des « gros utilisateurs » et des usagers axés « travail » se rendaient à la bibliothèque ce jour-là. Ils ne le font toutefois pas à la même fréquence puisque 19% des publics des deux dernières familles d'utilisateurs y viennent souvent, contre 8% des lecteurs axés « emprunts et services »¹⁹².

Cette variété des pratiques, très proches de celles de la semaine, est liée à l'hétérogénéité des publics du week-end. Ainsi, la bibliothèque du PEGE de l'Université de Strasbourg, qui accueille, nous l'avons vu, des chercheurs d'autres établissements d'enseignement supérieur le samedi, est utilisée par ceux-ci principalement pour faire des recherches bibliographiques et consulter de la documentation spécialisée, tandis que les étudiants y viennent surtout pour travailler leurs cours¹⁹³.

L'enquête de public réalisée au sein du SCD de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines en 2007 montre également que les motifs de fréquentation du samedi matin changent peu par rapport à ceux des jours de semaine. Parmi les personnes fréquentant la bibliothèque le samedi, 25% déclarent s'y rendre plutôt pour emprunter ou rendre un ouvrage (contre 27% des personnes allant à la bibliothèque la semaine), 30% plutôt pour travailler sur ses propres documents (contre 27% la semaine), 31% plutôt pour consulter des documents de la bibliothèque (contre 30% la semaine). Enfin, les publics ne sont que 2% à se rendre à la bibliothèque le samedi pour utiliser avant tout un poste informatique, contre 5% la semaine¹⁹⁴. La typologie et l'ampleur des usages du week-end sont donc très proches de ceux de la semaine.

Remarquons que de manière générale, les services de prêts et retours sont plus utilisés le week-end que lors des nocturnes. Les graphiques représentant le nombre de prêts par entrée de la bibliothèque de la Manufacture de l'Université Lyon 3, entre janvier et mai

¹⁸⁹ Courriel de Maria Duriez-Le Guen... *op. cit.*

¹⁹⁰ Il était possible de choisir plusieurs réponses à cette question sur les raisons de la venue le soir. GOURET, Gaëlen... *op. cit.* p. 33.

¹⁹¹ *Ibid.* p. 34.

¹⁹² UNIVERSITÉ PARIS 8 ; MV2 CONSEIL... *op. cit.* p. 24.

¹⁹³ Entretien téléphonique avec Sabrina Rigal... *op. cit.*

¹⁹⁴ UNIVERSITÉ DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES ; MMC SONDAIRES... *op. cit.* p. 23 et 28.

2009, en sont une bonne illustration¹⁹⁵. Dans cet établissement, le nombre de prêts par entrée est beaucoup plus élevé le samedi que lors des ouvertures en soirée ; il est également souvent plus important le samedi que pendant la journée en semaine. Cette dernière constatation n'est toutefois pas généralisable puisque des établissements ont un nombre de prêts par entrée plus élevé la semaine en journée que le week-end.

3.3 Quels usages pendant les vacances d'été ?

Peu d'informations précises ont pu être trouvées sur l'utilisation de la bibliothèque pendant les vacances d'été. D'une part, cela est dû au fait que mon mémoire et par conséquent ma propre enquête sont beaucoup plus centrés sur les ouvertures le soir et le week-end. D'autre part, cette période de l'année attire assez peu l'attention des bibliothèques et ne fait donc pas l'objet d'études spécifiques. Enfin, un grand nombre d'établissements, nous l'avons vu en deuxième partie, ferment pendant tout ou une bonne partie de l'été.

Néanmoins, il en ressort que l'été, les étudiants utilisent la bibliothèque comme espace de travail et espace documentaire pour préparer le rattrapage de leurs examens de septembre ou rédiger leur mémoire de recherche. Quant aux chercheurs d'autres universités, ils viennent essentiellement pour les collections conservées par les bibliothèques. Ainsi à la BIU de la Sorbonne, le rapport entre le nombre d'entrées et celui des demandes de communication de documents s'inverse l'été. En 2007, sur les 159 144 entrées enregistrées, seulement 81 631 (soit 51,3 %) ont été suivies d'une demande de communication d'au moins un document. Or en juillet et en août, ce rapport augmente de manière significative, pour atteindre les 73%. Les lecteurs estivaux viennent donc surtout à la bibliothèque de la Sorbonne pour consulter ses riches collections. Selon le rapport d'activités de la bibliothèque, « *il s'agit d'un public de chercheurs, souvent étrangers qui mettent à profit les mois d'été pour effectuer des recherches sur les fonds spécialisés de la bibliothèque* »¹⁹⁶.

4. QUEL BILAN DRESSER DES EXTENSIONS DES HORAIRES D'OUVERTURE ?

4.1 Pour les étudiants

4.1.1 Une certaine adéquation entre services proposés et usages constatés

Les publics qui viennent le soir/et ou le week-end sont très satisfaits des ouvertures élargies qu'ils plébiscitent largement et unanimement. Les directeurs d'établissements soulignent des retours positifs de la part des usagers des ouvertures élargies : félicitations à la banque d'accueil ou de prêt, remarques positives dans les cahiers de lecteurs. Ainsi, lors de la mise en place de nocturnes à la BU Gestion de l'Université de Nancy 2 à la rentrée 2005, les commentaires suivants ont, entre autres, été faits : un enseignant s'est exclamé « *Nous en avons rêvé ! Vous l'avez fait* » tandis qu'une

¹⁹⁵ Se reporter à la page 67 de ce mémoire et à l'annexe 13 p. 135.

¹⁹⁶ BIBLIOTHÈQUE INTERUNIVERSITAIRE DE LA SORBONNE... *op. cit.* p. 46.

étudiante vivant en cité universitaire s'est réjouie de venir travailler le soir « *sans subir le bruit de ses voisins* »¹⁹⁷.

Ce service est d'autant plus apprécié que la bibliothèque est parfois le seul lieu ouvert en soirée et/ou le week-end au sein de l'université. C'est le cas par exemple de la bibliothèque Chevreul sur le campus des Berges du Rhône de l'Université Lyon 2¹⁹⁸.

Cette satisfaction ne concerne pas seulement le fait d'ouvrir plus mais aussi le fonctionnement de ces ouvertures élargies.

Lors des nocturnes, les publics ne remettent pas en cause le modèle de bibliothèque proposé dans les établissements qui fonctionnent comme des salles de travail à valeur ajoutée. Ils ne se plaignent pas de l'offre réduite de services et ne demandent pas, par exemple, à avoir accès aux collections conservées en magasin. Il est certain que l'offre limitée de services offerts en soirée conditionne les usages. Cependant, nous l'avons vu, lorsque le prêt est proposé le soir, il est assez peu utilisé, beaucoup moins que la journée. Le recours au personnel pour les recherches documentaires est, lui aussi, peu pratiqué lors des nocturnes. Certes, les moniteurs étudiants présents dans les bibliothèques, le soir, ont essentiellement des missions de surveillance mais il leur est tout à fait possible de répondre aux questions des usagers. Or ces dernières sont souvent rares lors des soirées. Par exemple, la bibliothèque de la Manufacture de l'Université Lyon 3 a réalisé une petite enquête sur le nombre de questions bibliographiques posées lors des soirées entre mars et mai 2009. En moyenne, quatre questions seulement ont été formulées lors d'une nocturne aux six moniteurs étudiants présents, soit moins d'une question par vacataire¹⁹⁹. L'utilisation de la bibliothèque comme espace de travail, proche d'une salle d'études, ne rend donc pas indispensable la présence de professionnels qualifiés le soir, si ce n'est un cadre pour la sécurité et l'encadrement des moniteurs étudiants.

Quant aux services plus diversifiés qui sont proposés le week-end, ils sont utilisés et appréciés par les publics. Il me semble donc important que la bibliothèque fonctionne, du moins, en journée, le samedi, de manière relativement similaire au reste de la semaine, comme le font actuellement la très grande majorité des établissements ouverts le week-end. En plus des services de base (prêts/retours, communication des documents, salles de travail, multimédia...), les usagers ont besoin, le samedi, d'un accompagnement dans leurs recherches documentaires et donc de la présence d'un ou de plusieurs professionnels en salles de lecture.

4.1.2 Les avantages pour les étudiants employés par les bibliothèques

Si elles profitent aux publics qui fréquentent les bibliothèques universitaires, les ouvertures élargies présentent également des intérêts pour les étudiants employés lors de ces larges ouvertures. Ce double avantage des extensions des horaires pour les étudiants est au cœur des objectifs du Ministère de l'Enseignement supérieur. Le plan Réussir en licence vise en effet à ce que l'élargissement des horaires améliore les conditions de réussite des étudiants à la fois en rendant plus accessibles les ressources documentaires et en leur offrant la possibilité d'une « *rémunération de nature à faciliter la poursuite de*

¹⁹⁷ UNIVERSITE NANCY 2. BU GESTION... *op. cit.* p. 3.

¹⁹⁸ Entretien avec Dominique Baude... *op. cit.*

¹⁹⁹ Entretien avec Valérie Bertrand... *op. cit.*

leurs études »²⁰⁰. Plusieurs responsables évoquent ce double aspect dans le questionnaire de mon enquête. Ainsi, à la question « Quels sont les objectifs des extensions d'horaires d'ouverture ? », la responsable de la bibliothèque de médecine Cochin répond que les ouvertures le soir et le week-end ont aussi pour but de donner une fonction rémunérée aux étudiants qui ont des problèmes financiers. Le choix des moniteurs s'effectue sur critères sociaux dans cet établissement²⁰¹.

Les intérêts que peuvent présenter ces emplois sont de trois natures différentes.

Financiers tout d'abord, puisqu'ils offrent un revenu d'appoint permettant aux étudiants de payer soit une partie de leurs loyers et de leur nourriture soit des activités plus ludiques (sorties, voyages...). Dans les deux cas, ils rendent les étudiants plus autonomes par rapport à leur famille²⁰². Nous avons vu en première partie qu'un nombre important d'étudiants ont, en effet, besoin d'avoir une activité salariée. C'est pourquoi la rémunération de leur travail en bibliothèque doit être la meilleure possible. Étant donné qu'un des buts des extensions des horaires d'ouverture est d'améliorer les conditions de vie des étudiants, ces derniers ne pourraient-ils pas bénéficier eux-aussi de la majoration des heures travaillées la nuit et le week-end ?

Universitaires ensuite car ils permettent de concilier formation et travail salarié. Les heures de permanences en bibliothèque doivent en effet se dérouler en dehors des heures de cours tandis que la proximité entre le lieu d'études et le lieu d'emploi évite aux étudiants de perdre du temps dans les transports et de se disperser. Grâce à la formation initiale reçue et à son application pendant les permanences d'accueil du public, les étudiants employés acquièrent des connaissances en matière de recherche documentaire, utiles à leurs propres études. Ces compétences documentaires constituent un atout pour leur réussite universitaire.

Professionnels enfin parce que ces emplois peuvent constituer, comme le souligne Georges Perrin, une « première expérience professionnelle aisément valorisable » auprès d'autres employeurs²⁰³. Ils permettent notamment de développer des compétences relationnelles et pédagogiques lors des contacts avec les publics.

4.2 Pour le personnel

4.2.1 Des contraintes certaines...

L'ouverture le soir et le week-end a des conséquences sur la vie professionnelle et personnelle des agents. Ces inconvénients doivent être pris en compte et des solutions doivent être cherchées pour en limiter leur impact.

D'une part, les agents qui assurent les permanences le week-end et le soir sont soumis à ces contraintes et astreintes de présence. Ces dernières empiètent sur leur vie privée et peuvent leur poser des problèmes dans l'organisation de leur vie familiale. Par exemple, certains bibliothécaires de la BU Sciences d'Orsay doivent, depuis la mise en place en 2008 des ouvertures jusqu'à 20h, faire garder leurs enfants le soir plus longtemps qu'auparavant. Afin de réduire ces problèmes, il est important que la présence le soir et le week-end s'effectue par roulement et que le nombre de permanences à effectuer par

²⁰⁰ MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. *Rentrée 2008 : de meilleures conditions d'étude au service de la réussite* [en ligne]. [Paris] : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, [2008]. p. 2. [Consulté le 15 décembre 2009]. <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2008/07/5/fiche6_35075.pdf>

²⁰¹ Courriel de Marie-France Deloume... *op. cit.*

²⁰² PERRIN, Georges. *L'emploi des étudiants... op. cit.* p. 9.

²⁰³ PERRIN, Georges. *Améliorer l'accueil... op. cit.* p. 9.

an reste raisonnable et relativement faible. Cela est notamment possible grâce à l'emploi de moniteurs étudiants et au fait que les horaires étendus n'ont lieu généralement qu'à certaines périodes de l'année.

D'autre part, la gestion des étudiants qui assurent en partie les permanences de service public le soir et le week-end augmente la charge de travail des agents. La plupart des responsables interrogés dans mon enquête évoquent ce problème. Les procédures de recrutement et de formation de ces vacataires sont lourdes, surtout si elles ont lieu plusieurs fois par an. En effet, étant donné qu'elles ne cotisent pas aux ASSEDIC, certaines universités établissent des contrats de moins de six mois afin de ne pas avoir à verser des allocations pour perte d'emploi. Ces stratégies d'évitement rendent complexe la gestion des moniteurs étudiants par les bibliothèques et nuisent à la qualification de ces derniers. Afin d'éviter ces procédés peu efficaces et très coûteux en temps humain, il est important que les moniteurs étudiants soient embauchés au moins pour une année universitaire. L'encadrement et surtout l'organisation de l'emploi du temps de ces étudiants mobilisent par ailleurs leur responsable : les absences et les indisponibilités de dernières minutes sont en effet fréquentes.

Notons enfin que les heures supplémentaires faites par les professionnels le soir et/ou le week-end posent problème dans quelques établissements. Elles génèrent trop d'heures de récupérations, rendant difficile la gestion des plannings de service public pendant les heures d'ouverture classique et nuisant également à l'accomplissement du service interne. Il est possible d'y remédier en partie en proposant à ceux qui le souhaitent le paiement de ces heures supplémentaires, ce que demandent un certain nombre de professionnels.

4.2.2 ... contrebalancées par la satisfaction du service rendu

Peu d'avantages personnels viennent compenser ces inconvénients pour les professionnels. Il reste néanmoins la satisfaction de répondre aux besoins des usagers et de leur proposer des conditions d'accueil adaptées à leurs habitudes et contraintes de vie. Comme le note Lucie Julliard, responsable du département Santé de l'Université de Strasbourg, « *Des avantages pour le personnel ? A 1,2 [taux de récupération des heures travaillées] je n'en vois aucun, ce n'est même plus une compensation pour ceux qui viennent de l'extérieur. Reste la satisfaction d'avoir rendu service à notre public* »²⁰⁴. La satisfaction de remplir pleinement la mission de service public des bibliothèques est donc une contrepartie au travail le soir et le week-end. Une même idée est exprimée par la responsable de la bibliothèque de l'Université technologique de Belfort : « *Dans l'ensemble, les personnels sont satisfaits de « satisfaire » la demande des usagers et les usagers le rendent bien* »²⁰⁵. Ayant un impact positif sur les usagers, les ouvertures élargies contribuent à améliorer la perception des bibliothèques universitaires. Les membres de l'École de Management, que dessert la bibliothèque du Pôle Européen de Gestion et d'Économie de Strasbourg, ont une meilleure image de la bibliothèque depuis la mise en place des horaires élargis. Lors de l'enquête annuelle de satisfaction, la note attribuée à la bibliothèque en 2009 a été supérieure à celle de 2008, passant de 6,8 sur 10 à 7,2. Cette hausse s'est accompagnée de remarques positives sur la mise en place des nocturnes et de l'ouverture le samedi après-midi²⁰⁶.

²⁰⁴ Courriel de Lucie Julliard... *op. cit.*

²⁰⁵ Courriel de Théodora Balmon, responsable des bibliothèques de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, 4 septembre 2009.

²⁰⁶ Entretien téléphonique avec Sabrina Rigal... *op. cit.*

Conclusion

Au terme de cette analyse confrontant la demande, l'offre et les usages en matière d'horaires élargis, que conclure sur la pertinence et la faisabilité des extensions d'ouverture des bibliothèques universitaires ?

Ouvrir toujours plus est un thème en vogue actuellement. Au-delà de ce courant sociétal, l'élargissement des horaires correspond à un besoin réel des publics. Les expériences d'ouvertures étendues mises en place en témoignent : elles devront être évaluées, de manière plus systématique et avec plus de recul, dans quelques années afin de mieux connaître leur impact non seulement sur la fréquentation mais également sur la vie de l'établissement et sa place au sein de l'université. L'ouverture, le soir et le week-end, est en effet un moyen de renforcer le rôle de la bibliothèque physique au sein de l'université. Les établissements documentaires seront d'autant plus des lieux ressources pour les étudiants, des espaces de sociabilité au cœur des campus, qu'ils seront ouverts et disponibles pour les publics.

Cette forte demande d'horaires élargis ne signifie pas que toutes les bibliothèques universitaires françaises doivent ouvrir la nuit et le week-end : certaines périodes et certains sites sont propices à un élargissement significatif des ouvertures, d'autres pas. Il s'agit non pas d'ouvrir plus pour ouvrir plus mais bien d'ouvrir plus pour rendre plus accessible la bibliothèque quand la situation le permet et le justifie. Ce large accueil n'a pas nécessairement besoin d'être identique tous les jours, de l'ouverture à la fermeture : les attentes et les pratiques des publics diffèrent, en effet, les unes des autres mais aussi d'une période à une autre. Les bibliothèques universitaires peuvent s'adapter à ces logiques d'usages évolutives et proposer des dispositifs d'accueil flexibles selon la période du jour, de la semaine et de l'année. D'une salle de travail à valeur ajoutée, la nuit, à un lieu de services personnalisés, le jour, différents schémas de fonctionnement existent. Les services proposés mais également l'organisation des personnels mobilisés lors des ouvertures peuvent être modulés afin de répondre au mieux aux usages constatés et désirés. Les extensions des horaires d'ouverture aboutissent ainsi à un modèle de bibliothèque qui, loin d'être figé, évolue avec et pour ses usagers.

Pertinents au regard des besoins des publics, les élargissements des horaires d'ouverture doivent l'être également au regard de la situation de la bibliothèque. La faisabilité et le coût des ouvertures étendues posent la question des méthodes et des limites de leur mise en place. Les principaux freins à l'ouverture le soir et le week-end résident, il me semble, dans des éléments extérieurs sur lesquels la bibliothèque n'a qu'une faible marge de manœuvre : les moyens humains d'une part, car un élargissement peut difficilement se faire sans l'emploi de personnels supplémentaires, - si la création de postes de titulaires, peu probable dans le contexte actuel, est évidemment souhaitable, le maintien des aides de l'État et de la région pour l'emploi de moniteurs étudiants est indispensable, de même que des modalités compensatrices importantes et incitatives pour les professionnels - ; les moyens techniques et logistiques d'autre part car la fermeture des campus pendant les vacances scolaires, la nuit et le week-end rend difficile l'ouverture des bibliothèques universitaires lors de ces périodes. Requéran un

soutien et un investissement des différentes tutelles, la mise en place des ouvertures le soir et le week-end passera également de plus en plus par une concertation de l'ensemble des établissements documentaires d'un territoire donné, aussi bien de l'enseignement supérieur que de la lecture publique.

Si l'analyse des pratiques existantes et les préconisations faites dans ce mémoire mettent en valeur la diversité des situations et des possibilités, elles montrent également que la faisabilité d'une extension d'horaires d'ouverture est fortement liée au contexte universitaire, territorial, politique, financier, technique et humain de la bibliothèque. Cela implique d'aboutir à un compromis qui permette de contenter les publics, le personnel et les tutelles tout en prenant en compte les contraintes et les implications d'un tel projet. Ouvrir le soir et/ou le week-end demande donc du temps, du travail, de la réflexion, des échanges, des négociations, de la persuasion... mais présente l'intérêt, outre la satisfaction de répondre aux besoins des usagers, de repenser l'accueil des publics dans sa globalité. Au croisement des questionnements professionnels, les extensions des horaires d'ouverture permettent en effet de s'interroger sur les applications concrètes des missions des bibliothèques. C'est parce qu'elle concerne l'ensemble des aspects de la vie d'un établissement que la modification des horaires est un sujet à la fois difficile et passionnant à aborder et à traiter.

Face à ces enjeux, les bibliothèques universitaires doivent se saisir de cette question, d'autant plus qu'elles sont et seront amenées à répondre aux injonctions de leurs tutelles ministérielle et universitaire. Indicateur immédiatement perceptible et chiffrable, les horaires d'ouverture focalisent actuellement l'intérêt des pouvoirs publics. Le choix des bibliothèques universitaires risque donc de porter non pas sur le fait d'ouvrir ou de ne pas ouvrir plus mais sur quand et comment ouvrir plus, pour quels publics, avec quelles prestations et quels personnels. Alors que les instances politiques semblent surtout s'intéresser à l'augmentation de l'amplitude hebdomadaire et du nombre de jours ouvrés, comme en témoignent les objectifs fixés pour 2012, les bibliothèques peuvent profiter de cette situation et des crédits qui l'accompagnent pour bâtir un véritable projet de fond visant à améliorer l'accueil de leurs publics.

Petit guide pour ouvrir plus ou quelles étapes suivre pour mettre en place un élargissement des horaires d'ouverture

Parce que je suis convaincue qu'une extension des horaires d'ouverture n'a de sens et ne peut réussir que si un certain nombre d'éléments sont réunis, il me semble important de réfléchir au minimum aux points suivants avant d'ouvrir le soir et/ou le week-end.

1. **Constituer un groupe de travail** qui mènera à bien le projet d'élargissement des horaires. Ce groupe doit être représentatif de l'ensemble du personnel, aussi bien en matière de catégories que de points de vue sur la question. Il peut être mené par la responsable des services au public par exemple.

2. **Réunir des données** sur :

- les besoins et attentes des publics en matière d'horaires grâce à une enquête
- les publics : leur origine géographique, leurs conditions socio-économiques (notamment le nombre d'étudiants boursiers, étrangers et/ou salariés au sein de l'université), leur lieu d'habitation (localisation des cités U, foyers et résidences étudiantes)
- le calendrier universitaire : dates de début et de fin des cours, dates des examens et des rattrapages, dates des vacances, heures maximales de début et de fin de cours sur la journée et la semaine. Ces informations peuvent être délivrées par les UFR de l'université.
- l'environnement : horaires des restaurants universitaires, des transports desservant la bibliothèque...
- l'avis du personnel sur les conditions de travail (contraintes, astreintes, possibilités, modes de compensation privilégiés...) et l'organisation du service public

3. **Élaborer plusieurs scénarios d'extensions des horaires d'ouverture** possibles à partir de ces données, avec pour chacun :

- horaires et périodes d'ouverture : sur l'année, la semaine, la journée
- nombre et statut du personnel nécessaire
- services offerts et espaces publics ouverts
- avantages et inconvénients de chaque solution
- coût

4. Après avoir choisi le scénario le plus réaliste et le plus approprié pour la bibliothèque, le personnel et les usagers, **prévoir la mise en place effective des ouvertures élargies**, notamment :

- leur financement
- l'organisation du service public pendant les ouvertures élargies : fonctions et localisation du personnel présent, services proposés, espaces publics ouverts
- l'organisation du temps de travail des agents : amplitude horaire maximum pour le travail interne, astreintes pour le service public (nombre de permanences à effectuer le soir et/ou le week-end par an)
- la formation des moniteurs étudiants : complémentaire de leur formation initiale, un mémento, récapitulant les consignes, peut être rédigé et distribué aux vacataires.

- la gestion administrative : plannings de service public, modes de compensations (récupérations/rémunérations) pour les personnels titulaires lors de l'ouverture le soir et le week-end
- la sécurité : dans et aux alentours de la bibliothèque (éclairage le soir, présence d'un agent de sécurité... par exemple)

Les restaurants universitaires ainsi que la société gérant les transports peuvent être contactés afin que leurs horaires évoluent en fonction des horaires de la bibliothèque.

5. Prévoir l'évaluation des extensions des horaires d'ouverture, en définissant :

- le type d'évaluation à mettre en place (quantitative, qualitative)
- les informations et données à recueillir : au minimum le nombre d'entrées, de présents et de prêts/retours
- les modalités (enquête de public, tableau de bord...), les périodicités et l'organisation humaine du recueil de ces informations.

Sources

Enquêtes de publics

Ces différentes enquêtes comportent des éléments intéressants sur les attentes et les besoins des publics en matière d'horaires d'ouverture.

BELDIMAN-MOORE, Anita. *Enquête sur les pratiques et les attentes des lecteurs de la bibliothèque de Sciences Po (Janvier 2008)* [en ligne]. Paris : Bibliothèque de l'Institut des Sciences Politiques de Paris, mars 2008. 129 p. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-1724>

DARBON, Nathalie. *Améliorer l'accueil des enseignants-chercheurs au Service Commun de la Documentation de l'Université Lumière Lyon 2* [en ligne]. 2004. 91 f. Mémoire d'étude du Diplôme de Conservateur des Bibliothèques : Villeurbanne : ENSSIB : 2004. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : <http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/darbon.pdf>

GOURET, Gaëlen. *Une offre de services adaptée aux comportements des étudiants ? Évaluation et propositions dans le cadre du SCD de Reims Champagne-Ardenne* [en ligne]. 2008. 117 p. Projet Professionnel Personnel de la Formation Initiale des Bibliothécaires d'État : Villeurbanne : ENSSIB : 2008. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-2008>

MARESCA, Bruno (dir.). *Enquête sur les pratiques documentaires des étudiants, chercheurs et enseignants-chercheurs de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6) et Denis Diderot (Paris 7)* [en ligne]. Paris : CREDOC Département "Évaluation des politiques publiques" : BIUSJ : 2005. 93 p. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : <http://www.credoc.fr/pdf/Rapp/R238.pdf>

ROSENBERGER, Maïa. *La place des bibliothèques dans les pratiques universitaires, d'information et de lecture des étudiants : enquête auprès d'étudiants de lettres et sciences humaines du bassin lyonnais*. 2008. 124 f. Mémoire d'étude du Diplôme de Conservateur des Bibliothèques : Villeurbanne : ENSSIB : 2008.

ROSENBERGER, Maïa. *Enquête sur les usages autres que l'emprunt conduite auprès des étudiants de droit des Universités Lyon 2 et Lyon 3 : Février-mars 2008*. Document interne. Lyon : SCD de l'Université Lyon 2, 2008. 34 p.

UNIVERSITÉ D'ANGERS. SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION. *Synthèse des résultats de l'enquête Libqual +* [en ligne]. Angers : SCD de l'Université d'Angers, 2008. 26 p. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : http://bu.univ-angers.fr/documents/libqual/synthese_longue_libqual.pdf

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE. SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION. *Présentation des résultats de l'enquête « des horaires qui vous conviennent »* [en ligne]. Dijon : SCD de l'Université de Bourgogne, [2009]. 18 p. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : <http://scd.u-bourgogne.fr/horaires/>

UNIVERSITÉ PARIS 8 ; MV2 CONSEIL. *Enquête auprès des usagers de la bibliothèque universitaire de Paris 8 - Pratiques, opinions et satisfaction* [en ligne]. [s. l.] : [s. n.], mars 2007. 59 p. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1163>

UNIVERSITÉ DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES ; MMC SONDAGES. *Étude quantitative sur les pratiques d'usages des bibliothèques universitaires 2007* [en ligne]. [s. l.] : [s. n.], [s. d.]. 48 p. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : http://www2.uvsq.fr/28711839/0/fiche_pagelibre

VILLE, Myriam. *Usages des bibliothèques chez les étudiants de l'université Bordeaux 3 (septembre-décembre 2008)* [en ligne]. Bordeaux : SCD de l'Université Bordeaux 3, 2008. 54 p. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : <http://www.u-bordeaux3.fr/modules/resources/download/default/Actualites/Documentation/Version%20finale%20Rapport%20Enqu-te%20Usage-internet-al.pdf>

Entretiens

Courriels d'Hélène Rossinot, présidente de l'association BU by Night, 27 août et 27 octobre 2009.

Entretien avec Dominique Baude, responsable des services aux publics du SCD de l'Université Lyon 2, le 30 avril 2009.

Entretiens avec Hélène Claitte, responsable des services aux publics et Valérie Bertrand, responsable de la bibliothèque de la Manufacture, SCD de l'Université Lyon 3, respectivement le 27 mai et le 16 juin 2009.

Courriel de Florence Bodeau, responsable de la BU Lettres et Sciences Humaines 1^{er} cycle, Bibliothèque Communautaire et InterUniversitaire de Clermont-Ferrand, du 3 septembre 2009.

Courriel de Théodora Balmon, responsable des bibliothèques de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, du 4 septembre 2009.

Courriel de Claire Canto, responsable de la bibliothèque hospitalière Tenon, SCD de l'Université Pierre et Marie Curie, du 8 septembre 2009.

Entretien téléphonique avec Sylvie Deville, directrice du SCD de l'Université de Metz, le 11 septembre 2009.

Courriel de Marie-France Deloume, responsable de la BU Médecine Cochin, SCD de l'Université Paris Descartes, du 16 septembre 2009.

Entretien téléphonique avec Sabrina Rigal, responsable de la bibliothèque du Pôle Européen de Gestion et d'Économie, SCD de l'Université de Strasbourg, le 18 septembre 2009.

Courriel de Béatrice Martineau, responsable de la BU Médecine du Kremlin-Bicêtre, SCD de l'Université Paris-Sud 11, du 21 septembre 2009.

Courriel de Pascale Mukerjee, responsable des services aux publics de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, du 25 septembre 2009.

Courriel de Françoise Durrive, directrice adjointe du département des services aux publics de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg, du 1^{er} octobre 2009.

Courriel de Maria Duriez-Le Guen, responsable de la section Santé, SCD de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, du 2 octobre 2009.

Courriel de Catherine Vassilieff, responsable de la BU Sciences d'Orsay, SCD de l'Université Paris-Sud 11, du 2 octobre 2009.

Courriel de Lucie Julliard, responsable du département de santé, SCD de l'Université de Strasbourg, du 5 octobre 2009.

Courriel d'Aurélié Delamarre, responsable de la section Droit-Lettres, SCD de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, du 7 octobre 2009.

Courriel de Nathalie Clot, responsable des bibliothèques Saint-Serge et Montéclair SCD de l'Université d'Angers, du 16 octobre 2009.

Entretien avec Georges Perrin, inspecteur général des bibliothèques, 5 novembre 2009.

Courriel de Christine André, responsable de la bibliothèque de l'École Normale Supérieure-Lettres et Sciences Humaines, 21 novembre 2009.

Rapports étatiques

Annexe au projet de loi de finances pour 2008 : recherche et enseignement supérieur [en ligne]. [s. l.] : [s. n.], 2007. 657 p. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2008/pap/pdf/PAP2008_BG_Recherche_et_enseignement_superieur.pdf

Annexe au projet de loi de finances pour 2009 : recherche et enseignement supérieur [en ligne]. [s. l.] : [s. n.], 2008. 703 p. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2009/pap/pdf/PLF2009_BG_RECHERCHE.pdf

Annexe au projet de loi de finances pour 2010 : recherche et enseignement supérieur [en ligne]. [s. l.] : [s. n.], 2009. 663 p. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2010/pap/pdf/PLF2010_BG_RECHERCHE.pdf

publique.gouv.fr/farandole/2010/pap/pdf/PAP2010_BG_Recherche_enseignement_superieur.pdf

COUR DES COMPTES. *Rapport au président de la République 2005. Deuxième partie : observations des juridictions financières* [en ligne]. Paris : Cour des comptes, 2006. 489 p. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000197/0001.pdf>

DUPONT, Jean-Léonce ; PLANCADE, Jean-Pierre. *Avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles sur le projet de loi de finances pour 2009 : recherche et enseignement supérieur* [en ligne]. Paris : Sénat, 2008. 69 p. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : <http://www.senat.fr/rap/a08-100-7/a08-100-71.pdf>

INSPECTION GENERALE DES BIBLIOTHEQUES. *Rapport d'activités 2008* [en ligne]. [Paris] : IGB, 2009. p. 9-11. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/IGB/rapportannuelIGB2008.pdf>

LACHENAUD, Jean-Philippe. *Bibliothèques universitaires : le temps des mutations*. Paris : Sénat, 1998. 150 p.

MIQUEL, André. *Les bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports*. Paris : la Documentation Française, 1989. 79 p.

PERRIN, Georges. *L'emploi des étudiants dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur : Rapport à Madame la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Rapport n° 2007-013* [en ligne]. [Paris] : Inspection générale des bibliothèques, juin 2007. 17 p. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : <http://media.education.gouv.fr/file/89/9/5899.pdf>

PERRIN, Georges. *Améliorer l'accueil dans les bibliothèques : Propositions pour une extension des horaires d'ouverture : Rapport à Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et à Madame la ministre de la Culture et de la Communication. Rapport n°2008-001* [en ligne]. [Paris] : Inspection générale des bibliothèques, avril 2008. 32 p. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : <http://www.culture.gouv.fr/culture/guides/dli/Rapport2008IGBaccueilbib.pdf>

Discours

SARKOZY, Nicolas. *Discours de Nicolas Sarkozy, Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire. Plateau de Saclay-École Supélec-le 18 janvier 2007* [en ligne]. [s. l.] : [s. n.], [s. d.]. p. 12. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : http://www.sarkozy.fr/download/?lang=fr&mode=programme&filename=disc_saclay_180107.pdf

SARKOZY, Nicolas. *Mon engagement pour la culture : Paris-4 avril 2007* [en ligne]. Paris : [s. n.], [s. d.]. p. 13. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : <http://www.2007culture.org/candidats/sarkozy/Discours-sarkozy-Culture-showcase.pdf>

Bibliographie

L'enseignement supérieur

BEAUPERE, Nathalie ; CHALUMEAU, Lucile ; GURY, Nicolas... [et al]. *L'abandon des études supérieures : rapport réalisé pour l'Observatoire national de la vie étudiante, mai 2007*. Paris : la Documentation française, 2007. 162 p.

BEAUPERE, Nathalie ; BOUDESSEUL, Gérard ; MACAIRE, Simon. Sortir sans diplôme de l'université : de l'orientation post-bac à l'entrée sur le marché du travail. *OVE Infos* [en ligne], avril 2009, n° 21. 8 p. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : http://www.ove-national.education.fr/ove_infos/pdf/oi21_ove_infos_21-bat_final_page_7-4-9.pdf

GRUEL, Louis. Les conditions de réussite dans l'enseignement supérieur. *OVE infos* [en ligne], avril 2002, n° 2. 10 p. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : http://www.ove-national.education.fr/ove_infos/pdf/oi2_oi2.pdf

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE. *Plan pluriannuel pour la réussite en licence : document d'orientation* [en ligne]. Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, [s. d.]. 37 p. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : http://media.education.gouv.fr/file/Communiqués/01/8/orientationlicence_21018.pdf

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. *L'État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France : 30 indicateurs* [en ligne]. Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2008. 83 p. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Evaluation_statistiques/56/2/etat_du_sup_web_41562.pdf

ROMAINVILLE, Marc. *L'échec dans l'université de masse*. Paris : l'Harmattan, 2000. 128 p.

VITRY, Daniel (dir.). *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche (RERS 2009). Chapitre 1 : le système éducatif* [en ligne]. Paris : DEPP, 2008. p. 15-34. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : http://media.education.gouv.fr/file/2008/59/1/1_33591.pdf

Les étudiants

AMROUS, Nadia. La disparité des emplois du temps. *OVE Infos* [en ligne], mai 2005, n°11, 6 p. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : http://www.ove-national.education.fr/ove_infos/pdf/oi11_ove-info11.pdf

BOIS, Lise ; LEBLOND, Corinne (dir.) *Les étudiants face à la lecture*. Arras : Artois Presses Université, 2005. 97 p.

COULON, Alain. *Le métier d'étudiant : l'entrée dans la vie universitaire*. 2^{ème} édition. Paris : Économica : Anthropos, 2005. 240 p.

FELOUZIS, Georges. *La condition étudiante : sociologie des étudiants et de l'Université*. Paris : PUF, 2001. 300 p.

LAHIRE, Bernard (dir.). *Les manières d'étudier : enquête 1994*. Paris : la Documentation française, 1996. 175 p.

MILLET, Mathias. *Les étudiants et le travail universitaire : étude sociologique*. Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 2003. 253 p.

OBSERVATOIRE DE LA VIE ETUDIANTE. *Présentation des principaux résultats de l'enquête Conditions de vie des étudiants 2006* [en ligne]. [s. l.] : [OVE.], [s. d.]. 98 p. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : http://www.ove-national.education.fr/enquete_2006.php?enq_id=6&fiche_id=280&lg

Les bibliothèques universitaires

ASSOCIATION FRANCAISE DE NORMALISATION. *Indicateurs de performance des bibliothèques : Information et documentation : norme ISO 11620*. Paris : AFNOR, 2008. 91 p.

BISBROUCK, Marie-Françoise ; RENOULT, Daniel (dir.). *Construire une bibliothèque universitaire : de la conception à la réalisation*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1993. 303 p.

CALENGE, Bertrand. *Accueillir, orienter, informer : l'organisation des services aux publics dans les bibliothèques*. 2^{ème} édition revue et mise à jour. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 1999. 444 p.

DIAMENT, Nic (dir.). *Organiser l'accueil en bibliothèque*. Villeurbanne : Institut de formation des bibliothécaires, 1997. 198 p.

DIRECTION DE LA PROGRAMMATION ET DU DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE. *Annuaire des bibliothèques universitaires et des grands établissements : résultats de l'enquête statistique générale auprès des bibliothèques et services documentaires des établissements de l'enseignement supérieur (ESGBU) : 1990-2007*. Paris : la Documentation Française, 1992-2009. 18 vol.

GIAPPICONI, Thierry. *Manuel théorique et pratique d'évaluation des bibliothèques et centres documentaires*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 2001. 223 p.

LEMESLE, Alice. *Accueil des étudiants de premier cycle : nouveaux services, nouvelles méthodes, nouveaux espaces* [en ligne]. 2009. 105 f. Mémoire d'étude du Diplôme de Conservateur des Bibliothèques : Villeurbanne : ENSSIB : 2009. [Consulté le 23

décembre 2009]. Disponible sur Internet : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-2061>

LEMESLE, Alice. Accueil des étudiants de niveau licence : nouveaux services, nouvelles méthodes, nouveaux espaces. *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne], 2009, t. 54, n° 5, p. 28-33. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0028-005>

MIRIBEL, Marielle de. *Accueillir les publics : comprendre et agir*. Paris : Ed. du Cercle de la Librairie, 2009. 512 p.

RENOULT, Daniel. L'offre des bibliothèques universitaires face à la demande étudiante. In : FRAISSE, Emmanuel (dir.). *Les étudiants et la lecture*. Paris : Presses Universitaires de France, 1993. p. 193-205.

RENOULT, Daniel. Les étudiants parisiens et les bibliothèques universitaires : le cas des lettres et sciences humaines. *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne], 2004, t. 49, n° 5, p. 80-86. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2004-05-0080-001>

ROLLER, Aude. Les bibliothèques au service des publics ?. *Bibliothèque(s), revue de l'Association des bibliothécaires de France*, mars 2008, n° 37, p. 60-61.

ROUANET, Flavie. Itinéraire d'une étudiante en bibliothèque. *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne], 2006, t. 51, n° 2, p. 42-46. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-02-0042-006>

La question des horaires d'ouverture

BRIGANT, Annie. Ouvert le soir, la nuit, le dimanche ?. *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne], 2008, t. 53, n° 2, p. 81-82. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2008-02-0081-003>

EBOLI, Gilles. De l'accès : la bibliothèque, lieu de l'accessibilité ? ». *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne], 2009, t. 54, n° 5, p. 6-10. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0006-001>

ETHEVE, Michel. *Comparatif des horaires des bibliothèques françaises avec les horaires étrangers*. 2008. 78 f. Mémoire d'étude du Diplôme de Conservateur des Bibliothèques : Villeurbanne : ENSSIB : 2009.

GALANOPOULOS, Philippe. *L'extension des horaires d'ouverture à la Bibliothèque universitaire de Saint-Quentin-en-Yvelines en 2008. Un service étendu pour un nouveau public ?*. 2009. 33 f. Mini mémoire du Diplôme de Conservateur des Bibliothèques : Villeurbanne : ENSSIB, 2009.

GIRAR, Hélène. Bibliothèques : pari sur l'extension des horaires. *Gazette des communes*, 27 octobre 2008, p. 34-36.

GIRARD, Christine ; FOURCAUD, Jean-Louis ; PERALES, Christophe... [et al]. *Table ronde sur l'élargissement des horaires, 38^{ème} Congrès de l'ADBU : journée d'étude : les politiques de services, 19 septembre 2008, Pau* [images animées en ligne]. Prod. Strasbourg : Université Louis Pasteur, 2008. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : <http://www.canalc2.tv/video.asp?idvideo=7924>

PERRIN, Georges. Avec et pour les étudiants : améliorer l'accueil dans les bibliothèques. In : ELBEKRI-DINOIRD, Carine (dir.). *Favoriser la réussite des étudiants*. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2009. p. 102-116.

PERRIN, Georges. Accueillir de nouveaux publics ? Oui ! Mais quand ? *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne], 2009, t. 54, n° 5, p.24-27. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0024-004>

SANTANTONIOS, Laurence. La semaine des 65 heures. *Livres Hebdo*, 5 septembre 2008, n° 744, p. 70-71.

UNIVERSITE NANCY 2. BU GESTION. *Travailler à la BU : Maintenant c'est (aussi) en nocturne !* [en ligne]. Nancy : Université Nancy 2, [2006]. 7 p. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : http://www.univ-nancy2.fr/presentation/espacecom/communiqu/2005-2006/dossier_presse_nocturnes_bu_gestion.pdf

VIDAL-NAQUET, Jacques. Les horaires d'ouverture des bibliothèques municipales. *Bulletin des Bibliothèques de France* [en ligne], 1993, t. 38, n° 6, p. 8-14. [Consulté le 23 décembre 2009]. Disponible sur Internet : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1993-06-0008-001>

YVERT, Benoît. La tâche qui reste à accomplir est immense ou les heures d'ouverture des bibliothèques municipales. *Bulletin d'information de l'ABF*, 1991, n° 151, p. 15-18.

Sites internet consultés²⁰⁷

Association BU by Night	http://bubynight.free.fr/news/news.php
BCIU de Clermont-Ferrand	http://bciu.univ-bpclermont.fr/
Bibliothèque de l'École Normale Supérieure de Lyon	http://www.ens-lyon.fr/Bibli/
Bibliothèque de l'École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines	http://bibliotheque.ens-lsh.fr/jsp/accueil_bib.jsp?CODE=68908218&LANGUE=0
Bibliothèque InterUniversitaire Cujas	http://biu-cujas.univ-paris1.fr/
BIU des Langues Orientales	http://www2.bulac.fr/les-bibliotheques-de-la-bulac/la-biulo/
BIU du Médecine	http://www.bium.univ-paris5.fr/

²⁰⁷ Cette liste ne comprend que les sites Internet des bibliothèques universitaires dont il est fait mention dans ce mémoire (et non pas l'ensemble des sites consultés lors de mes recherches) ainsi que les autres sites ayant été utiles à mes travaux. Les adresses ont toutes été vérifiées le 23 décembre 2009.

BIU de Montpellier	http://www.biu-montpellier.fr/
BIU de Pharmacie	http://www.biup.univ-paris5.fr/
BIU de la Sorbonne	http://www.bibliotheque.sorbonne.fr/biu/
Bibliothèque de l'Institut d'Études Politiques de Paris	http://bibliotheque.sciences-po.fr/fr/index.html
Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg	http://www.bnu.fr/bnu/fr
Bibliothèque Sainte-Geneviève	http://www-bsg.univ-paris1.fr/
Bibliothèques de l'Université d'Edimbourg	http://www.ed.ac.uk/schools-departments/information-services/services/library-museum-gallery/using-library/library-opening/main-library
Département Documentation de l'Université de Bordeaux	http://www.univ-bordeaux.fr/ddoc/
ESGBU	http://www.sup.adc.education.fr/asibu/
Légifrance	http://www.legifrance.gouv.fr/
Nouvelle Université	http://www.nouvelleuniversite.gouv.fr/
SCD de l'Université Aix-Marseille 2	http://bu.univmed.fr/flora/servlet/LoginServlet
SCD de l'Université Aix-Marseille 3	http://flora.univ-cezanne.fr/flora/servlet/LoginServlet
SCD de l'Université d'Angers	http://bu.univ-angers.fr/
SCD de l'Université d'Artois	http://portail.bu.univ-artois.fr/
SCD de l'Université d'Avignon	http://www.bu.univ-avignon.fr/cda/
Bibliothèques de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	http://bib.utbm.fr/
SCD de l'Université Bordeaux 3	http://www.u-bordeaux3.fr/fr/documentation.html
SCD de l'Université de Bourgogne	http://scd.u-bourgogne.fr/
SCD de l'Université Bretagne occidentale	http://www.univ-brest.fr/index.php?page=affiche_composante&object=service_documentation
SCD de l'Université Bretagne Sud	http://www.univ-ubs.fr/94157617/0/fiche_pagelibre/&RH=UBS_FR&RF=SIT_BIBLIO
SCD de l'Université de Cergy-Pontoise	http://www.u-cergy.fr/rubrique1096.html
SCD de l'Université de Corse	http://scd.univ-corse.fr/
SCD de l'Université Grenoble 1	http://sicd1.ujf-grenoble.fr/
SCD de l'Université d'Evry-Val-d'Essone	http://www.biblio.univ-evry.fr/
SCD de l'Université du Havre	http://www.u-bordeaux3.fr/fr/documentation.html
SCD de l'Université Lille 1	http://doc.univ-lille1.fr/
SCD de l'Université Lille 2	http://wwwscd.univ-lille2.fr/
SCD de l'Université Lille 3	http://www.univ-lille3.fr/fr/documentation/accueil/
SCD de l'Université de Limoges	http://www.unilim.fr/scd/
SCD de l'Université Lyon 1	http://portaildoc.univ-lyon1.fr/
SCD de l'Université Lyon 2	http://www.univ-lyon2.fr/documentation/

SCD de l'Université Lyon 3	http://scd.univ-lyon3.fr/
SCD de l'Université de Marne-la-Vallée	http://www.univ-mlv.fr/fr/index.php?rub=bibliotheque&srub=rssbib
SCD de l'Université de Metz	http://www.scd.univ-metz.fr/
SCD de l'Université Henri Poincaré-Nancy 1	http://scd.uhp-nancy.fr/Infos_bibliotheques
SCD de l'Université Nancy 2	http://www.univ-nancy2.fr/scd/index.html?depuis_id=1132
SCD de l'Université de Nantes	http://nantilus.univ-nantes.fr/repons/portal/
SCD de l'Université de la Sorbonne nouvelle-Paris 3	http://www.scd.univ-paris3.fr/
SCD de l'Université Paris Descartes-Paris 5	http://www.bu.univ-paris5.fr/
SCD de l'Université Pierre et Marie Curie-Paris 6	http://jubil.upmc.fr/
SCD de l'Université Paris 7	http://biblio-centrale.univ-paris-diderot.fr/#02
SCD de l'Université Paris 8	http://www.bu.univ-paris8.fr/web/
SCD de l'Université de Paris–Nanterre Paris 10	http://www.u-paris10.fr/05308736/0/fiche_2B_pagelibre/
SCD de l'Université Paris-Sud 11	http://www.u-psud.fr/fr/biblio/service_commun_de_la_documentation.html
SCD de l'Université Paris 13	http://www.univ-paris13.fr/bu/
SCD de l'Université de Reims Champagne-Ardenne	http://scdurca.univ-reims.fr/
SCD de l'Université Rennes 1	http://www.scd.univ-rennes1.fr/
SCD de l'Université Rennes 2	http://scd-portail.uhb.fr/sidoc/servlet/LoginServlet
SCD de l'Université de Savoie	http://www.scd.univ-savoie.fr/
SCD de l'Université de Strasbourg	http://www-sicd.u-strasbg.fr/
SCD de l'Université du Sud Toulon-Var	http://bu.univ-tln.fr/
SCD de l'Université Toulouse 2 Le Mirail	http://w3.scd.univ-tlse2.fr/rechdoc/
SCD de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	http://www2.uvsq.fr/28711839/0/fiche__pagelibre/

Table des annexes

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE	90
ANNEXE 2 : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE	92
ANNEXE 3 : COMPARAISON DE L'OUVERTURE DES BU DE PROVINCE ET D'ÎLE-DE-FRANCE ENTRE 1990 ET 2007	108
ANNEXE 4 : COMPARAISON DE L'OUVERTURE HEBDOMADAIRE DES BU SELON LEUR FAMILLE D'APPARTENANCE ENTRE 2000 ET 2007	110
ANNEXE 5 : COMPARAISON DES OUVERTURES DE BIBLIOTHÈQUES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES	111
ANNEXE 6 : TABLEAU DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES OUVRANT 65H OU PLUS PAR SEMAINE	113
ANNEXE 7 : TABLEAU DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES OUVRANT APRÈS 20H EN PÉRIODES D'HORAIRE ÉTENDUS.....	116
ANNEXE 8 : TABLEAU DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES OUVRANT LE SAMEDI TOUTE LA JOURNÉE.....	120
ANNEXE 9 : NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES EN 2007	126
ANNEXE 10 : LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION AUTOUR DES NOUVEAUX HORAIRES DU SCD D'ANGERS.....	131
ANNEXE 11 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTRÉES LORS DES NOCTURNES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA MANUFACTURE DU SCD DE L'UNIVERSITÉ LYON 3 EN 2008-2009	133
ANNEXE 12 : COMPARAISON DU NOMBRE D'USAGERS PRÉSENTS À 19H30 ET À 20H30 À LA BIBLIOTHÈQUE CHEVREUL DU SCD DE L'UNIVERSITÉ LYON 2 EN 2008-2009.....	134
ANNEXE 13 : COMPARAISON DU NOMBRE DE PRÊTS PAR ENTRÉE À LA BIBLIOTHÈQUE DE LA MANUFACTURE DU SCD DE L'UNIVERSITÉ LYON 3 EN JANVIER, AVRIL ET MAI 2009.....	135

Annexe 1 : Questionnaire

Enquête sur les extensions des horaires d'ouverture en bibliothèque universitaire

Cette enquête concerne uniquement les ouvertures en soirées (après 19 heures) et le week-end (le samedi et/ou le dimanche).

1. Situation actuelle

1.1 En 2008, quel a été le nombre de jours ouverts ?

1.2 En 2008-2009, quels ont été les horaires d'ouverture de la bibliothèque en période normale ?

1.3 En 2008-2009, quelle a été l'amplitude hebdomadaire maximale d'ouverture de la bibliothèque ?

1.4 Des changements sont-ils prévus pour 2009-2010 ?

2. Contexte de mise en place des extensions d'ouverture

2.1 Depuis quand ces ouvertures en soirées et/ou le week-end existent-elles ?

2.2 Pour quelles raisons ont-elles été mises en place (incitations de la tutelle, demande des usagers...) ?

2.3 Est-ce suite à une enquête de public ? Si oui, est-il possible d'avoir accès aux résultats de cette enquête ?

2.4 Quels sont les objectifs de ces extensions ?

2.5 La mise en place de ces ouvertures le soir et/ou le week-end a-t-elle suscité des tensions au sein du personnel ? A quels sujets ?

3. Fonctionnement des extensions d'ouverture

3.1 Ces ouvertures le soir/et ou le week-end font-elles l'objet d'un financement spécifique (ex : plan « Réussir en licence ») ?

3.2 Quel est le calendrier de ces extensions ? L'ouverture de la bibliothèque le soir et/ou le week-end a-t-elle lieu tout au long de l'année universitaire ou uniquement lors de périodes spécifiques ? Pour quelles raisons ?

3.3 Combien de personnels sont présents dans la bibliothèque le soir et/ou le week-end ? Quels sont leur statut ? Leurs fonctions ? Leur localisation dans la bibliothèque ? Quel est le mode de récupération des heures travaillées en soirée et/ou le week-end (pour le personnel titulaire) ?

3.4 Quels sont les services offerts aux usagers lors de ces ouvertures en soirées et/ou le week-end ?

3.5 Est-ce que certains services proposés en journée du lundi au vendredi ne sont pas offerts en soirées et/ou le week-end ? Si oui, lesquels ?

3.6 Est-ce que certains espaces de la bibliothèque ne sont pas accessibles aux usagers le soir et/ou le week-end ? Si oui, lesquels ?

3.7 Ces extensions font-elles l'objet ou ont-elles fait l'objet lors de leur mise en place d'une campagne de communication spécifique ?

4. Évaluation des extensions d'ouverture

4.1 Disposez-vous d'indicateurs permettant d'évaluer ces extensions (nombre d'entrées, de prêts...) ou d'informations sur les publics présents lors des ouvertures en soirées et/ou le week-end ? Quelles informations principales délivrent-ils sur la fréquentation et les usages de la bibliothèque le soir et le week-end ?

4.2 Ces extensions ont-elles donné lieu à une enquête spécifique ? Si oui, est-il possible d'avoir accès aux résultats de cette enquête ?

4.3 Quels sont, à votre avis, les avantages et les inconvénients de ces ouvertures le soir/et ou le week-end à la fois pour les usagers et pour le personnel ?

5. Commentaires libres

Ce questionnaire n'a probablement pas abordé des éléments spécifiques à votre établissement. Souhaiteriez-vous apporter des compléments d'informations ?

Annexe 2 : Résultats de l'enquête

Bibliothèques	Données générales ²⁰⁸				Ouvertures			
	Publics cibles	Bâtiment	Collections	Personnel	Horaires d'ouverture maximale en 2009-2010	Amplitude hebdo. maximale en 2009-2010	Nbre de jours ouverts en 2008	Périodes de fermeture en 2009-2010
BU Lettres, Langues et Sciences Humaines Gergovia (BCIU, Clermont-Ferrand)	étudiants en licence 3 400 inscrits	au sein de la faculté de lettres 2 salles (une de 800m ² au rdc et une de 100 m ² au 1 ^{er} étage) 260 places assises	55 000 vol. dont 40 000 vol. en libre accès, en lettres et sciences humaines	9 ETP dont 0,4 en emploi étudiant	8h-21h du lundi au jeudi 8h-20h le vendredi	64h	208	week-ends + 8 semaines l'été + 10 jours à Noël
Bibliothèque de l'Université Technologique de Belfort-Montbéliard	élèves ingénieurs, enseignants-chercheurs 2 500 inscrits	au sein d'un bâtiment administratif 424m ² sur 1 seul niveau 110 places assises	35 000 vol. dont 10 000 vol. en libre accès, en sciences, techniques, sciences humaines	11,8 ETP (secrétariat et informaticien compris)	8h-20h du lundi au vendredi 9h-17h le samedi	68h	253	dimanches+ 4 semaines l'été+ 2 semaines à Noël
Bibliothèque de Médecine-Odontologie (SCD de l'Université de Strasbourg)	étudiants, enseignants, chercheurs, professionnels de santé	au 2 ^{ème} étage de la faculté de médecine 1 seul niveau 490 places assises	270 000 vol. en médecine et odontologie	non renseigné (n. r.)	9h-21h50 du lundi au vendredi (aussi 9h-13h le samedi jusqu'en 2009-2010)	64h	247	n. r.

²⁰⁸ Des renseignements sur les publics, le bâtiment, les collections et le personnel ont été demandés aux responsables des bibliothèques ayant répondu à mon enquête, car ces données ont une influence sur les extensions des horaires d'ouverture.

Bibliothèques	Publics cibles	Bâtiment	Collections	Personnel	Horaires d'ouverture maximale en 2009-2010	Amplitude hebdo. maximale en 2009-2010	Nbre de jours ouverts en 2008	Périodes de fermeture en 2009-2010
Bibliothèque du Pôle Européen de Gestion et d'Économie (SCD de l'Université de Strasbourg)	L, M, D de la faculté d'économie ; élèves de l'École de Management 2 051 inscrits	au 1 ^{er} étage du PEGE 3 000m ² sur 3 niveaux 520 places assises	45 000 vol. en économie et gestion, dont plus de 90% en libre accès	5 ETP	9h-21h45 du lundi au vendredi 9h-17h45 le samedi	72h30	n. r.	dimanches+ 3 semaines l'été+ 1 semaine à Noël
Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg	public large (universitaire et non universitaire) 16 500 inscrits	bâtiment indépendant formé de 2 niveaux, avec de nombreuses salles différenciées 518 places assises	3 000 000 vol. en lettres, sciences humaine, droit, économie, langues, arts, vulgarisation scientifique	102 agents	14h-22h le lundi 9h-22h du mardi au vendredi 10h-22h le samedi	72h	277	dimanches+jours fériés+24 et 31 décembre+ 1 semaine pour l'inventaire
Section Droit-Lettres (SCD de l'Université de Reims-Champagne Ardenne)	7 000 inscrits	bâtiment indépendant de 9 000m ² , dont 6 500m ² d'espaces publics, sur 2 niveaux décloisonnés 1 000 places assises	230 000 ouvrages, dont 130 000 en libre accès, 2 600 ml de périodiques en magasin en lettres, langues, sciences humaines, droit, économie	34.2 ETP dont 1,2 ETP en monitorat étudiant	8h-20h du lundi au jeudi 8h-19h le vendredi 8h-13h le samedi	64h	228	dimanches+ 4 semaines l'été+ 2 semaines à Noël
Section Santé (SCD de l'Université de Reims-Champagne Ardenne)	étudiants, enseignants chercheurs, professionnels de la santé 2 992 inscrits	bâtiment indépendant de 2 216 m ² sur 2 niveaux (6 salles) 400 places assises	50 000 vol. en médecine, pharmacie, odontologie dont 48 000 en libre accès	13,9 ETP moniteurs étudiants compris	8h-22h du lundi au jeudi 8h-20h du lundi au vendredi	68h	222	dimanches+ 4 semaines l'été+ 2 semaines à Noël

Bibliothèques	Publics cibles	Bâtiment	Collections	Personnel	Horaires d'ouverture maximale en 2009-2010	Amplitude hebdo. maximale en 2009-2010	Nbre de jours ouverts en 2008	Périodes de fermeture en 2009-2010
BU du Saulcy (SCD de l'Université de Metz)	11 957 inscrits	bâtiment indépendant de 8 200m ² sur 3 niveaux (7 salles) 926 places assises	284 254 vol. dont 160 000 en libre accès en lettres, sciences humaines, droit, économie, sciences	52 ETP	8h-20h du lundi au jeudi 8h-19h le vendredi 9h-17h le samedi	67h	266	dimanches+ 2 semaines l'été+ 1 semaine à Noël
BU Chevreul (SCD de l'Université Lyon 2)	17 285 inscrits (sur le SCD)	bâtiment indépendant de 6 000m ² sur 5 étages 570 places assises	148 651 vol. dont 122 664 en libre accès, en lettres, sciences humaines, droit et économie	72, 6 ETP (pour les deux BU du SCD qui fonctionnent de manière transversale et non pas par section)	9h-19h le lundi mardi et vendredi 9h-21h le mercredi et le jeudi 9h-17h le samedi	62h	248	dimanches+ 4 semaines l'été+ 1 semaine à Noël
BU de la Manufacture (SCD de l'Université Lyon 3)	15 156 inscrits (sur le SCD)	bâtiment indépendant de 7 020m ² dont 4 656 m ² pour le public, sur 3 étages et 2 ailes (6 plateaux) 1 198 places assises	137 000 vol. dont plus de 70% en libre accès, en lettres, sciences humaines, droit, économie	27 ETP à la Manufacture	8h30-21h le lundi et mardi 8h30-19h du mercredi au vendredi 9h30-17h le samedi	64h	256	dimanches+ 4 semaines l'été + 10 jours à Noël
BU St Serge (SCD d'Angers)	3 588 inscrits	bâtiment indépendant de 2 500m ²	environ 85 000 vol. en droit et économie	12,3 ETP	8h30-22h du lundi au jeudi 8h30-18h le vendredi et le samedi	73h	273	dimanches+ 4 jours à Noël+ 3 semaines l'été

Bibliothèques	Publics cibles	Bâtiment	Collections	Personnel	Horaires d'ouverture maximale en 2009-2010	Amplitude hebdo. maximale en 2009-2010	Nbre de jours ouverts en 2008	Périodes de fermeture en 2009-2010
BU de Médecine Cochin (SCD de l'Université Paris 5)	n. r.	au sein de la faculté de médecine, sur un seul niveau 240 places assises	collections en médecine	n. r.	9h30-23h30 du lundi au vendredi 12h-19h le samedi et le dimanche	84h	289	5 semaines l'été+ 2 semaines à Noël
BU Sciences d'Orsay (SCD de l'Université Paris 11)	4 774 inscrits	Bâtiment indépendant de 8 000m ² dont 3 500m ² pour les espaces publics, sur 3 niveaux 600 places assises	153 000 vol. dont 40% en libre accès en sciences, techniques, sport	41,7 ETP	8h30-20h du lundi au jeudi 8h30-19h le vendredi 10h-17h le samedi	63h30	265	dimanches+ 3 semaines l'été+ 10 jours à Noël
BU Médecine Kremlin-Bicêtre (SCD de l'Université Paris 11)	1 536 inscrits	au sein du CHU de Bicêtre 1 712 m ² dont 1 350m ² destinés à l'accueil du public sur un seul niveau (4 espaces) 340 places assises	20 000 ouvrages en médecine en libre accès et 240 titres de périodiques dont seules les cinq dernières années sont en salle	11 ETP	9h-22h30 du lundi au jeudi 9h-20h le vendredi	65h	216	week-ends+ 5 semaines l'été+ 2 semaines à Noël
BU hospitalière Tenon (SCD de l'Université Pierre et Marie Curie-Paris 6)	10 000 inscrits environ	au sein de l'hôpital Tenon 175 m ² avec une seule salle de lecture de 101m ² 32 places assises	6 632 ouvrages en médecine, quasiment tous en libre accès et 131 titres de périodiques dont seules les trois dernières années sont en salle	3 ETP	9h-22h du lundi au vendredi	65h	219	week-ends+ 5 semaines l'été+ 2 semaines à Noël

Bibliothèque Ste Geneviève (BIU)	environ 43 700 inscrits	bâtiment indépendant 715 places assises dans la salle principale Labrouste	2 millions de volumes en lettres, sciences humaines, droit et économie dont 15 000 vol. en libre accès	plus d'une centaine de personnes	10h-22h du lundi au samedi	72h	253	dimanches+ quelques jours à Noël+ 2 semaines l'été
---	-------------------------	---	--	----------------------------------	----------------------------	-----	-----	--

	Contexte de mise en place des extensions					
Bibliothèques	Date de mise en place des nocturnes	Date de mise en place des week-ends	Raisons	Objectifs	Objets des négociations et inquiétudes du personnel	Financement spécifique
BU Lettres, Langues et Sciences Humaines Gergovia (BCIU, Clermont-Ferrand)	2001 pour 20h 2008 pour 21h	/	demande de la tutelle et des usagers	mettre à disposition une salle de travail et des collections après les cours	surcroît de travail, concurrence des emplois de titulaires, pérennité du dispositif en cas de perte des moyens financiers	non
Bibliothèque de l'Université Technologique de Belfort-Montbéliard	2006	2007	demande des usagers (enquête)	permettre l'accès à la bibliothèque après les cours, offrir un lieu de socialisation aux étudiants, étrangers notamment	mode de compensation	non
Bibliothèque de Médecine-Odontologie (SCD de l'Université de Strasbourg)	environ 1990	2000-2001 ; arrêt en 2009	demande des usagers pour les soirées, de la tutelle pour le samedi	satisfaire les besoins importants des étudiants en médecine	mode de compensation	non

Bibliothèques	Date de mise en place des nocturnes	Date de mise en place des week-ends	Raisons	Objectifs	Objets des négociations et inquiétudes du personnel	Financement spécifique
Bibliothèque du Pôle Européen de Gestion et d'Économie (SCD Strasbourg)	2008	2008 pour l'ouverture l'après-midi	demande de la tutelle et des usagers (enquête)	offrir un lieu de travail le soir et le week-end	surcroît de travail, mode de compensation	oui (École de Management)
Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg	environ 1960	2005 pour les nocturnes du samedi	mise en place des nocturnes le samedi pour compenser la fermeture de la bibliothèque le lundi matin	offrir sur le site strasbourgeois une ouverture tardive le samedi pour pallier la fermeture des BU et des BM ce soir-là	surcroît de travail	non
Section Droit-Lettres (SCD de l'Université de Reims-Champagne Ardenne)	2007	n. r.	demande des étudiants et de la tutelle dans le cadre de l'ouverture d'un nouveau bâtiment	offrir des places de travail et de la documentation en soirée, pour les étudiants peu disponibles en journée	surcroît de travail, remise en cause des statuts et compétences des titulaires	pour les moniteurs : en partie le FDSIE ²⁰⁹ en 2007 puis plan Réussir en licence pour les vigiles : université
Section Santé (SCD de l'Université de Reims-Champagne Ardenne)	2007	/	demande de la tutelle et des étudiants	offrir aux étudiants la possibilité de fréquenter la bibliothèque plus longtemps, afin de contribuer à leur réussite	oui	FDSIE en partie pour les moniteurs en 2007 université pour les vigiles

²⁰⁹ Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes

Bibliothèques	Date de mise en place des nocturnes	Date de mise en place des week-ends	Raisons	Objectifs	Objets des négociations et inquiétudes du personnel	Financement spécifique
BU du Saulcy (SCD de l'Université de Metz)	2002	milieu des années 1990	demande de la tutelle	ouvrir plus pour rendre plus accessible la documentation, dans le cadre d'une politique d'aide à la réussite	sécurité, surcroît de travail, mode de compensation	non
BU Chevreul (SCD de l'Université Lyon 2)	2008	2008 pour le samedi après-midi	demande de la tutelle et des usagers (enquête)	/	sécurité, fonctionnement des nocturnes (quel personnel ? quelles prestations ?)	plan Réussir en licence
BU de la Manufacture (SCD de l'Université Lyon 3)	2008	1996	demande de la tutelle et des usagers (enquête)	/	surcroît de travail, fonctionnement des nocturnes (quel personnel ? quelles prestations ?)	plan Réussir en licence
BU St Serge (SCD d'Angers)	2009	depuis 20 ans	demande des usagers (enquête)	servir le public	fonctionnement des nocturnes, mode de compensation	plan Réussir en licence
BU de Médecine Cochin (SCD de l'Université Paris 5)	2004	2008 pour le dimanche	demande de la tutelle et des usagers	offrir aux étudiants, en stage à l'hôpital le matin et en cours à la faculté l'après midi, la possibilité de se rendre à la bibliothèque donner une fonction rémunérée aux étudiants ayant des problèmes financiers	non	non

Bibliothèques	Date de mise en place des nocturnes	Date de mise en place des week-ends	Raisons	Objectifs	Objets des négociations et inquiétudes du personnel	Financement spécifique
BU Sciences d'Orsay (SCD de l'Université Paris 11)	2008	2008 pour le samedi après-midi	demande de la tutelle et des usagers	satisfaire à la demande des usagers et remplir les engagements du contrat quadriennal	mode de compensation, fonctionnement des ouvertures élargies (quel personnel, quelles prestations ?)	non
BU Médecine Kremlin-Bicêtre (SCD de l'Université Paris 11)	1999	/	demande des usagers	offrir un lieu de travail en soirée	non	université dans le cadre de l'emploi étudiant
BU hospitalière Tenon (SCD de l'Université Pierre et Marie Curie-Paris 6)	2005	/	n. r.	répondre à la demande d'un public exigeant	/	en partie par la région et l'université
Bibliothèque Ste Geneviève (BIU)	1850	1850	/	inciter les étudiants à fréquenter la BSG plutôt que les cafés (raisons morales liées à l'époque)	/	en partie par le plan Réussir en Licence

Fonctionnement des extensions									
Bibliothèques	Calendrier	Personnel le soir	Personnel le week-end	Services offerts le soir	Services offerts le week-end	Services non proposés le soir	Services non proposés le week-end	Espaces non accessibles le soir	Espaces non accessibles le week-end
BU Lettres, Langues et Sciences Humaines Gergovia (BCIU, Clermont-Ferrand)	ouverture maximale de mi septembre à mi mai ouverture réduite pdt les vacances et les périodes de faible activité (septembre, mi mai-juin)	2 étudiants 1 vigile qui circule aux abords et dans la bibliothèque 1 conservateur joignable par téléphone	/	salles de travail collections en libre accès prêts/retours multimédia	/	collections en magasin inscription renseignement bibliographique PEB	/	aucun	/
Bibliothèque de l'Université Technologique de Belfort-Montbéliard	ouverture maximale à partir de septembre pour les nocturnes, d'octobre pour les samedis ouverture réduite pdt les vacances et l'intersemestre	1 étudiant 1 gardien 1 professionnel	2 étudiants 1 gardien 1 professionnel	salles de travail collections en libre accès prêts/retours multimédia	n. r.	collections en magasin service de référence PEB	n. r.	aucun	aucun

Bibliothèques	Calendrier	Personnel le soir	Personnel le week-end	Services offerts le soir	Services offerts le week-end	Services non proposés le soir	Services non proposés le week-end	Espaces non accessibles le soir	Espaces non accessibles le week-end
Bibliothèque de Médecine-Odontologie (SCD de l'Université de Strasbourg)	ouverture maximale pdt les périodes de forte affluence	2 étudiants équipe de sécurité de la faculté de médecine présente dans le bâtiment	3 professionnels	salles de travail collections en libre accès prêts/retours multimédia	tous les services	renseignement bibliographique encaissements (photocopies, impressions) PEB	aucun	salle du fonds ancien	salle de consultation des livres anciens
Bibliothèque du Pôle Européen de Gestion et d'Économie (SCD de l'Université de Strasbourg)	ouverture maximale de mi-septembre à juin ouverture réduite pdt les vacances de Toussaint et de juillet à mi-septembre	2 étudiants agents de sécurité dans le bâtiment	en 2008-2009 : 1 titulaire+ 1 étudiant le matin, 2 étudiants l'après-midi en 2009-2010 : 2+2 étudiants agents de sécurité	salles de travail collections en libre accès prêts/retours multimédia	salles de travail collections en libre accès prêts/retours multimédia	inscriptions renseignement bibliographique PEB	inscriptions renseignement bibliographique PEB	salles de travail en groupe	aucun
Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg	ouverture maximale de la fin septembre à la fin juin, ouverture réduite pendant les vacances de Noël, de printemps et l'été	4 étudiants 1 agent de sécurité 1 concierge 1 cadre titulaire (membre de dans son bureau ou joignable par téléphone	même fonctionnement à partir de 17h (avant, plus de titulaires et de moniteurs)	salles de travail collections en libre accès prêts/retours renseignement bibliographique de base multimédia	même fonctionnement à partir de 17h (avant, tous les services)	collections en magasin inscriptions renseignement bibliographique approfondi PEB expositions microformes	même fonctionnement à partir de 17h (le PEB est fermé toute la journée)	salles des catalogues, du fonds ancien, d'actualité un des deux bureaux de renseignements	mêmes salles fermées à partir de 17h

Bibliothèques	Calendrier	Personnel le soir	Personnel le week-end	Services offerts le soir	Services offerts le week-end	Services non proposés le soir	Services non proposés le week-end	Espaces non accessibles le soir	Espaces non accessibles le week-end
Section Droit-Lettres (SCD de l'Université de Reims-Champagne Ardenne)	ouverture maximale de début novembre à fin janvier puis de fin avril à début juin ouverture normale de septembre à fin octobre, de fin janvier à début avril, de mi-juin à début juillet ouverture réduite pendant les vacances scolaires	3 étudiants 1 vigile dans le hall 1 cadre titulaire (membre de l'équipe de direction) joignable par téléphone	5 titulaires	salles de travail collections en libre accès prêts par un automate/ retours (boîte) renseignement bibliographique de base multimédia	tous les services	collections en magasin PEB renseignement bibliographique approfondi	aucun	aucun	aucun

Bibliothèques	Calendrier	Personnel le soir	Personnel le week-end	Services offerts le soir	Services offerts le week-end	Services non proposés le soir	Services non proposés le week-end	Espaces non accessibles le soir	Espaces non accessibles le week-end
Section Santé (SCD de l'Université de Reims-Champagne Ardenne)	ouverture maximale de mi-octobre à mi-juin, ouverture normale de septembre à mi octobre et de mi-juin à début juillet, ouverture réduite pendant les vacances	A partir de 20h 2 étudiants 1 vigile 1 cadre titulaire (membre de l'équipe de direction) joignable par téléphone	/	salles de travail collections en libre accès multimédia	/	collections en magasin PEB renseignement bibliographique prêts/retours	/	aucun	/
BU du Saulcy (SCD de l'Université de Metz)	ouverture maximale de mi sept- à mi juin, ouverture réduite pendant les vacances de Toussaint, février, printemps et d'été	2 titulaires 2 étudiants	7 titulaires	salles de travail collections en libre accès et en magasin prêts/retours multimédia	tous les services	PEB, renseignement bibliographique	PEB	carrels, salle informatique	carrels, salle informatique le matin

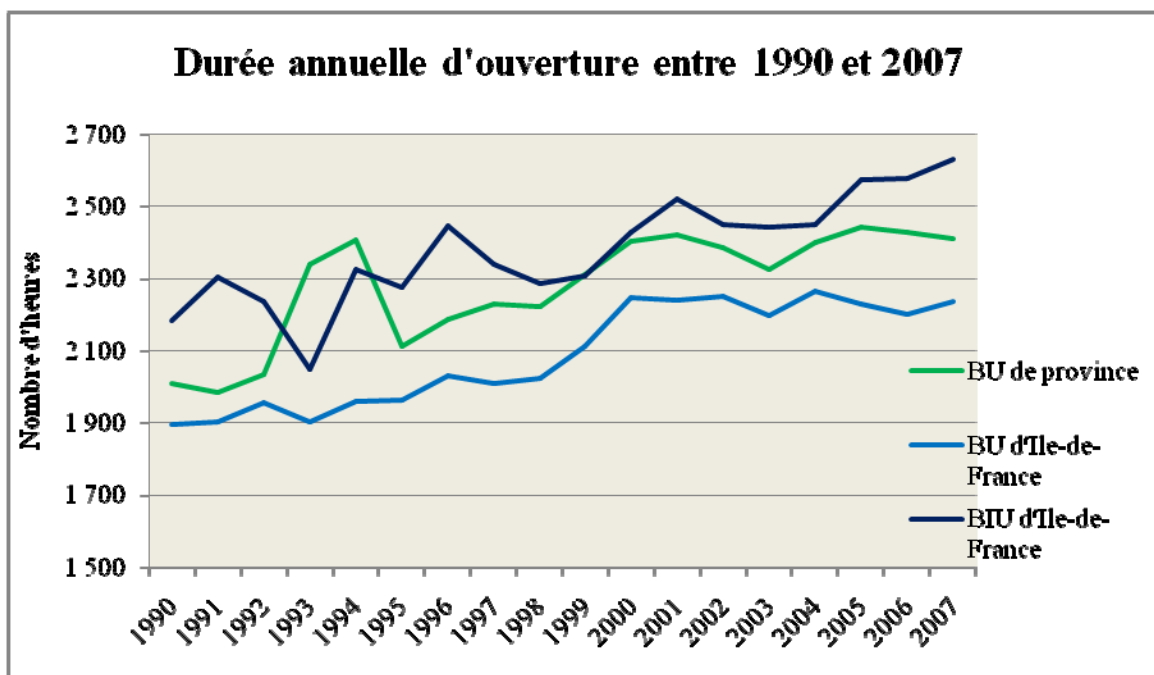
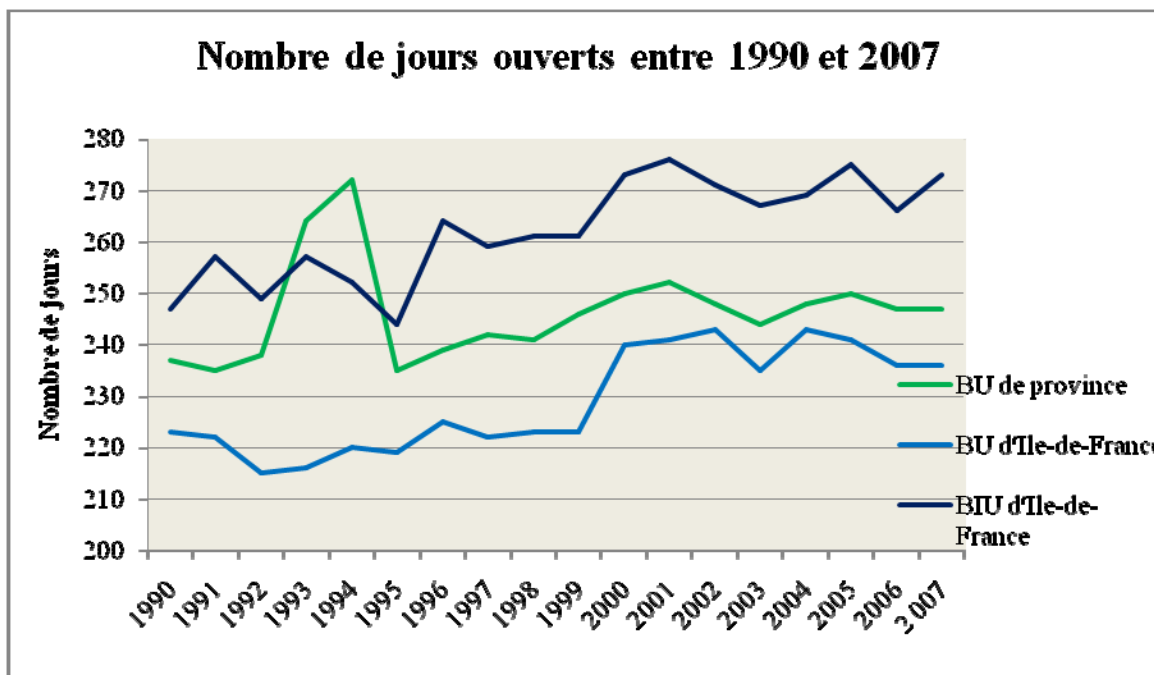
Bibliothèques	Calendrier	Personnel le soir	Personnel le week-end	Services offerts le soir	Services offerts le week-end	Services non proposés le soir	Services non proposés le week-end	Espaces non accessibles le soir	Espaces non accessibles le week-end
BU Chevreul (SCD de l'Université Lyon 2)	ouverture maximale de début octobre à fin mai, ouverture réduite pendant les vacances de Noël, de février et de printemps, en septembre et l'été	3 étudiants 1 vigile 1 personnel de catégorie A	4 étudiants le matin, 5 l'après midi 1 vigile l'après midi 2 titulaires	salles de travail collections en libre accès prêts/dépôts des retours multimédia	salles de travail collections en libre accès et en magasin prêts/retours multimédia renseignement bibliographique PEB	PEB renseignement bibliographique assistance bibliographique (recherche guidée) enregistrement des retours inscriptions collections en magasin	assistance bibliographique (recherche guidée)	salles de travail en groupe salle multi-média	aucun
BU de la Manufacture (SCD de l'Université Lyon 3)	ouverture maximale de mi-novembre à mi-janvier, de mars à mai ouverture normale (pas de nocturnes mais samedis) en octobre, de mi-janvier à fin février, ouverture réduite pdt les vacances et de juin à sept.	6 étudiants 2 agents de sécurité (étudiants formés à la sécurité) 1 personnel de catégorie A	3 étudiants 4 titulaires dont au moins 1 cadre	salles de travail collections en libre accès prêts/dépôts des retours multimédia	salles de travail collections en libre accès prêts/retours renseignement bibliographique inscription multimédia	PEB renseignement bibliographique enregistrement des retours inscriptions collections en magasin	Collections en magasin	vidéothèque 2 ^{ème} étage de l'aile Droit	vidéothèque

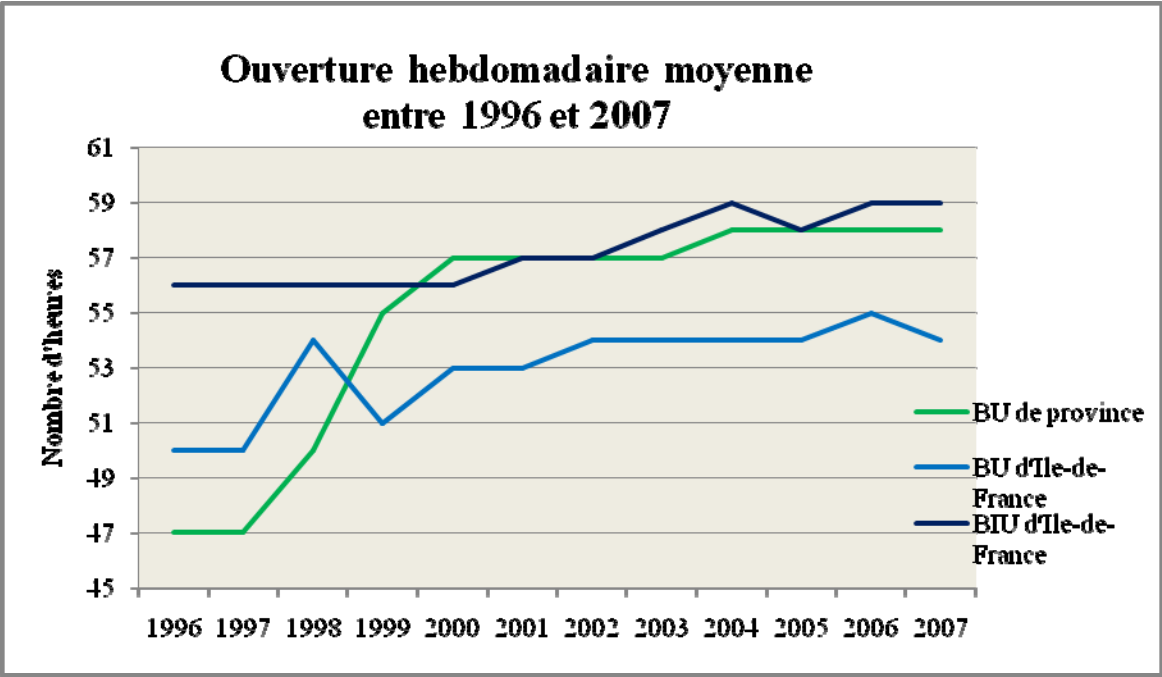
Bibliothèques	Calendrier	Personnel le soir	Personnel le week-end	Services offerts le soir	Services offerts le week-end	Services non proposés le soir	Services non proposés le week-end	Espaces non accessibles le soir	Espaces non accessibles le week-end
BU St Serge (SCD de l'Université d'Angers)	ouverture maximale d'octobre à mi juin ouverture normale de mi à fin septembre, de début à mi juin ainsi que pendant les vacances ouverture réduite de mi juin à mi septembre	à partir de 20h 3 étudiants 1 vigile 1 cadre titulaire	n. r.	tous les services	tous les services	aucun	aucun	aucun	aucun
BU de Médecine Cochin (SCD de l'Université Paris 5)	ouverture maximale de début octobre à fin juin, ouverture réduite l'été et en septembre	2 étudiants gardien de la faculté	1 étudiant 1 contractuel gardien de la faculté	salles de travail collections en libre accès renseignement bibliographique de base multimédia	salles de travail prêt collections en libre accès renseignement bibliographique de base multimédia	PEB renseignement bibliographique approfondi prêt/retour	PEB renseignement bibliographique approfondi retour	aucun	aucun

Bibliothèques	Calendrier	Personnel le soir	Personnel le week-end	Services offerts le soir	Services offerts le week-end	Services non proposés le soir	Services non proposés le week-end	Espaces non accessibles le soir	Espaces non accessibles le week-end
BU Sciences d'Orsay (SCD Paris 11)	ouverture maximale de début octobre à fin juin, ouverture réduite l'été et en septembre	3 titulaires 4 étudiants vigiles sur le campus	8 titulaires 5 étudiants vigiles sur le campus	tous les services	tous les services	aucun	aucun	aucun	aucun
BU Médecine Kremlin-Bicêtre (SCD de l'Université Paris 11)	ouverture maximal de début octobre à mi-juin, ouverture réduite de mi-juin à fin septembre	2 étudiants vigiles dans le bâtiment la responsable de la bibliothèque joignable par téléphone	/	salles de travail collections en libre accès multimédia	/	collections en magasin prêts/retours PEB inscriptions renseignement bibliographique retour des docs	/	salle multi-média	/
BU hospitalière Tenon (SCD de l'Université Pierre et Marie Curie-Paris 6)	ouverture maximale de septembre à juin, ouverture réduite l'été	1 étudiant gardien	/	salles de travail collections en libre accès renseignement bibliographique de base multimédia	/	PEB renseignement bibliographique approfondi prêt/retour	/	aucun	/

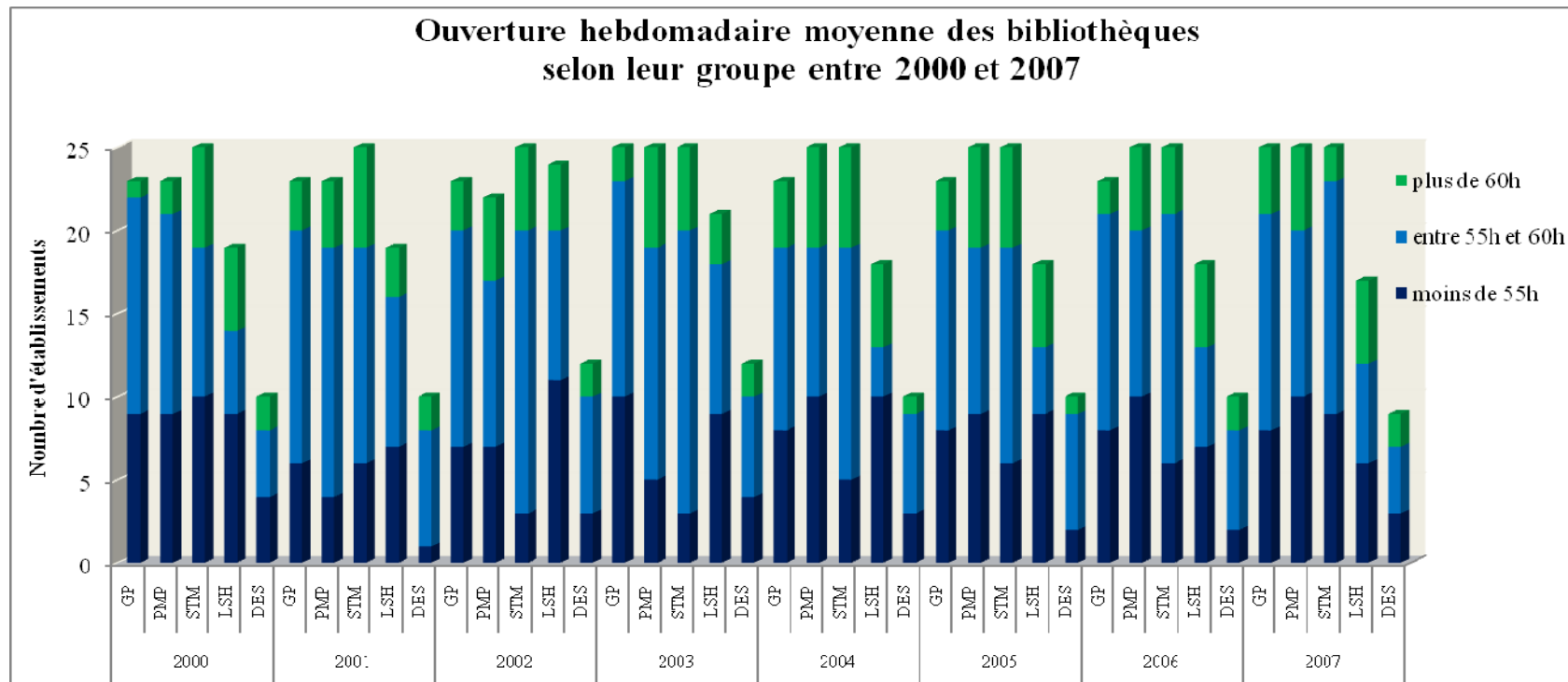
Bibliothèque	Calendrier	Personnel le soir	Personnel le week-end	Services offerts le soir	Services offerts le week-end	Services non proposés le soir	Services non proposés le week-end	Espaces non accessibles le soir	Espaces non accessibles le week-end
Bibliothèque Ste Geneviève (BIU)	ouverture réduite pendant les vacances de Noël, de printemps et d'été	2 agents de catégorie A et B 5 à 7 agents de catégorie C (dont des moniteurs) 1 concierge 1 vigile	En journée : 2 agents de catégorie A et B 11 agents de catégorie C (dont des moniteurs) 1 concierge 1 vigile	tous les services	tous les services	inscriptions	Aucun (en journée)	Réserve, Bibliothèque nordique	Aucun (en journée)

Annexe 3 : Comparaison de l'ouverture des BU de province et d'Île-de-France entre 1990 et 2007





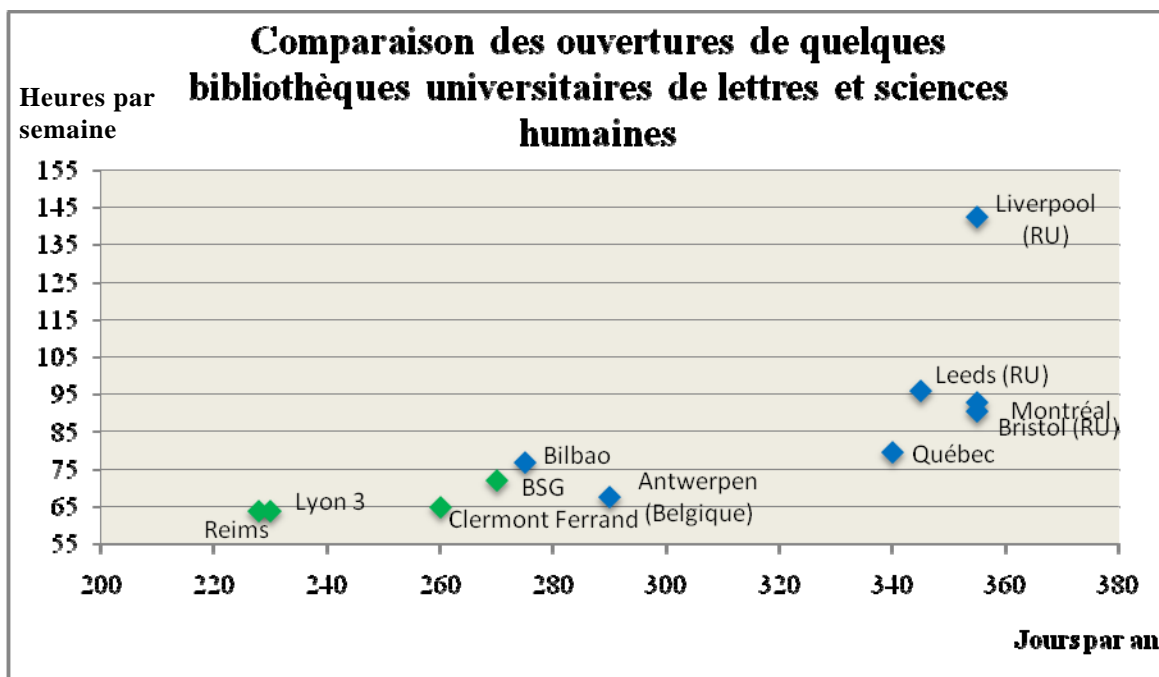
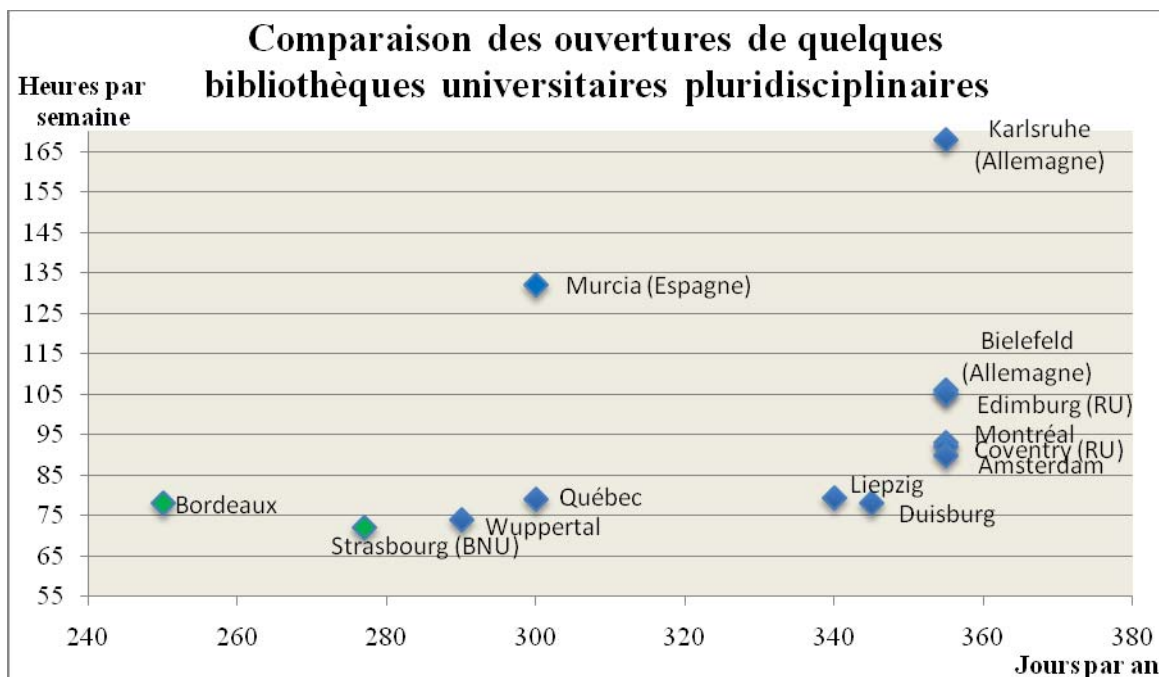
Annexe 4 : Comparaison de l'ouverture hebdomadaire des BU selon leur famille d'appartenance entre 2000 et 2007²¹⁰



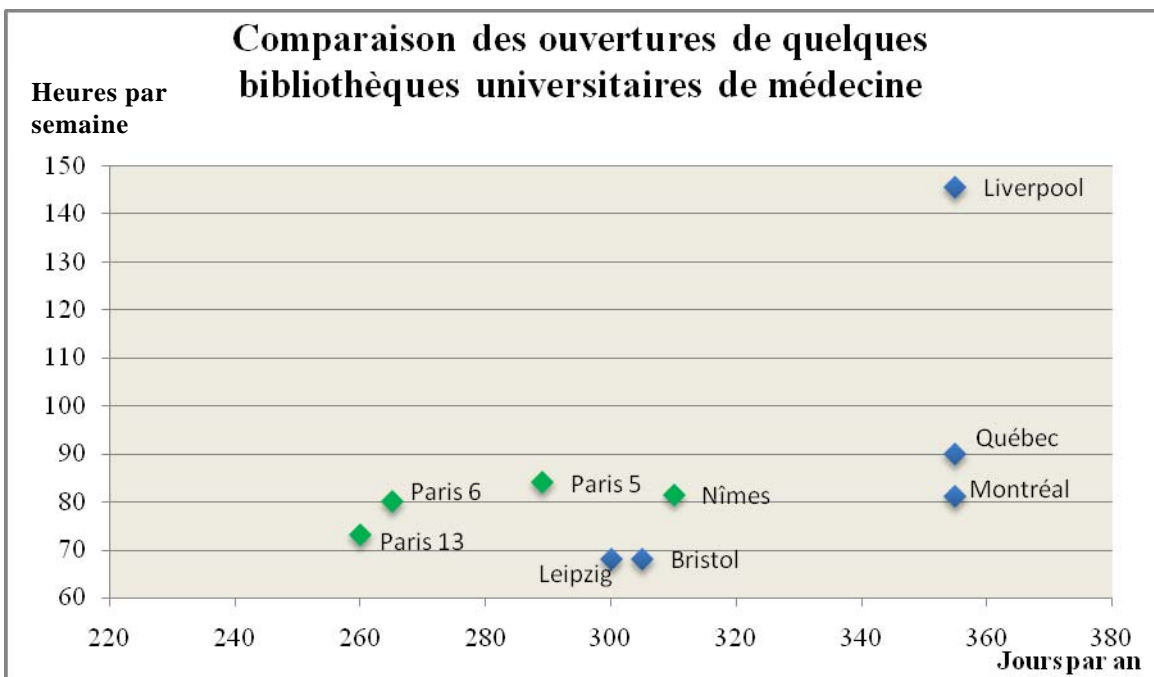
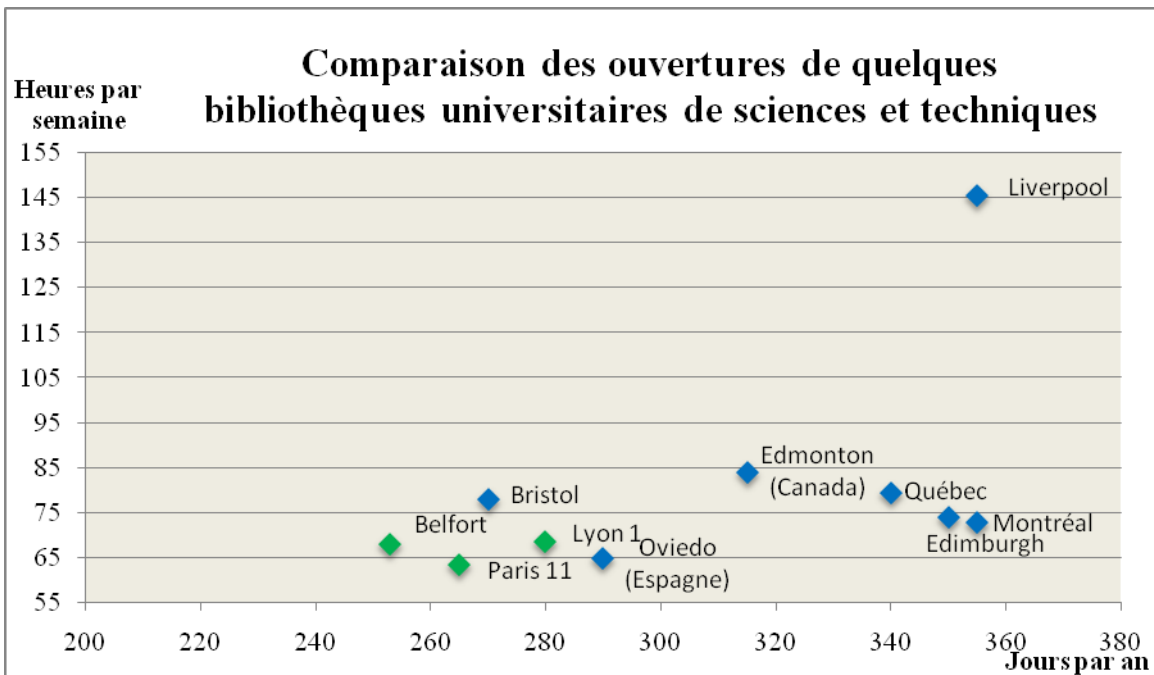
²¹⁰ J'ai construit ce diagramme en bâton grâce aux données contenues dans les *Annuaire des bibliothèques universitaires... op. cit.* L'ESGBU ne propose cette répartition par grandes familles que depuis 2000, ce qui explique que mon graphique commence à cette date.

GP=Grandes pluridisciplinaires ; PMP=Petites et moyennes pluridisciplinaires ; STM=Science-Technique-Médecine ; LSH=Lettres-Sciences humaines ; DES=Droit-Sciences économiques.

Annexe 5 : Comparaison des ouvertures de bibliothèques françaises et étrangères²¹¹



²¹¹ J'ai repris les classements établis par Michel Ethève dans son mémoire en 2008 (*Comparatif des horaires... op. cit.*) et ai donc gardé les bibliothèques universitaires étrangères qu'il avait sélectionnées. J'ai simplement traduit visuellement les données sous la forme de ces graphiques en nuages de points. Pour la France, je n'ai représenté que les bibliothèques qui ouvrent le plus.



Annexe 6 : Tableau des bibliothèques universitaires ouvrant 65h ou plus par semaine

Université	Bibliothèque	Situation géographique	Disciplines	Amplitude hebdomadaire maximale
Université d'Angers	Bibliothèque Belle-Beille	Province (Angers)	Lettres, Sciences humaines, Sciences	65h
Université d'Auvergne Clermont Ferrand 1, Université Blaise Pascal Clermont Ferrand 2	BU Santé	Province (Clermont-Ferrand)	Médecine, Pharmacie	65h
Université de Cergy-Pontoise	Section Pluridisciplinaire des Cerclades	Région parisienne (Cergy-Pontoise)	Lettres, Sciences Humaines, Droit, Économie, Sciences	65h
Université de Paris-Sud (Paris 11)	BU Médecine	Région parisienne (Kremlin Bicêtre)	Médecine	65h
Université Pierre et Marie Curie (Paris 6)	BU St Antoine	Région parisienne (Paris)	Médecine	65h
Université Pierre et Marie Curie (Paris 6)	Bibliothèque hospitalière Tenon	Région parisienne (Paris)	Médecine	65h
Université Paris Descartes (Paris 5)	BU des Cordeliers	Région parisienne (Paris)	Médecine	65h30
Université Claude Bernard Lyon 1	Bibliothèque Rockefeller	Province (Lyon)	Médecine, Pharmacie	66h

Université Nancy 2	BU de Gestion	Province (Nancy)	Économie, Gestion	66h30
Université de Bretagne occidentale	BU Lettres et Sciences Humaines Segalen	Province (Brest)	Lettres, Sciences Humaines	67h
Université de Bretagne occidentale	Bibliothèque de Médecine-Odontologie	Province (Brest)	Médecine	67h
Université de Metz	BU du Saulcy	Province (Metz)	Lettres, Sciences Humaines, Droit, Économie, Sciences et Techniques	67h
Université de Montpellier 1	Bibliothèque Universitaire de l'Unité Pédagogique Médicale	Province (Montpellier)	Médecine	67h
Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines	BU médicale de Boulogne	Région parisienne (Boulogne)	Médecine	67h30
Université de Paris 12	Bibliothèque de Médecine	Région parisienne (Créteil)	Médecine	67h30
Université de Paris 2	Bibliothèque d'Assas	Région parisienne (Paris)	Droit, Économie	67h30
Université de technologie de Belfort	Bibliothèque de Belfort	Province (Belfort)	Sciences et Techniques	68h
Université de Caen	Section Médecine Pharmacie	Province (Caen)	Médecine, Pharmacie	68h
Université de Reims Champagne Ardenne	Section Santé	Province (Reims)	Médecine, Pharmacie	68h
Université Claude Bernard Lyon 1	Bibliothèque de la Doua	Province (Villeurbanne)	Sciences et Techniques, STAPS	68h30
Universités de Paris 1 et 2	BIU Cujas	Région parisienne (Paris)	Droit	69h
BNUS	BNUS	Province (Strasbourg)	Lettres, Sciences Humaines, Droit, Économie, Sciences	72h
Universités de Paris 1, 2, 3, 4 et 7	Bibliothèque Sainte-Geneviève	Région parisienne (Paris)	Lettres, Sciences Humaines	72h

Université du droit et de la santé Lille 2	BU de Médecine-Pôle formation	Province (Lille)	Médecine	72h30
Université de Strasbourg	Bibliothèque du Pôle Européen de Gestion et d'Économie	Province (Strasbourg)	Économie	72h30
Université d'Angers	Bibliothèque Saint-Serge	Province (Angers)	Droit, Économie	73h
Université de Paris 13	BU Jean Dausset	Région parisienne (Bobigny)	Médecine, Pharmacie, Sociologie	73h
Université Paris Descartes (Paris 5)	Bibliothèque hospitalo- universitaire Hôpital Européen Georges Pompidou	Région parisienne (Paris)	Médecine	74h30
Université de Bordeaux	BU Pluridisciplinaire	Province (Bordeaux)	Lettres, Sciences Humaines, Droit, Économie, Sciences et Techniques	78h
Université Pierre et Marie Curie (Paris 6)	BU Pitié-Salpêtrière	Région parisienne (Paris)	Médecine	80h
Université de Montpellier 1	BU de médecine Nîmes	Province (Nîmes)	Médecine	81h30
Université Paris Descartes (Paris 5)	BU Cochin	Région parisienne (Paris)	Médecine	84h

Annexe 7 : Tableau des bibliothèques universitaires ouvrant après 20h en périodes d'horaires étendus

Université	Bibliothèque	Situation géographique	Disciplines	Nocturnes
Université de Bretagne occidentale	BU Lettres et Sciences Humaines Segalen	Province (Brest)	Lettres, Sciences Humaines	jusqu'à 21h du lundi au jeudi
Université de Bretagne occidentale	Bibliothèque de Médecine-Odontologie	Province (Brest)	Médecine	jusqu'à 21h du lundi au jeudi
Université d'Auvergne Clermont Ferrand 1 et Clermont Ferrand 2	BU Sciences et techniques	Province (Clermont-Ferrand)	Sciences et Techniques	jusqu'à 21h du lundi au jeudi
Université d'Auvergne Clermont Ferrand 1, Université Blaise Pascal Clermont Ferrand 2	BU Lettres et Sciences Humaines 1 ^{er} cycle Gergovia	Province (Clermont-Ferrand)	Lettres, Sciences Humaines	jusqu'à 21h du lundi au jeudi
Université Nancy 2	BU de Gestion	Province (Nancy)	Économie, Gestion	jusqu'à 21h du lundi au vendredi
Université Jean Moulin Lyon 3	BU de la Manufacture	Province (Lyon)	Lettres, Sciences Humaines, Droit, Économie	jusqu'à 21h le lundi et le mardi
Université de la Méditerranée Aix Marseille 2	BU de Médecine-Odontologie Timone	Province (Marseille)	Médecine	jusqu'à 21h le mardi et jeudi

Université Lyon 2	BU Chevreul	Province (Lyon)	Lettres, Sciences Humaines, Droit, Économie	jusqu'à 21h le mercredi et le jeudi
Université de Paris 2	Bibliothèque d'Assas	Région parisienne (Paris)	Droit, Économie	jusqu'à 21h du lundi au jeudi
Universités Paris 1 et 2	BIU Cujas	Région parisienne (Paris)	Droit	jusqu'à 21h du lundi au vendredi
Université Paris-Diderot (Paris 7)	Bibliothèque de l'UFR de Médecine Site Xavier Bichat	Région parisienne (Paris)	Médecine	Jusqu'à 21h du lundi au vendredi
Université de Strasbourg	Bibliothèque du Pôle Européen de Gestion et d'Économie	Province (Strasbourg)	Économie	jusqu'à 21h45 du lundi au vendredi
Université de Strasbourg	Section Médecine-Odontologie	Province (Strasbourg)	Médecine	jusqu'à 21h50 du lundi au vendredi
Université Joseph Fourier Grenoble 1	BU Médecine-Pharmacie	Province (Grenoble)	Médecine, Pharmacie	jusqu'à 22h du mardi au jeudi
Université de Bordeaux	BU Pluridisciplinaire	Province (Bordeaux)	Lettres, Sciences Humaines, Droit, Économie, Sciences et Techniques	jusqu'à 22h du lundi au vendredi
BNUS	BNUS	Province (Strasbourg)	Lettres, Sciences Humaines, Droit, Économie, Sciences	jusqu'à 22h du lundi au samedi
Université Jean Monnet St Etienne	BU Médecine	Province (Saint-Etienne)	Médecine	jusqu'à 22h le mercredi

Université d'Angers	Bibliothèque Saint-Serge	Province (Angers)	Droit, Économie	jusqu'à 22h du lundi au jeudi
Université de Reims Champagne Ardenne	Section Santé	Province (Reims)	Médecine, Pharmacie	jusqu'à 22h du lundi au jeudi
Université de Rouen	BU Médecine Pharmacie	Province (Rouen)	Médecine, Pharmacie	jusqu'à 22h du lundi au jeudi
Universités de Paris 1, 2, 3, 4 et 7	Bibliothèque Sainte-Geneviève	Région parisienne (Paris)	Lettres, Sciences Humaines	jusqu'à 22h du lundi au samedi
Université de Paris 13	BU Jean Dausset	Région parisienne (Bobigny)	Médecine, Pharmacie, sociologie	jusqu'à 22h du lundi au vendredi
Université de Paris 12	Bibliothèque de Médecine	Région parisienne (Créteil)	Médecine	jusqu'à 22h du lundi au vendredi
Université Pierre et Marie Curie (Paris 6)	BU St Antoine	Région parisienne (Paris)	Médecine	jusqu'à 22h du lundi au vendredi
Université Pierre et Marie Curie (Paris 6)	Bibliothèque hospitalière Tenon	Région parisienne (Paris)	Médecine	jusqu'à 22h du lundi au vendredi
Université Paris Descartes (Paris 5)	BU des Cordeliers	Région parisienne (Paris)	Médecine	jusqu'à 22h du lundi au vendredi
Université Paris-Diderot (Paris 7)	Bibliothèque de l'UFR de Médecine Site Villemin	Région parisienne (Paris)	Médecine	Jusqu'à 22h du lundi au vendredi
Université de Montpellier 1	BU de médecine Nîmes	Province (Nîmes)	Médecine	jusqu'à 22h30 du lundi au vendredi
Université de Paris-Sud (Paris 11)	BU Médecine	Région parisienne (Kremlin-Bicêtre)	Médecine	jusqu'à 22h30 du lundi au jeudi

Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines	BU médicale de Boulogne	Région parisienne (Boulogne)	Médecine	jusqu'à 23h du lundi au vendredi
Université Pierre et Marie Curie (Paris 6)	BU Pitié-Salpêtrière	Région parisienne (Paris)	Médecine	jusqu'à 23h du lundi au vendredi
Université Paris Descartes (Paris 5)	Bibliothèque hospitalo- universitaire Hôpital Européen Georges Pompidou	Région parisienne (Paris)	Médecine	jusqu'à 23h30 du lundi au vendredi
Université Paris Descartes (Paris 5)	BU Cochin	Région parisienne (Paris)	Médecine	jusqu'à 23h30 du lundi au vendredi
Université de Caen	Section Médecine Pharmacie	Province (Caen)	Médecine, Pharmacie	jusqu'à 23h du lundi au jeudi
Université de Montpellier 1	Bibliothèque Universitaire de l'Unité Pédagogique Médicale	Province (Montpellier)	Médecine	jusqu'à 23h du lundi au jeudi
Université du droit et de la santé Lille 2	BU de Médecine-Pôle formation	Province (Lille)	Médecine	jusqu'à 23h du lundi au vendredi

Annexe 8 : Tableau des bibliothèques universitaires ouvrant le samedi toute la journée

Université	Bibliothèque	Situation géographique	Disciplines	Ouverture le week-end
Université Lille 2	BU de Droit-Gestion	Province (Lille)	Droit, Économie	Samedi (8h30-17h)
Université Lille 2	BU de Médecine-Pôle Recherche	Province	Médecine	Samedi (8h30-17h)
Université d'Angers	Bibliothèque Belle-Beille	Province (Angers)	Lettres, Sciences humaines, Sciences	samedi (8h30-18h)
Université d'Angers	Bibliothèque Saint-Serge	Province (Angers)	Droit, Économie	samedi (8h30-18h)
Université de Bordeaux	BU Pluridisciplinaire	Province (Bordeaux)	Lettres, Sciences humaines, Droit, Économie, Sciences et Techniques	samedi (8h30-19h)
Université de Paris 2	Bibliothèque d'Assas	Région parisienne (Paris)	Droit, Économie	samedi (8h45-17h)
Université de Rennes 1	BU Droit-Économie	Province (Rennes)	Droit, Économie	samedi (8h45-17h30)
Université de Rennes 1	BU Santé	Province (Rennes)	Médecine, Pharmacie	samedi (8h45-17h30)
Université de Rennes 1	BU Sciences et Philosophie	Province (Rennes)	Sciences, Philosophie	samedi (8h45-17h30)

Université de Paris-Nanterre (Paris 10)	BU de Nanterre	Région parisienne (Paris)	Lettres, Sciences Humaines, Droit, Économie	samedi -9h-16h)
Université de Paris 13	BU Droit-Lettres	Région parisienne (Villetaneuse)	Lettres, Sciences humaines, Droit, Économie	samedi (9h-16h)
Université de Paris 13	BU Sciences	Région parisienne (Villetaneuse)	Sciences et Techniques	samedi (9h-16h)
Université de Paris-Sud (Paris 11)	BU Droit-Économie -Site de Sceaux	Région parisienne (Sceaux)	Droit, Économie	samedi (9h-16h)
Université de Paris-Sud (Paris 11)	BU Droit-Économie -Site d'Orsay	Région parisienne (Orsay)	Droit, Économie	samedi (9h-16h)
ENS LSH, Universités Lyon 2 et Lyon 3	BIU Lettres et Sciences Humaines	Province (Lyon)	Lettres, Sciences Humaines	samedi (9h-17h)
Université d'Auvergne Clermont Ferrand 1, Université Blaise Pascal Clermont Ferrand 2	BU Lettres et Sciences Humaines 2ème cycle Lafayette	Province (Clermont- Ferrand)	Lettres, Sciences Humaines	samedi (9h-17h)
Université de Metz	BU du Saulcy	Province (Metz)	Lettres, Sciences Humaines, Droit, Économie, Sciences et Techniques	Samedi (9h-17h)
Université de Poitiers	BU Droit-Lettres	Province (Poitiers)	Lettres, Sciences humaines, Droit, Économie	samedi (9h-17h)
Université de Poitiers	BU Sciences, Techniques et Sport	Province (Poitiers)	Sciences et Techniques, STAPS	samedi (9h-17h)
Université de technologie de Belfort	Bibliothèque de Belfort	Province (Belfort)	Sciences et Techniques	samedi (9h-17h)

Université Toulouse 1 Capitole	Bibliothèque Garrigou	Province (Toulouse)	Droit	samedi (9h-17h)
Université Jean Monnet St Etienne	BU Droit-Lettres Trefilerie	Province (St Etienne)	Lettres, Sciences humaines, Droit, Économie	samedi (9h-17h)
Université Lyon 2	BU Chevreul	Province (Lyon)	Lettres, Sciences humaines, Droit, Économie	samedi (9h-17h)
Université de Montpellier 1	BU de Droit-Économie	Province (Montpellier)	Droit, Économie	Samedi (9h-17h)
Université d'Evry-Val- d'Essone	BU Evry	Région parisienne (Evry)	Lettres, Sciences Humaines, Droit, Économie, Sciences	samedi (9h-17h)
Université Claude Bernard Lyon 1	Bibliothèque de la Doua	Province (Villeurbanne)	Sciences et Techniques, STAPS	samedi (9h-17h30)
Université Claude Bernard Lyon 1	Bibliothèque Rockefeller	Province (Lyon)	Médecine, Pharmacie	samedi (9h-17h30)
Université de Rennes 2	BU centrale	Province (Rennes)	Lettres, Sciences humaines, STAPS	samedi (9h-17h30)
Université de Strasbourg	Bibliothèque du Pôle Européen de Gestion et d'Économie	Province (Strasbourg)	Économie	samedi (9h-17h45)
Universités de Paris 1, 2, 8 et 10	BDIC	Région parisienne (Paris)	Histoire	samedi (9h-18h)
Université de Paris 1 et 2	BIU Cujas	Région parisienne (Paris)	Droit	samedi (9h-18h)
Universités de Paris 1, 3, 4, 5 et 7	BIU de la Sorbonne	Région parisienne (Paris)	Lettres, Sciences Humaines	samedi (9h-18h)

Université de Cergy-Pontoise	Section Pluridisciplinaire des Cerclades	Région parisienne (Cergy-Pontoise)	Lettres, Sciences Humaines, Droit, Économie, Sciences et Techniques	samedi (9h-19h)
Universités de Paris 5, 6 et 7	BIU de Médecine	Région parisienne (Paris)	Médecine	samedi (9h-19h)
Université Jean Moulin Lyon 3	BU de la Manufacture	Province (Lyon)	Lettres, Sciences Humaines, Droit, Économie	samedi (9h30-17h)
Université Jean Moulin Lyon 3	Bibliothèque de droit et de philosophie	Province (Lyon)	Droit, Philosophie	samedi (9h30-17h)
Université Paris Descartes (Paris 5) et Université de Paris-Sud (Paris 11)	BIU de Pharmacie	Région parisienne (Paris)	Pharmacie, Sciences	samedi (9h30-17h)
Université d'Auvergne Clermont Ferrand 1, Université Blaise Pascal Clermont Ferrand 2	BU Santé	Province (Clermont-Ferrand)	Médecine, Pharmacie	samedi (10h-16h)
Université Paris Descartes (Paris 5)	Bibliothèque H. Piéron	Région parisienne (Boulogne-Billancourt)	Psychologie	samedi (10h-16h30)
Université de Corse	BU	Province (Corte)	Lettres et Sciences Humaines, Droit, Économie, Sciences et Techniques	samedi (10h-17h)
Université de Paris-Sud (Paris 11)	BU STAPS	Région parisienne (Orsay)	STAPS	samedi (10h-17h)
Université de Paris-Sud (Paris 11)	BU Sciences	Région parisienne (Orsay)	Sciences et Techniques	samedi (10h-17h)

Université de Paris - Vincennes (Paris 8)	BU	Région parisienne (Saint-Denis)	Lettres et Sciences Humaines, Droit, Économie, Sciences et Techniques	samedi (10h-17h30)
Université de la Sorbonne nouvelle (Paris 3)	Bibliothèque centrale	Région parisienne (Paris)	Lettres et Sciences Humaines	samedi (10h-17h30)
Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines	BU pluridisciplinaire de St-Quentin-en-Yvelines	Région parisienne (Guyancourt)	Droit, Économie, Sciences Humaines, Médecine, STAPS	samedi (10h-18h)
Université de Paris-Dauphine (Paris 9)	Bibliothèque d'étude	Région parisienne (Paris)	Droit, Économie, Sciences Humaines	samedi (10h-18h)
Universités de Paris 3, 7, 8 et INALCO	BIU des Langues Orientales	Région parisienne (Paris)	Lettres et Sciences Humaines	samedi (10h-19h)
Université de Montpellier 1	BU de médecine Nîmes	Province (Nîmes)	Médecine	samedi (10h-19h) ; dimanche (13h-19h)
Université de Paris 13	BU Jean Dausset	Région parisienne (Bobigny)	Médecine, Pharmacie, Sociologie	samedi (10h-19h)
Université Pierre et Marie Curie (Paris 6)	BU Pitié-Salpêtrière	Région parisienne (Paris)	Médecine	samedi (10h-20h)
Universités de Paris 1, 2, 3 et 4	BIU Ste Barbe	Région parisienne (Paris)	Lettres, Sciences Humaines, Droit, Économie, Sciences	samedi (10h-20h)
BNUS	BNUS	Province (Strasbourg)	Lettres, Sciences Humaines, Droit, Économie, Sciences	samedi (10h-22h)

Universités de Paris 1, 2, 3, 4 et 7	Bibliothèque Sainte-Geneviève	Région parisienne (Paris)	Lettres, Sciences Humaines	samedi (10h-22h)
Université Paris Sorbonne (Paris 4)	Bibliothèque de Clignancourt	Région parisienne (Paris)	Lettres, Sciences Humaines	samedi (12h-18h)
Université Paris Sorbonne (Paris 4)	Bibliothèque Serpente	Région parisienne (Paris)	Sciences Humaines, Histoire	samedi (12h-18h)
Université Paris Descartes (Paris 5)	Bibliothèque hospitalo universitaire Hôpital Européen Georges Pompidou	Région parisienne (Paris)	Médecine	samedi (12h-19h)
Université Paris Descartes (Paris 5)	BU Cochin	Région parisienne (Paris)	Médecine	samedi et dimanche (12h-19h)
Université Paris-Diderot (Paris 7)	Bibliothèque centrale	Région parisienne (Paris)	Lettres, Sciences Humaines, Sciences et Techniques	samedi (13h-18h)

Annexe 9 : Nombre de jours d'ouverture des bibliothèques universitaires en 2007²¹²

Grandes bibliothèques pluridisciplinaires :

Bibliothèques	Nombre de jours ouverts en 2007
AIX-MARSEILLE 1	233.4223518
AMIENS	230.3607812
ANGERS	264.7498524
BESANCON	245.4992576
BREST	243.0998476
CAEN	257.048921
CLERMONT- FERRAND	247.5849926
DIJON	260.3895325
LIMOGES	228.8668704
METZ	270
MONTPELLIER	207.828163
NANTES	263.3743645
NICE	252.6435322
ORLEANS	238.6740251
PAU	233.259364
POITIERS	257.6435343
REIMS	242.1798455
ROUEN	266.6117655
SAINT-ETIENNE	247.4693703
STRASBOURG	241
TOURS	249.3749454
PARIS 7	124.9666896
PARIS 12	230.1034483
PARIS 13	241.3382274
TOTAL	5777.4896822
MOYENNE	240.72873675833333

²¹² Ces données sont extraites de l'application statistique interactive des bibliothèques universitaires : MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE. *Asibu : les bibliothèques universitaires en chiffres* [en ligne]. [s.l.] : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, [s. d.]. [Consulté le 20 décembre 2009]. <<http://www.sup.adc.education.fr/asibu/>>.

Petites et moyennes bibliothèques pluridisciplinaires :

Bibliothèques	Nombre de jours ouverts en 2007
ALBI (CUFR CHAMPOLLION)	220.5704467
ANTILLES GUYANE	248.8618747
ARTOIS	229.5345749
AVIGNON	215.3529678
BORDEAUX SICOD	243
BRETAGNE-SUD	223
CHAMBERY	223.3312917
CORTE	252
LA REUNION	256.7011697
LA ROCHELLE	264.726091
LE HAVRE	185.8192292
LE MANS	257.251619
LITTORAL	240.9402364
MULHOUSE	231.9189189
NÎMES	225
NOUVELLE CALEDONIE	253.5305976
PERPIGNAN	260.3589347
POLYNESIE FRANCAISE	260
TOULON	242.3563536
TOULOUSE SICD	211
VALENCIENNES	238.3950149
MARNE-LA-VALLEE	207.539379
EVRY VAL-D'ESSONNE	250
CERGY-PONTOISE	253.1089363
VERSAILLES-ST-QUENTIN	228.9229891
TOTAL	5923.2206252
MOYENNE	236.928825008

Bibliothèques à dominante Science, Technique, Santé :

Bibliothèques	Nombre de jours ouverts en 2007
AIX-MARSEILLE 2	235.1001007
BELFORT MONTBELIARD	238.7956565
BORDEAUX 1	255.9393807
BORDEAUX 2	259.056352
COMPIEGNE	258
GRENOBLE 1 - INPG	248.9883828
LILLE 1	251
LYON 1	240.817744
LYON INSA	255.4454621
NANCY 1	249.4571528
NANCY INPL	226.4425743
RENNES 1	258.4323303
RENNES INSA	226
ROUEN INSA	230
STRASBOURG 1	null
STRASBOURG INSA	213
TOULOUSE 3	227.484081
TOULOUSE INP	218.676891
TOULOUSE INSA	210
TROYES	257
PARIS 5	229.572334
PARIS 6	221
PARIS 11	249.2128561
BIU MEDECINE	270
BIU PHARMACIE	240
BIU JUSSIEU	211.7709992
TOTAL	5981.192297500001
MOYENNE	239.24769190000004

Bibliothèques à dominante Droit, Sciences Économiques :

Bibliothèques	Nombre de jours ouverts en 2007
AIX-MARSEILLE 3	218.8089701
BORDEAUX 4	258.7044702
LILLE 2	230.2886121
LYON 3	251.5729966
STRASBOURG 3	null
TOULOUSE 1	253.8960679
PARIS 1	208.8726885
PARIS 2	195.2262104
PARIS-DAUPHINE	255
CUJAS	278
TOTAL	2150.3700158
MOYENNE	238.93000175555557

Bibliothèque à dominante Lettres, Sciences Humaines :

Bibliothèques	Nombre de jours ouverts en 2007
BORDEAUX 3	243.5226122
GRENOBLE 2 et 3	250.2402658
LILLE 3	250
LYON 2	242.3588817
LYON LSH	270
NANCY 2	245.0381698
RENNES 2	254.7730438
STRASBOURG 2	null
STRASBOURG BNU	276
TOULOUSE 2	212
PARIS 3	232.0608023
PARIS 4	242.8797779
PARIS 8	251
PARIS 10	269
SORBONNE	270.3503286
STE GENEVIEVE	286
STE BARBE	null
BIULO	263.435923
BDIC	300
BULAC	null
TOTAL	4358.6598051
MOYENNE	256.3917532411765

Bibliothèques d'IUFM :

Bibliothèques	Nombre de jours ouverts en 2007
AIX-MARSEILLE IUFM	209
AMIENS IUFM	188.3333333
ANTILLES-GUYANE IUFM	null
BESANCON IUFM	207.75
BORDEAUX IUFM	188.3333333
CAEN IUFM	200
CLERMONT-FERRAND IUFM	215.6666667
CORSE IUFM	200
CRETEIL IUFM	186.3333333
DIJON IUFM	159
GRENOBLE IUFM	171.4
GUADELOUPE IUFM	228
GUYANE IUFM	200
LILLE IUFM	193.875
LIMOGES IUFM	210.3333333
LYON IUFM	207
MARTINIQUE IUFM	208
MONTPELLIER IUFM	191.25
NANCY-METZ IUFM	179.8888889
NANTES IUFM	217
NICE IUFM	179
ORLEANS-TOURS IUFM	200.1666667
PACIFIQUE IUFM	210
PARIS IUFM	215
POITIERS IUFM	195
REIMS IUFM	208.3333333
RENNES IUFM	206
LA REUNION IUFM	230
ROUEN IUFM	220
STRASBOURG IUFM	170.6
TOULOUSE IUFM	191
VERSAILLES IUFM	190
TOTAL	6176.2638888
MOYENNE	199.23431899354838

Annexe 10 : La campagne de communication autour des nouveaux horaires du SCD d'Angers

Suite à l'enquête Libqual + de 2007, le SCD a d'abord réalisé des affiches mettant en regard attentes des publics et engagements du SCD sur certains points comme les horaires d'ouverture

Puis, suite au groupe de travail Horaires et Temps et à la mise en place des élargissements des horaires d'ouverture, le SCD a réalisé une autre affiche annonçant les changements effectifs.

Qualité des espaces et facilité d'accès

Votre avis	Notre engagement
<p>"Des salles silence obligatoire devraient être créées pour travailler dans un environnement calme et pouvoir se concentrer"</p> <p><small>Etudiante à l'école, 18-22 ans</small></p>	<p>Transformer les six salles actuellement dédiées à l'informatique en espaces de travail individuel silencieux pour offrir une capacité de 120 places assises à partir de janvier 2009.</p>
<p>"Je trouve lamentable que les services de photocopies soient aussi onéreux". "Il faudrait plus souvent régler le problème des imprimantes réseau qui sont toujours en panne".</p> <p><small>Etudiante en Master (Sciences), 23-30 ans Etudiante à l'école, 18-22 ans</small></p>	<p>Proposer dès septembre 2008 une carte rechargeable par divers modes de paiement et offrant un tarif dégressif de 7 à 5 centimes la copie. Début 2009, vous permettre d'imprimer sur les photocopieurs depuis des postes réservés à l'aide de votre carte rechargeable.</p>
<p>"Il me semble que les toilettes devraient être un peu plus entretenues, notamment les rechargés de savon".</p> <p><small>Etudiante à l'école, 18-22 ans</small></p>	<p>Assurer une meilleure propreté des toilettes par un deuxième nettoyage quotidien dès septembre 2008. Rénover et améliorer le confort des sanitaires.</p>
<p>"Je pense qu'une BU est un lieu très important et doit être ouvert aux étudiants sans limite, c'est pourquoi je trouve les horaires d'ouverture pas assez larges et trop restreints."</p> <p><small>Etudiante à l'école, 18-22 ans</small></p>	<p>Depuis janvier 2008, la bibliothèque s'est engagée dans une réflexion sur les horaires et le temps de travail afin d'adapter l'ouverture du service aux besoins des lecteurs. Les modifications interviendront à la rentrée universitaire 2009</p>

8h30
tous les matins
du lundi au samedi

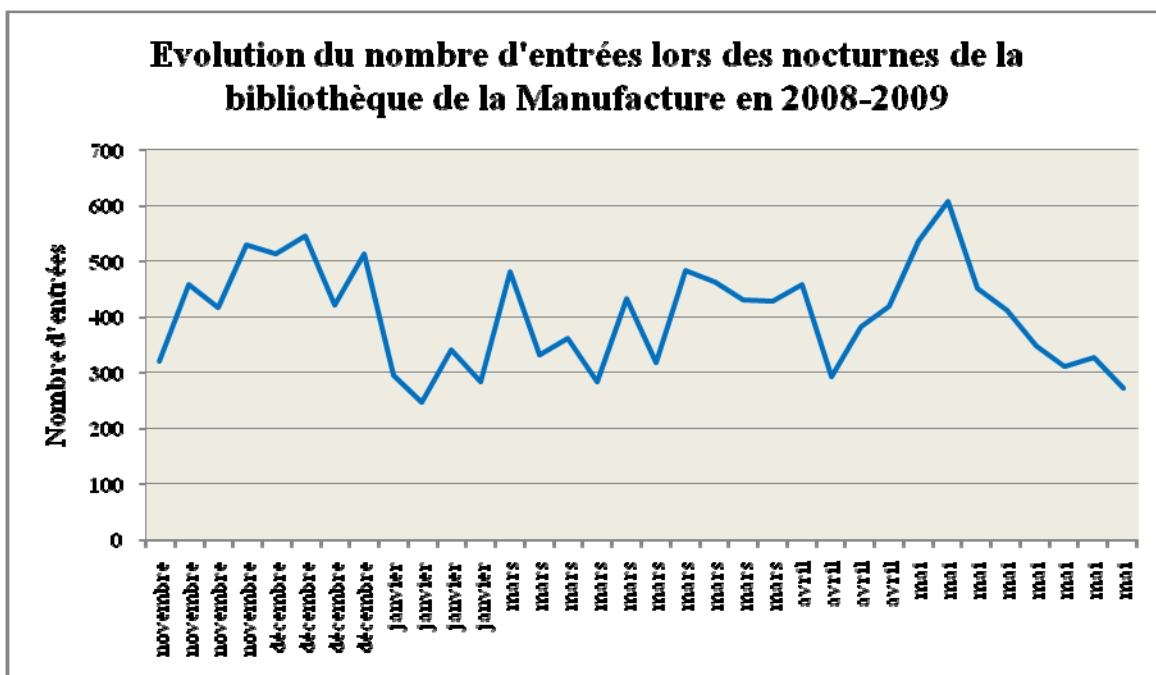
18h00
vendredi et samedi

20h00
du lundi au jeudi

22h00
du lundi au jeudi
à Saint-Serge
d'octobre à mai

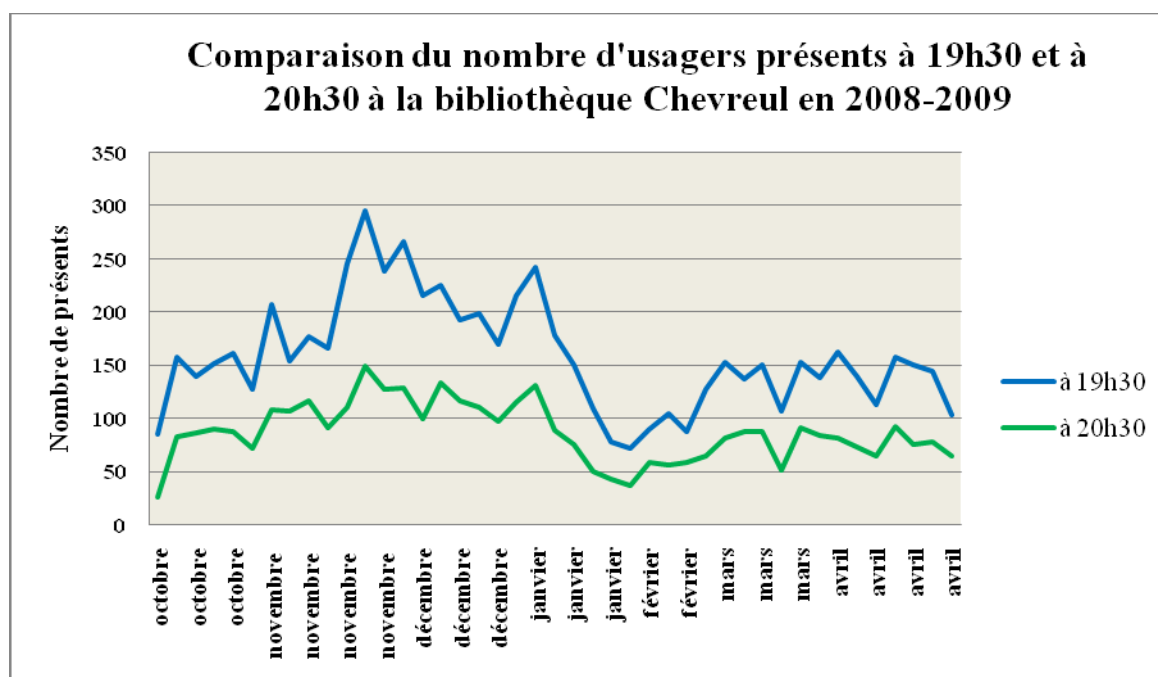


Annexe 11 : Évolution du nombre d'entrées lors des nocturnes de la bibliothèque de la Manufacture du SCD de l'Université Lyon 3 en 2008-2009²¹³

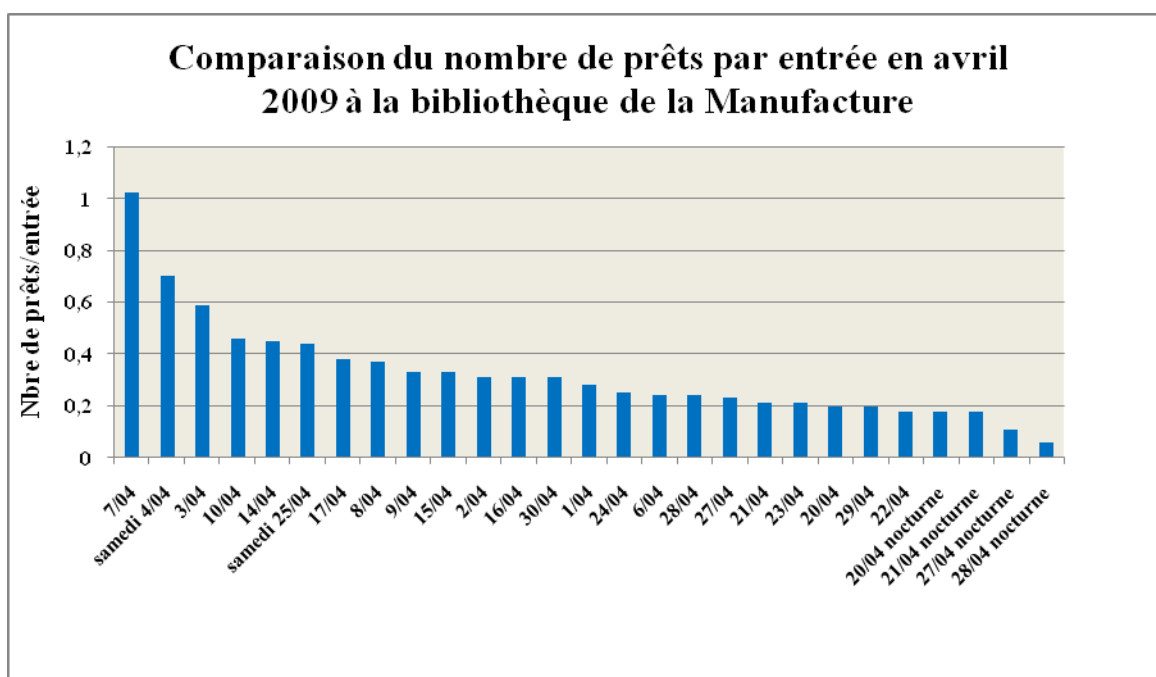
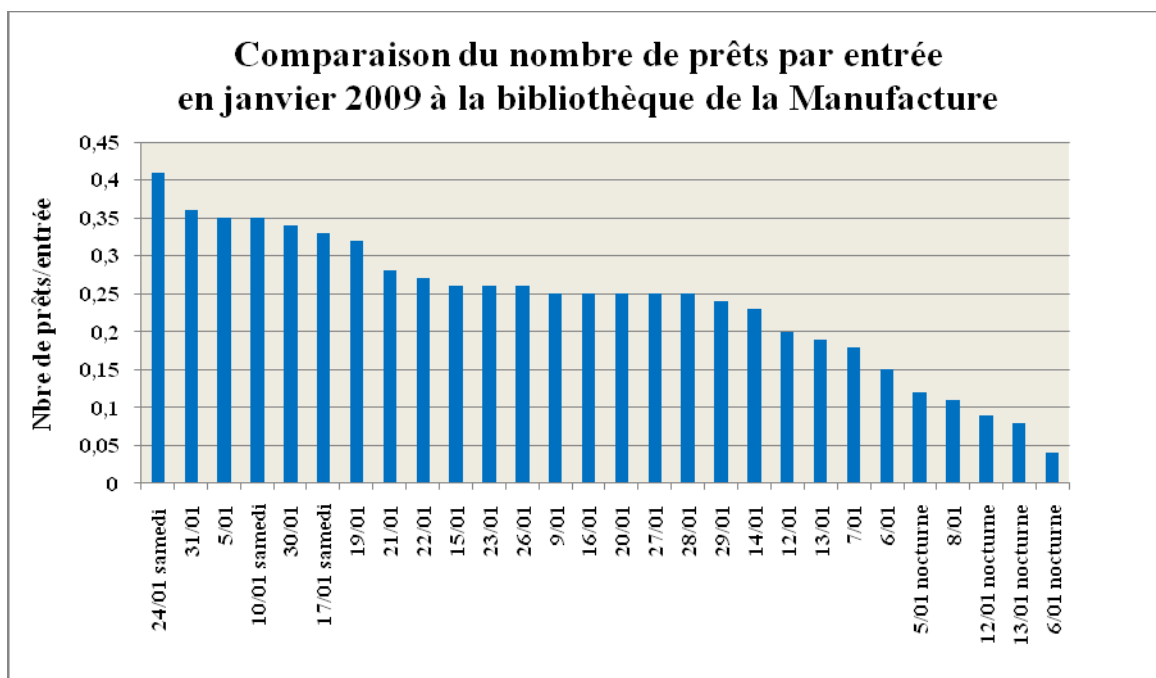


²¹³ Ces nocturnes n'ont lieu que de novembre à janvier puis de mars à mai.

Annexe 12 : Comparaison du nombre d'usagers présents à 19h30 et à 20h30 à la bibliothèque Chevreul du SCD de l'Université Lyon 2 en 2008-2009



Annexe 13 : Comparaison du nombre de prêts par entrée à la bibliothèque de la Manufacture du SCD de l'Université Lyon 3 en janvier, avril et mai 2009



Comparaison du nombre de prêts par entrée en mai 2009 à la bibliothèque de la Manufacture

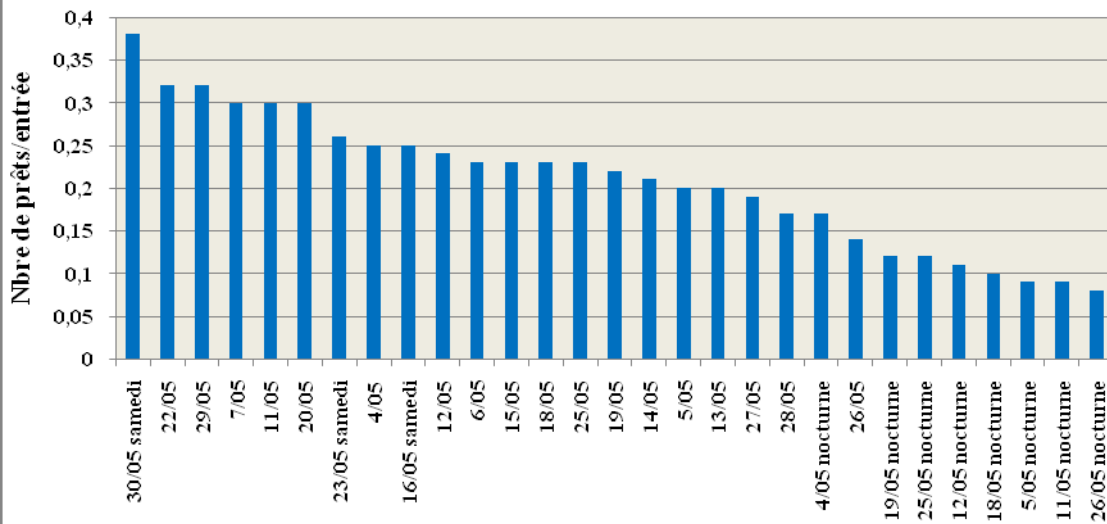


Table des figures

Figure 1 : Évolution de l'ouverture des bibliothèques universitaires entre 1990 et 2007	18
Figure 2 : Comparaison de la durée moyenne annuelle d'ouverture des bibliothèques universitaires entre 1994 et 2007	19
Figure 3 : Répartition disciplinaire des bibliothèques universitaires dont l'amplitude hebdomadaire est supérieure ou égale à 60h, en périodes d'horaires étendus	36
Figure 4 : Carte des nocturnes des bibliothèques universitaires	37
Figure 5 : Répartition disciplinaire des bibliothèques universitaires qui ouvrent après 19h, en période d'horaires étendus	38
Figure 6 : Carte des ouvertures le week-end des bibliothèques universitaires	38
Figure 7 : Évolution de la fréquentation des nocturnes de la bibliothèque Tenon de l'Université Pierre et Marie Curie entre septembre 2005 et juin 2009	62
Figure 8 : Composition des publics entrant à la bibliothèque de médecine Tenon de l'Université Pierre et Marie Curie après 18h en 2008-2009	65
Figure 9 : Comparaison du nombre de prêts par lecteur à la bibliothèque de la Manufacture de l'Université Lyon 3, en mars 2009	67
Figure 10 : Répartition des usagers au sein de la bibliothèque de la Manufacture de l'Université Lyon 3 en 2008-2009	69